SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Proceedings of the Standing Senate Committee on

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DOUGLAS BLACK

Thursday, April 4, 2019
Thursday, April 11, 2019

Issue No. 54

Seventh and eighth meetings:

Examine and report on the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable DOUGLAS BLACK

Le jeudi 4 avril 2019
Le jeudi 11 avril 2019

Fascicule nº 54

Septième et huitième réunions :

Examiner, pour en faire rapport, les avantages et les défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54656-54693

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Douglas Black, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dagenais
Day
* Day
(or Mercer)
Deacon (*Nova Scotia*)
Duncan
Frum
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Klyne
Lovelace Nicholas
Marshall
Moncion
* Smith
(or Martin)
Tkachuk
Verner, P.C.
Wetston
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017, and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Moncion replaced the Honourable Senator Wallin (*April 11, 2019*).

The Honourable Senator Duncan replaced the Honourable Senator Ringuette (*April 11, 2019*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Duncan (*April 4, 2019*).

The Honourable Senator Duncan replaced the Honourable Senator Ringuette (*April 3, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Douglas Black

Vice-présidente : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Dagenais
Day
* Day
(ou Mercer)
Deacon (*Nouvelle-Écosse*)
Duncan
Frum
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Klyne
Lovelace Nicholas
Marshall
Moncion
* Smith
(ou Martin)
Tkachuk
Verner, C.P.
Wetston
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Moncion a remplacé l'honorable sénatrice Wallin (*le 11 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Duncan a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 11 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 4 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Duncan a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 3 avril 2019*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, April 4, 2019
(131)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nova Scotia*), Duncan, Frum, Klyne, Marshall, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, P.C., Wallin and Wetston (12).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, September 27, 2018, the committee continued its examination of the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 51.*)

WITNESSES:

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch.

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:

Chris Seidl, Executive Director, Telecommunications;

Scott Shortliffe, Chief Consumer Officer;

Renée Doiron, Director, Broadband and Network Engineering, Telecommunications.

As an individual:

Teresa Scassa, Canada Research Chair in Information Law and Policy, University of Ottawa.

The chair made a statement.

Mr. Schaan and Mr. Seidl each made a statement and, together with Mr. Shortliffe, answered questions.

At 11:41 a.m., the committee suspended.

At 11:44 a.m., the committee resumed.

Ms. Scassa made a statement and answered questions.

At 12:36 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 4 avril 2019
(131)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Duncan, Frum, Klyne, Marshall, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, C.P., Wallin et Wetston (12).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 septembre 2018, le comité poursuit son examen des avantages et des défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 51 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Chris Seidl, directeur exécutif, Télécommunications;

Scott Shortliffe, dirigeant principal de la consommation;

Renée Doiron, directrice, Ingénierie de la large bande et des réseaux, Télécommunications.

À titre personnel :

Teresa Scassa, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'information, Université d'Ottawa.

Le président fait une déclaration.

MM. Schaan et Seidl font chacun une déclaration et, avec M. Shortliffe, répondent aux questions.

À 11 h 41, la séance est suspendue.

À 11 h 44, la séance reprend.

Mme Scassa fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 36, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, April 11, 2019
(132)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room B30, Senate of Canada Building, the deputy chair, the Honourable Carolyn Stewart Olsen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Deacon (*Nova Scotia*), Duncan, Klyne, Marshall, Moncion, Stewart Olsen, Verner, P.C. and Wetston (8).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, September 27, 2018, the committee continued its examination of the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 51.*)

WITNESSES:

As an individual:

Michael A. Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa.

Public Interest Advocacy Centre:

John Lawford, Executive Director and General Counsel.

The deputy chair made a statement.

Mr. Geist made a statement and answered questions.

At 11:30 a.m., the committee suspended.

At 11:34 a.m., the committee resumed.

Mr. Lawford made a statement and answered questions.

At 12:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 11 avril 2019
(132)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Carolyn Stewart Olsen (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Duncan, Klyne, Marshall, Moncion, Stewart Olsen, Verner, C.P. et Wetston (8).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 septembre 2018, le comité poursuit son examen des avantages et des défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 51 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Michael A. Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, faculté de droit, Université d'Ottawa.

Centre pour la défense de l'intérêt public :

John Lawford, directeur général et conseiller juridique général.

La vice-présidente fait une déclaration.

M. Geist fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 30, la séance est suspendue.

À 11 h 34, la séance reprend.

M. Lawford fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 23, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 4, 2019

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m. to examine and report on the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome colleagues and members of the general public who may be following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, either here in the room or listening via the web.

My name is Doug Black. I am a senator from Alberta, and I chair this committee.

I ask my colleagues to introduce themselves to the panellists.

Senator Klyne: Marty Klyne, Saskatchewan.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator Duncan: Patricia Duncan, Yukon.

[*Translation*]

Senator Verner: Good morning. Josée Verner from Quebec.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

The Chair: And, of course, we're always assisted very ably and competently by our clerk and analysts.

Today marks our seventh meeting on the study of the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with a special focus on the federal government's regulatory role.

Today we have two panels. It gives me great pleasure to welcome the witnesses in our first panel. From Innovation, Science and Economic Development Canada, we have Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 4 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, afin d'examiner, pour en faire rapport, les avantages et les défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue, chers collègues et mesdames et messieurs qui suivez aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que ce soit ici même ou sur le Web.

Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside ce comité.

J'invite mes collègues à se présenter aux témoins.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, de la Saskatchewan.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Duncan : Patricia Duncan, du Yukon.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Bonjour. Josée Verner, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

Le président : Et, bien sûr, nous sommes toujours aidés avec efficacité et compétence par notre greffière et nos analystes.

C'est aujourd'hui notre septième réunion sur l'étude des avantages et des défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral.

Nous recevons aujourd'hui deux groupes de témoins. C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue aux témoins de notre premier groupe. Accueillons Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché,

Branch. We have heard from Mark a couple of times on various matters, so welcome back. From the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, we have Chris Seidl, Executive Director, Telecommunications; Scott Shortliffe, Chief Consumer Officer; and Renée Doiron, Director, Broadband and Network Engineering, Telecommunications.

Thank all of you for being here. We will commence with opening remarks, Mr. Schaan, followed by Mr. Seidl, and then go to questions and answers.

Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee, for the invitation to appear before you this morning. It's a pleasure to be back.

My branch is responsible for ensuring that Canada's marketplace frameworks help promote competitive markets and instill consumer confidence. This work includes development and coordination of policies on privacy, data protection, intellectual property, insolvency and competition, all of which can have important linkages and even be important foundations for innovations like data portability and open banking.

[*Translation*]

I know you have had a number of witnesses over the course of this study who have given your committee much to consider and assess. What I may be able to add today is an understanding of the role marketplace frameworks can play in stimulating innovative new approaches, and in the need for coherence between our fundamental market laws and those that will introduce and regulate new, innovative and often disruptive approaches.

Laws of general application, such as competition, intellectual property, e-protection and privacy, provide the foundation for the digital marketplace, including activities that are core to enhancing data, digital and disruptive technologies. Some have noted that the current framework is ill-suited to regulate the data-driven economy. Furthermore, others question whether the legislative reform process itself may not be nimble enough to support digital transformation initiatives that are progressing and being implemented very rapidly. Also, these processes may not be inclusive enough to enable widespread adoption and social licence for such emerging technologies.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Nous avons déjà reçu Mark à quelques reprises au sujet de diverses questions. Nous sommes heureux de vous revoir. Nous accueillons également, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Chris Seidl, directeur exécutif, Télécommunications, Scott Shortliffe, dirigeant principal de la consommation, et Renée Doiron, directrice, Ingénierie de la large bande et des réseaux, Télécommunications.

Merci à tous d'être parmi nous. Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de M. Schaan, qui sera suivie de celle de M. Seidl, après quoi nous passerons aux questions.

Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, de m'avoir invité à vous parler ce matin. C'est un plaisir d'être de retour.

Ma direction générale est responsable de veiller à ce que les cadres du marché au Canada aident à promouvoir la concurrence et à susciter la confiance des consommateurs. Ces travaux comprennent l'élaboration et la coordination de politiques sur la protection des renseignements personnels, sur la protection des données, sur la propriété intellectuelle, sur l'insolvabilité et sur la concurrence, qui peuvent toutes avoir des liens importants avec des innovations telles que la portabilité des données et les systèmes bancaires ouverts et qui peuvent même servir de base pour celles-ci.

[*Français*]

Je sais que beaucoup de personnes ont témoigné devant vous dans le cadre de la présente étude et qu'ils vous ont fourni beaucoup de renseignements à examiner et à analyser. Ce que je serai peut-être en mesure de faire aujourd'hui, c'est de vous permettre de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les cadres du marché pour ce qui est de stimuler des approches nouvelles et novatrices et de répondre au besoin de cohérence entre les lois fondamentales du marché et celles qui mettront en place et réglementeront des approches nouvelles, novatrices et souvent perturbatrices.

Les lois d'application générale, telles que celles sur la concurrence, la propriété intellectuelle, la protection électronique et la protection des renseignements personnels, servent de base au marché numérique, y compris pour les activités qui sont essentielles à l'amélioration des technologies axées sur les données, les technologies numériques et les technologies perturbatrices. Certains ont souligné que le cadre actuel convient mal à la réglementation de l'économie axée sur les données. Qui plus est, d'autres remettent en question la mesure dans laquelle le processus de réforme législative est suffisamment souple pour soutenir les initiatives de transformation qui progressent et sont

[*English*]

Our department, as part of a broader government effort, is seized by these questions and has been working in tandem, alongside initiatives such as this study and the Advisory Committee on Open Banking supported by the Department of Finance. Our efforts aim to ensure that Canada is well positioned with the necessary skills, privacy and trust to fuel innovation and unlock the potential of a data and digitally driven economy.

Specifically, ISED is responsible for the administration of the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, commonly known as PIPEDA, which was established to build the trust and confidence of Canadians in the digital economy and has long been recognized as critical to its growth. The law does so by setting strong, flexible rules for consumer privacy protection. The act balances the privacy rights of individuals and the needs of business for information in support of their legitimate practices.

In June 2018, the Government of Canada committed to exploring options to enhance PIPEDA in response to a 2017 report by the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics in its study of PIPEDA. The committee recommended a number of reforms to the act to bring it more in line with the new consumer rights provided under the European Union's General Data Protection Regulation, or GDPR, including the introduction of data portability rights for individuals.

Under PIPEDA, the principle of consent is also central to providing individuals with control over their information. Organizations are required to obtain consent from individuals for the collection, use or disclosure of their information. The 2017 report by the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics in its study of PIPEDA confirmed that consent should remain core to the privacy regime, but that it should be enhanced and clarified when possible and necessary.

In its response to the ETHI report, the government agreed that work is needed to ensure that consent remains meaningful under PIPEDA and that the consent regime can be enhanced and clarified. As a result, ISED is currently examining options to update consent provisions in PIPEDA as part of a broader

mises en œuvre très rapidement. Enfin, il est possible que ces processus ne soient pas suffisamment inclusifs pour permettre l'adoption généralisée et l'acceptation sociale de ces technologies émergentes.

[*Traduction*]

Notre ministère, dans le cadre d'un effort gouvernemental général, se penche sur ces questions et travaille conjointement avec votre comité et le Comité consultatif sur un système bancaire ouvert appuyé par le ministère des Finances. Nos efforts visent à garantir qu'il y ait au Canada les compétences en matière de numérique, les mesures de protection de la vie privée et le niveau de confiance nécessaires pour stimuler l'innovation et libérer le potentiel d'une économie axée sur les données et le numérique.

Précisément, ISDE est responsable de l'administration de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, communément appelée la LPRPDE, établie pour favoriser la confiance des Canadiens à l'égard de l'économie numérique, un élément depuis longtemps reconnu comme étant essentiel à la croissance de cette économie. À cette fin, la Loi contient des règles rigoureuses, mais souples pour protéger les renseignements personnels des consommateurs. Elle établit un équilibre entre le droit à la vie privée des particuliers et les besoins en information qu'ont les entreprises aux fins de l'exécution de leurs activités légitimes.

En juin 2018, en réponse à un rapport publié en 2017 par le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique sur son examen de la LPRPDE, le gouvernement du Canada s'est engagé à se pencher sur des façons d'améliorer cette loi. Le comité a recommandé que le gouvernement apporte un certain nombre de modifications à la loi de manière à l'harmoniser avec les nouveaux droits conférés aux consommateurs par le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données, notamment le droit à la portabilité des données.

La LPRPDE comporte des dispositions sur le consentement, qui sont essentielles pour ce qui est de permettre aux particuliers de gérer leurs renseignements personnels. En effet, les organisations doivent obtenir le consentement de particuliers pour recueillir, utiliser ou divulguer leurs renseignements personnels. Dans son rapport de 2017 le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique sur son examen de la loi a déclaré que le consentement devrait demeurer au cœur du régime de protection, mais qu'il faudrait renforcer les dispositions et y apporter des précisions lorsque possible ou nécessaire.

Dans sa réponse au rapport du comité ETHI, le gouvernement a convenu qu'il faut prendre des mesures pour garantir que le consentement demeure un élément clé de la LPRPDE et que le régime de consentement soit renforcé et clarifié. Par conséquent, ISDE examine les possibilités de mettre à jour les dispositions

PIPEDA reform to facilitate new business models that rely on information, while ensuring appropriate protections are in place.

In the context of open banking, enhancing consent provisions would be consistent with broader objectives to improve consumer choice, control and the ability for individuals to take advantage of innovative new services, while also ensuring the protection of sensitive financial data.

[*Translation*]

In its testimony to this committee on open banking, the Office of the Privacy Commissioner of Canada, or OPC, also expressed concerns pertaining to consent for sharing of personal information in an open banking environment. The OPC has published a set of guidelines for obtaining meaningful consent, which went into effect in January 2019. These guidelines have raised important considerations for bolstering consent as a meaningful control mechanism. They have also highlighted the need for more policy work to provide clarity and certainty around the use of sensitive information like financial information.

As noted in the government response, these policy changes require dialogue with Canadians. To this end, between June and October 2018, ISED conducted national consultations on digital and data transformation across Canada. One key theme of the consultations was "trust and privacy." The consultations demonstrated that there is a strong push to balance the desire for enhanced privacy with the capacity for new technologies to stimulate innovation and social and economic benefits. The consultations also highlighted Canadians' anxiety about a perceived lack of transparency and control regarding how their information is collected and used by new technologies and business models.

What I would note from the above is two things: One is that considerable work is under way to continue to ensure our marketplace framework laws, as well as sector- or activity-based regulations that work in parallel, are fit for purpose for a data- and digitally driven economy. Second, is the need for coherence and complementarity between the various levers governments and other key players in the marketplace bring to bear on these important and complex disruptions.

sur le consentement de la loi, dans le cadre d'un exercice général de modification de celle-ci, de manière à faciliter les nouveaux modèles d'affaires fondés sur l'information tout en garantissant que de bonnes mesures de protection soient en place.

Dans le contexte des systèmes bancaires ouverts, le renforcement des dispositions sur le consentement serait compatible avec les objectifs généraux visant à améliorer les choix qui s'offrent aux consommateurs, la mesure dans laquelle ceux-ci peuvent gérer leurs renseignements et la capacité des particuliers de profiter de nouveaux services novateurs tout en garantissant la protection des renseignements financiers de nature délicate.

[*Français*]

Dans son témoignage devant ce comité au sujet des systèmes bancaires ouverts, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a également manifesté des préoccupations relatives au consentement à la divulgation de renseignements personnels dans un environnement bancaire ouvert. Le CPVP a publié un ensemble de règles sur l'obtention du consentement éclairé, lesquelles sont entrées en vigueur en janvier 2019. Ces lignes directrices ont soulevé d'importantes considérations en ce qui concerne le renforcement des exigences relatives au consentement à titre de mécanisme de contrôle utile. Elles ont également souligné la nécessité de mener des travaux stratégiques approfondis pour augmenter la clarté et la certitude entourant l'utilisation de renseignements délicats tels que les données financières.

Comme il est noté dans la réponse du gouvernement, ces modifications stratégiques nécessitent un dialogue avec les Canadiens. À cette fin, de juin à octobre 2018, ISDEC a mené des consultations nationales sur l'évolution numérique et la transformation des données. Un des principaux thèmes de la consultation était la confiance et la protection des renseignements personnels. Les consultations ont montré qu'il existe une forte pression pour établir un équilibre entre la protection accrue des renseignements personnels et la capacité, pour les nouvelles technologies, de stimuler l'innovation et les avantages économiques. Les consultations ont également mis en lumière l'anxiété que ressentent les Canadiens quant à une absence perçue de transparence et de maîtrise en ce qui a trait à la façon dont leurs renseignements personnels sont recueillis et utilisés par les nouvelles technologies et les nouveaux modèles d'affaires.

Je tiens à souligner deux choses au sujet de mes observations précédentes. Premièrement, d'importants travaux sont en cours pour continuer de garantir que les lois-cadres du marché et les règlements connexes visant un secteur ou une activité conviennent à une économie axée sur les données et le numérique. Deuxièmement, il est nécessaire d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les divers leviers que le gouvernement et d'autres intervenants clés au sein du marché

[*English*]

Data portability, including in the open banking construct, is just one of these important disruptions. It is an emerging concept in data and competition policy that requires organizations to allow consumers to transfer their data in a usable format between service providers. It is receiving increased interest in Canada and globally as a potential tool to address both data governance and competition issues. Open banking is essentially the application of data portability in the banking sector, where it is also subject to additional regulation on the transfer of data.

Data portability has the potential to enhance consumer control over personal information and to foster the entry of innovative service providers into markets otherwise dominated by data-intensive incumbent firms, such as in the banking sector. It also has the possibility of mitigating existing risks to data protection arising from current data transfer practices, such as screen scraping, which has been referenced in previous testimony to this committee, wherein unregulated third parties collect and store the banking credentials of customers to log into their accounts and provide them with price comparison, financial management and other services.

[*Translation*]

Open banking does pose some risks that require mitigation, notably ensuring that all actors within these new data chains can fully secure and protect the data in a way that builds consumer confidence and trust. This is why data portability similarly requires complementarity and cohesion between banking laws, general marketplace frameworks, and the regulatory actions of a number of key players. It will also benefit from common technical standards to support interoperability and to unlock its potential.

With this in mind, we are working very closely with our colleagues at the Department of Finance, amongst others, to ensure their approach to these issues aligns as we modernize our marketplace frameworks for this emerging data and digital reality. We are also looking at examples of international approaches in Europe, the U.K., Australia, Singapore and elsewhere, as well as input from stakeholders in Canada.

appliquent sur ces éléments perturbateurs importants et complexes.

[*Traduction*]

La portabilité des données, y compris dans l'environnement bancaire ouvert, n'est qu'une de ces perturbations importantes. Il s'agit d'un concept émergent de la politique en matière de données et de concurrence qui exige que les organisations permettent aux clients de transférer leurs données dans un format utilisable entre divers fournisseurs de services. Il fait l'objet d'une attention grandissante au Canada et à l'échelle mondiale à titre d'outil éventuel pour traiter les problèmes de gouvernance des données et de concurrence. Les systèmes bancaires ouverts consistent essentiellement en l'application de la portabilité des données au secteur bancaire, au sein duquel le transfert des données fait l'objet d'une réglementation supplémentaire.

La portabilité des données pourrait permettre aux consommateurs d'exercer un contrôle accru sur leurs données personnelles et favoriser l'entrée de fournisseurs de services novateurs au sein d'un marché dominé par des sociétés titulaires qui recueillent beaucoup de données, telles que celles du secteur bancaire. Elle pourrait également atténuer les risques relatifs à la protection des données découlant des pratiques existantes de transfert des données telles que la capture des données d'écran, laquelle a été mentionnée durant des témoignages antérieurs devant vous et permet aux tierces parties non réglementées de recueillir et de conserver les justificatifs de leurs clients pour accéder à leur compte bancaire en ligne et leur fournir des comparaisons de prix, des services financiers et autres.

[*Français*]

Les systèmes bancaires ouverts posent des risques qui nécessitent des mesures d'atténuation, notamment pour garantir que tous les intervenants au sein de ces nouvelles chaînes de données puissent pleinement protéger les données d'une manière qui suscite la confiance des clients. Voilà pourquoi la portabilité des données exige qu'il y ait une complémentarité et une cohésion entre les lois sur le système bancaire, les cadres généraux régissant le marché et les mesures réglementaires d'un certain nombre d'intervenants clés. Elle bénéficiera également de normes techniques communes pour soutenir l'interopérabilité et libérer son potentiel.

Voilà pourquoi nous collaborons très étroitement avec nos collègues du ministère des Finances, entre autres, pour garantir que leur approche relative à ces questions soit harmonisée avec la nôtre, au moment où nous modernisons les cadres du marché pour les adapter à la réalité axée sur les données et le numérique. Nous examinons également des exemples observés en Europe, au Royaume-Uni, en Australie, à Singapour et ailleurs, et nous analysons les observations de certains intervenants au Canada.

[*English*]

The question of open banking is one that is nested in a much larger dialogue on the appropriate role of marketplace frameworks and other regulations to support competition, fuel innovation and protect privacy, all in the aim of greater confidence, trust and growth in the Canadian marketplace. ISED will continue to evaluate the impact of disruptive technologies and business models, such as open banking, on competition, privacy and the other frameworks that can act as a foundation and a backstop as these disruptions take hold.

I am happy to address any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Mr. Schaan. As always, that's very helpful.

Mr. Seidl, please go ahead.

Chris Seidl, Executive Director, Telecommunications, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: My colleagues and I welcome this opportunity to bring the CRTC's perspective to your important study on open banking for Canadian financial services consumers. While the commission comes at this issue from a telecommunications perspective, not the banking sector, there is a clear link between them in today's world of digital commerce.

The common ground is found in the CRTC's universal service objective. Its goal is to ensure that all Canadians in rural and remote areas, as well as in urban centres, have access to voice and broadband Internet services on fixed and mobile wireless networks so they can participate in the digital economy.

[*Translation*]

Broadband is the critical tool we use for everything from banking and shopping, to accessing health care and other government services. It is equally crucial to Canada's future economic prosperity, global competitiveness, social development and democratic discourse.

That's why, in December 2016, the commission announced that broadband Internet is now considered a basic telecommunications service. Our universal service objective calls for all Canadians to have access to fixed broadband at download speeds of at least 50 megabits per second, or Mbps, and upload speeds of 10 Mbps, as well as an unlimited data option. In addition, the latest mobile wireless technology needs to be

[*Traduction*]

La question des systèmes bancaires ouverts s'inscrit dans un dialogue beaucoup plus vaste sur le rôle que doivent jouer les cadres du marché et les autres mesures de réglementation pour stimuler la concurrence et l'innovation et protéger les renseignements personnels dans le but d'augmenter la confiance à l'égard du marché canadien et la croissance de celui-ci. ISDE continuera d'évaluer l'incidence qu'ont les technologies et des modèles d'affaires perturbateurs, tels que les systèmes bancaires ouverts, sur la concurrence, la protection des renseignements personnels et les autres cadres qui peuvent servir de fondation et de filet de sécurité au fur et à mesure que ces perturbations surviennent.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Schaan. Comme toujours, c'est très instructif.

Monsieur Seidl, vous avez la parole.

Chris Seidl, directeur exécutif, Télécommunications, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Mes collègues et moi sommes reconnaissants de cette occasion qui nous est offerte de rendre compte de l'opinion du CRTC concernant votre importante étude sur le système bancaire ouvert accessible aux consommateurs canadiens ayant recours à des services financiers. Même si le conseil aborde la question du point de vue des télécommunications, et non du secteur bancaire, un lien évident les unit dans le monde du commerce numérique d'aujourd'hui.

La connexion se retrouve dans l'objectif du service universel du CRTC. Le but de cet objectif est de nous assurer que tous les Canadiens, qu'ils vivent en région rurale, en région éloignée ou en milieu urbain, aient accès à des services vocaux et d'Internet à large bande sur des réseaux sans fil fixes et mobiles de manière à ce qu'ils puissent participer à l'économie numérique.

[*Français*]

La large bande est notre outil principal dans tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse de nos transactions bancaires, de nos achats ou encore de l'accès aux soins de santé et aux autres services gouvernementaux. Cet outil est, par ailleurs, tout aussi important pour la future prospérité économique du Canada, sa concurrence mondiale, son développement social et son discours démocratique.

Voilà pourquoi, en décembre 2016, le CRTC a annoncé que le service Internet à large bande était désormais considéré comme un service de télécommunication de base. Notre objectif du service universel est que tous les Canadiens aient accès à des services d'accès à Internet à large bande fixe qui offrent des vitesses de téléchargement d'au moins 50 mégabits par seconde (Mbps) et des vitesses de téléversement d'au moins 10 Mbps —

available to all homes and businesses, and also along major Canadian roads.

We anticipate that 90 per cent of Canadian households will have access to 50/10 speeds by 2021, with the remaining households to be connected as soon as possible within the following decade. These expectations are closely aligned with the federal government's recently announced national broadband target.

[*English*]

We are making significant headway in advancing this goal. As of December 2017, 97 per cent of households in urban areas had access to services that meet the universal service objective. However, just 37 per cent of households in rural areas had similar access at the end of 2017.

To help bridge the digital divide, the CRTC has established the broadband fund to support projects in areas that don't meet these targets. The fund is designed specifically to improve broadband services in rural and remote regions that lack an acceptable level of access.

The fund will have up to $750 million over the first five years to build or upgrade access and transport infrastructure to provide fixed and mobile wireless broadband Internet service in underserved areas. Up to 10 per cent of the annual total will be provided to satellite-dependent communities. Special consideration may also be given to projects targeted at Indigenous or official language minority communities. The broadband fund is meant to be complementary to but not a replacement for existing and future private investment and public funding.

In late 2018, we established the criteria that will be used to evaluate and select applications for funding and publish maps that show which regions have access to the universal service objective and which do not.

In the coming months, we will issue a call for applications. The call will set out the length of the application period as well as eligible areas and the types of projects that will be targeted.

[*Translation*]

The CRTC also aims to ensure the needs of Canadians — and especially vulnerable Canadians — are met. For example, we recently held public consultations about a potential code of conduct for Internet service providers. If adopted, the code

ce que nous appelons 50/10 —, en plus d'offrir une option de données illimitées. De plus, la technologie sans fil mobile la plus récente doit être disponible pour tous les foyers et toutes les entreprises, ainsi que le long des principales routes canadiennes.

Nous prévoyons que 90 p. 100 des ménages canadiens auront accès à des vitesses de 50/10 d'ici 2021 et que les autres ménages seront raccordés dès que possible au cours de la prochaine décennie. Ces attentes correspondent étroitement à l'objectif national de la connectivité à large bande qui a été annoncé récemment par le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Nous réalisons d'énormes progrès relativement à cet objectif. En date de décembre 2017, 97 p. 100 des ménages en région urbaine pouvaient obtenir des services répondant à l'objectif du service universel. Cependant, seulement 37 p. 100 des ménages en région rurale disposaient d'un accès similaire à la fin de 2017.

Pour aider à combler ce fossé numérique, le CRTC a établi le Fonds pour la large bande afin de soutenir les projets dans les régions qui n'atteignent pas les objectifs. Ce Fonds est spécialement conçu pour améliorer l'accès aux services à large bande dans les régions rurales et éloignées pour lesquelles le niveau d'accès n'est pas acceptable.

Le Fonds disposera d'un montant pouvant aller jusqu'à 750 millions de dollars au cours des cinq premières années pour appuyer des projets de construction ou de mise à niveau de l'infrastructure d'accès et de transport afin d'offrir des services d'accès Internet à large bande fixes et mobiles dans les régions mal desservies. Jusqu'à 10 p. 100 du total annuel sera accordé aux collectivités dépendantes des satellites. Une attention particulière pourrait être accordée aux projets ciblant les collectivités autochtones ou les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Fonds pour la large bande vise à compléter — et non à remplacer — le financement public et l'investissement privé actuels et futurs.

À la fin de 2018, nous avons établi les critères qui serviront à évaluer et à sélectionner les demandes de financement et nous avons publié les cartes qui montrent les régions qui ont accès à des services respectant l'objectif du service universel et celles pour lesquelles ce n'est pas le cas.

Au cours des prochains mois, nous lancerons un appel de demandes. L'appel définira la durée de la période allouée à la présentation de demandes ainsi que les régions admissibles et le type de projets qui seront ciblés.

[*Français*]

Le CRTC a aussi pour but de veiller à ce que les besoins des Canadiens — particulièrement des Canadiens vulnérables — soient comblés. Par exemple, nous avons récemment organisé des consultations publiques sur la création possible d'un code de

would establish consumer-friendly business practices, ensure contracts are easy to understand, and make it easier for Canadians to switch providers to take advantage of competitive offers.

We will announce our decision regarding an Internet code in the coming months.

It is important to note that similar codes are already in place for wireless and television services, which have proven to be effective in establishing protections for consumers. We also recently issued a report on aggressive and misleading sales practices in the communications market, and are considering a number of additional measures to empower consumers and promote their fair treatment.

[*English*]

Extending broadband to underserved households, businesses and along major roads will ensure that Canadians can take advantage of existing, new and innovative digital services such as open banking.

We would be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Seidl. That was also very helpful to us.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much for your very interesting presentations. I will ask Mr. Seidl several questions because I don't have and I don't think Canadians have a clear understanding of exactly how CRTC is involved in broadband.

I would really like to know why in this day and age it's not proceeding as quickly as it should. It sounds wonderful to say that by 2021 we'll have 90 per cent of Canadians having reliable access, but that leaves 1.5 million Canadians without reliable access. Let me tell you, that will be in the rural areas and places that are difficult to get to.

I am wondering why we have to wait while you develop codes and all these other wonderful things, where the real necessity for Canadians to compete and to do everything is on their broadband access.

I'll leave it at that, and then I'll have a follow-up question.

Mr. Seidl: Thank you for the question.

In 2016, the commission set a new universal objective of 50 megabits and 10 megabits per second after major consultation. Right now, Canadians have access to Internet. About 99 per cent of households have access to a certain level. In 2016, we redefined the level to 50/10 to ensure that all Canadians get

conduite à l'intention des fournisseurs de services Internet. S'il est adopté, ce code établira des pratiques commerciales favorables aux consommateurs, veillera à ce que les contrats soient faciles à comprendre et facilitera le passage d'un fournisseur à l'autre pour tirer avantage d'offres concurrentielles.

Nous annoncerons notre décision concernant le code de conduite sur les services Internet au cours des prochains mois.

Il est important de noter que des codes similaires sont déjà en place pour les services sans fil et de télévision, lesquels se sont avérés efficaces dans l'établissement de mesures de protection des consommateurs. De plus, nous avons publié récemment un rapport sur les pratiques de vente trompeuses ou agressives au sein du marché des télécommunications et nous envisageons de prendre plusieurs autres mesures supplémentaires pour habiliter les consommateurs et promouvoir le traitement équitable.

[*Traduction*]

L'extension de la portée de la large bande aux ménages, aux entreprises et aux routes principales mal desservies permettra de nous assurer que les Canadiens peuvent tirer avantage des services numériques novateurs — nouveaux ou existants comme le système bancaire ouvert.

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Seidl. C'était également très instructif.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup de vos très intéressants exposés. J'ai plusieurs questions pour M. Seidl, parce que je ne comprends pas très bien et je ne pense pas que les Canadiens comprennent très bien non plus le rôle du CRTC dans le domaine des services à large bande.

J'aimerais vraiment savoir pourquoi, à notre époque, cela ne va pas aussi vite qu'il le faudrait. C'est bien beau de dire que, d'ici 2021, 90 p. 100 des Canadiens auront un accès sûr, mais cela laisse 1,5 million de Canadiens sans accès sûr. Et, sachez-le, ce sera dans les régions rurales et dans les endroits difficiles d'accès.

Je me demande pourquoi il faut attendre que vous élaboriez des codes et tous ces trucs fantastiques, alors que ce dont les Canadiens ont besoin pour être concurrentiels et faire tout ce qu'ils ont à faire, c'est un accès à la large bande.

Je vais m'arrêter ici, puis j'aurai une question complémentaire.

M. Seidl : Je vous remercie de votre question.

En 2016, le conseil s'est donné un nouvel objectif universel de 50 mégabits et de 10 mégabits par seconde après de vastes consultations. À l'heure actuelle, les Canadiens ont accès à Internet. Environ 99 p. 100 des ménages ont accès à un certain niveau. En 2016, nous avons redéfini le niveau à 50/10 pour que

access to a level of service found in urban centres from our cable or other service providers that have these performing networks.

The challenge is in rural areas. The cost of deployment in rural areas and extending the network to a rural area does take time. That's why the commission decided to shift its focus. It had programs in place to bring phone service to all Canadians. That was accomplished many years ago, but it took a while as well. We're doing nation building here to build out the networks.

The commission is not necessarily a funding agency, but it takes money from service providers. That $750 million comes from service providers, and we redistribute those funds to projects to deploy the network out farther.

The commission is concerned about that and is working as fast as it can to try to bring that money to projects that will most sufficiently serve those rural areas.

Senator Stewart Olsen: That leads into my second question quite well. I am not really certain why the government has to pay for the broadband. It should be the networks and the service providers. I don't understand why you can't just say: If you want a licence to operate in this country, you have to do this, this, this and this.

That should be the mandate. Your oversight has to have some teeth in it. It maybe doesn't. I am not sure. When you say every rural area has basic service, I would encourage you to go to rural areas because they do not.

Anyway, I'd like to know why we are involved with getting money from these guys and then saying where this is money is going, whereas you could say to the service providers: If you want a licence in Canada, you do this.

Mr. Seidl: The Telecommunications Act indicates that high-quality services should be provided to all Canadians. That is our goal. To build those networks in these regions is typically not very economical for a service provider, so they need the support to provide the service. We are in the process of providing that for them.

We expect market forces to deliver those services to certain areas of the country, but some areas are uneconomical to deploy the level of Internet we want every Canadian to have.

tous les Canadiens aient accès au niveau de service offert dans les centres urbains par nos câblodistributeurs ou d'autres fournisseurs de services dotés de ces réseaux performants.

Ce sont les régions rurales qui posent problème. Le déploiement dans les régions rurales est coûteux, et l'extension du réseau en zone rurale prend du temps. C'est pourquoi le conseil a décidé de changer de cap. Son objectif était d'offrir un service téléphonique à tous les Canadiens. C'est ce qui a été fait il y a de nombreuses années, mais cela aussi a pris du temps. Nous travaillons à l'édification du pays pour établir les réseaux nécessaires.

Le conseil n'est pas nécessairement un organisme de financement, mais il reçoit de l'argent des fournisseurs de services. Ces 750 millions de dollars viennent des fournisseurs de services, et nous reversons ces fonds dans des projets visant à déployer le réseau plus loin.

Le conseil est préoccupé par cette question et travaille le plus rapidement possible pour essayer d'investir cet argent dans des projets susceptibles de répondre le mieux aux besoins des régions rurales.

La sénatrice Stewart Olsen : Cela m'amène à ma deuxième question. Je ne vois pas très bien pourquoi le gouvernement devrait payer les services à large bande. Ce sont les réseaux et les fournisseurs de services qui devraient le faire. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas simplement dire : si vous voulez un permis d'exploitation dans ce pays, vous devez faire ceci, ceci et cela.

Cela devrait être le mandat. Il faut que votre système de surveillance ait un peu de mordant. Enfin, peut-être que non. Je ne suis pas sûre. Quand vous dites que chaque région rurale a un service de base, je vous invite à aller voir sur place, parce que ce n'est pas le cas.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais savoir pourquoi nous cherchons à obtenir de l'argent de ces gens, pour leur dire ensuite où il est investi, alors qu'on pourrait dire aux fournisseurs de services : si vous voulez un permis d'exploitation au Canada, voici ce qu'il faut faire.

M. Seidl : Selon la Loi sur les télécommunications, tous les Canadiens devraient avoir accès à des services de grande qualité. C'est notre objectif. Il n'est généralement pas très économique pour un fournisseur de services de construire ces réseaux dans ces régions, et il a donc besoin de soutien pour fournir le service. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Nous pensons que les forces du marché offriront ces services dans certaines régions du pays, mais il n'est pas rentable d'y déployer le niveau d'Internet que nous voulons pour tous les Canadiens.

Senator Stewart Olsen: That's my point right there. I don't care if it's not economical. They make enough money from every other place. That should be a part of what your department says is necessary if you want this provision of service to Canadians.

That's my feeling, and I think I am echoing the feelings of Canadians across the country.

Senator Wetston: My first question is to Mr. Schaan. It's obviously about open banking.

Mr. Schaan, should Canada proceed with open banking? If so, what would you see as the necessary preconditions for success?

Mr. Schaan: The question as to whether Canada should proceed with open banking will be answered by the Department of Finance consulting committee, the advisory group. They've heard quite a lot of good evidence for why open banking could potentially be quite useful to Canadian citizens.

Regarding the second part of your question in terms of what it would take or what would be the necessary conditions for actual success, there are a number of things. To my colleagues to the left, it would be that continued ability for Canadians to participate in a digital economy with digital infrastructure is a necessary precondition. There are a number of others. I'll start maybe on the crunchy and get to the fuzzier.

On the crunchy I'd say, just like you need the physical infrastructure for Canadians to gain access, you actually need the engineering infrastructure as well as the back end. You need an agreed set of standards by which the data will flow. You need to ensure the data will be encoded in a particular way that both the giver and receiver have the capacity to be interoperable. That's not easy.

We've seen from international examples that you can get to those codes in a number of ways in terms of the standard. In the U.K., that standard was created by the open banking entity. It was not left to a voluntary situation. We do see voluntary standards organizations that have taken on some of this work in other jurisdictions to be able to allow for that.

Probably I concentrated most of my remarks on the need for cohesion and complementarity of all of the various frameworks. Let's imagine that we modernize PIPEDA tomorrow and say that there's a right to data mobility or data portability. In the GDPR situation, there were some challenges around exactly what data portability meant. People at the citizen level assumed that data portability meant they would be able to go to a social media platform tomorrow and say, "Please provide me all of my data."

La sénatrice Stewart Olsen : C'est bien ce que je veux dire. Peu m'importe que ce ne soit pas économique. Ils gagnent suffisamment d'argent ailleurs. Cela devrait faire partie de ce que votre ministère juge nécessaire si vous voulez offrir ce service aux Canadiens.

C'est mon sentiment, et je crois que c'est aussi celui des Canadiens partout au pays.

Le sénateur Wetston : Ma première question s'adresse à M. Schaan. On parle évidemment du système bancaire ouvert.

Monsieur Schaan, le Canada devrait-il passer au système bancaire ouvert? Dans l'affirmative, quelles seraient, selon vous, les conditions préalables nécessaires à la réussite?

M. Schaan : C'est le comité consultatif du ministère des Finances, le groupe consultatif, qui répondra à la question de savoir si le Canada devrait passer à un système bancaire ouvert. Ce comité a entendu beaucoup de témoins qui ont expliqué en quoi les services bancaires ouverts pourraient être très utiles aux Canadiens.

En ce qui a trait à la deuxième partie de votre question, à savoir ce qu'il faudrait ou quelles seraient les conditions nécessaires pour réussir, il y a un certain nombre d'éléments en jeu. Pour mes collègues assis à gauche, la possibilité ininterrompue des Canadiens à participer à l'économie numérique grâce à l'infrastructure numérique est une condition préalable nécessaire. Il y en a plusieurs autres. Je vais peut-être commencer par le plus concret, et passer ensuite à ce qui est moins clair.

En ce qui concerne le côté concret, je dirais que, tout comme vous avez besoin de l'infrastructure matérielle d'accès, vous avez en fait besoin de l'infrastructure d'ingénierie ainsi que de l'infrastructure en aval. Vous avez besoin d'un ensemble de normes convenues permettant l'acheminement des données. Vous devez vous assurer que les données seront encodées de telle sorte qu'elles soient interopérables pour le donneur et le receveur. Ce n'est pas facile.

Des exemples à l'étranger montrent qu'il est possible d'obtenir ces codes de plusieurs façons en regard de la norme. Au Royaume-Uni, cette norme a été créée par l'entité bancaire ouverte. On ne l'a pas laissée au hasard. Ailleurs, des organismes nationaux de normalisation volontaires ont entamé ce travail pour parvenir à ce résultat.

J'ai probablement concentré la plupart de mes observations sur l'importance de la cohésion et de la complémentarité des cadres de référence. Supposons que nous décidions demain de moderniser la LPRPDE et de prévoir un droit à la mobilité des données ou à la portabilité des données. Dans le cas du RGPD, on a eu de la difficulté à préciser le sens exact de la portabilité des données. Les gens ont estimé que la portabilité des données leur permettrait d'aller sur une plateforme de médias sociaux et

Then they would be able to take that and give it to someone else to recreate the exact experience they just had but with a different provider.

That's not what actually occurs. You take your personal information in zeroes and ones. Maybe those zeroes and ones compute to someone else, but if there's no other market offering out there, there's no one to port it to.

If we introduced data mobility tomorrow, you would need to ensure all of the complementary regulations and structures that govern banking are aligned. You could very quickly say that you have a right to port your data, but to whomever you're porting it is still subject to anti-money laundering and anti-terrorist financing regulations, and it still needs access to the payment rails. All of these things need to be complementary.

You can go even further. We can look at the statutes. The witness on the next panel probably has some thoughts on this in terms of the interoperability of the copyright associated with some of that data and the complementarity of the intellectual property frameworks of competition and privacy.

The last thing is the fuzzy one as a precondition around education and volition, which means you need to have a "want" on the part of consumers or otherwise to say, "Please move my data from point X to point Y." You need to have an educated population that knows (a) why and (b) how.

As we've seen in the U.K. example, making that the burden of the citizen, potentially, doesn't get you very far. You actually need for the citizen to be able to tell their institution to send the data over to another entity because if it rests with them, they're not a great interlocutor.

I'd say standards, frameworks, infrastructure, volition and education are the necessary preconditions to make this a success.

Senator Wetston: That is a lot to think about. I am glad the committee is thinking about that.

I've been thinking about the notion of open banking, and I don't like the term. It leads us in a direction that may be somewhat misleading.

In the past, when we talked about shadow banking, those in that sector don't like that term. They use the term market-based financing. Doesn't it sound better?

de dire : « S'il vous plaît, fournissez-moi toutes mes données. » Cette manœuvre leur permettrait de transférer les données à quelqu'un d'autre qui pourrait reproduire cela avec un fournisseur différent.

Cependant, ce n'est pas ainsi que cela se passe. Vous portez vos renseignements personnels sous forme de zéros et de uns. Peut-être que ces zéros et ces uns ont un sens pour quelqu'un d'autre, mais s'il n'y a pas d'autre offre sur le marché, il n'y a personne à qui les communiquer.

Si nous introduisions la mobilité des données, il faudrait s'assurer que tous les règlements et structures complémentaires qui régissent les services bancaires soient harmonisés. Vous pourriez très rapidement dire que vous avez le droit d'acheminer vos données, mais pour celui à qui vous les communiquez, cela reste assujetti aux règlements sur la lutte contre le blanchiment d'argent et sur le financement des activités terroristes, et il faut quand même pouvoir retracer les paiements. Tous ces éléments doivent être complémentaires.

Vous pouvez aller encore plus loin. Nous pouvons examiner les lois. Le témoin du prochain groupe a probablement des idées à ce sujet du point de vue de l'interopérabilité des droits d'auteur associés à certaines de ces données et de la complémentarité des cadres de référence appliqués à la propriété intellectuelle en matière de concurrence et de protection de la vie privée.

Enfin, il y a l'élément plus flou de la condition préalable qui a trait à l'éducation et à la volonté, c'est-à-dire qu'il faut un « désir » du côté des consommateurs, qui diraient : « Veuillez déplacer mes données du point X au point Y. » Il faut donc une population instruite qui sait a) pourquoi et b) comment.

Comme on l'a vu au Royaume-Uni, le fait d'imposer ce fardeau au citoyen risque de ne pas donner les résultats escomptés. Il faudrait plutôt permettre au consommateur de demander à son établissement financier de s'en charger. Sinon, le consommateur n'est pas un interlocuteur très valable.

Je dirais que les normes, les cadres de référence, l'infrastructure, la volonté et l'éducation sont les conditions préalables nécessaires au succès.

Le sénateur Wetston : Il y a largement matière à réflexion. Je suis heureux que le comité y réfléchisse.

J'ai réfléchi à la notion de service bancaire ouvert, et je n'aime pas cette formulation. Cela nous oriente dans une direction qui peut être un peu trompeuse.

Auparavant, quand nous parlions de services bancaires parallèles, les gens de ce secteur n'aimaient pas cette expression. Ils préfèrent parler de financement axé sur le marché. Est-ce que ce n'est pas mieux?

If we proceed with open banking, have any of you given thought as to whether or not we should find some way in Canada to characterize it as something that is not open banking? If you haven't, that's fine, and I'll pass on, but I'd like your thoughts about that.

Mr. Schaan: I can start, and maybe my colleagues can fill in.

I have given some thought to the notion. I am not going to directly answer your question. I'll answer a related one. It's the same problem we have with data portability because data portability makes it sound as if you can easily move the data and port it to someone else; but there may not be an entity to port it to. The relevant constructs you are getting at that are fundamentally relevant to the citizen are: I can control my data and I can direct my data.

Control and direction are two concepts that somehow need to figure into whatever it is that emerges in this particular space. You have control of the financial information about you, and you can direct it to people who can offer you services that are relevant to you.

Citizen controlled and directed banking is a long title. I don't know what it is, but I would say those are the two concepts that are essential.

Senator Wetston: Any thoughts, Mr. Seidl?

Mr. Seidl: Open banking is not a focus for the CRTC, but we do focus on competition. From what I have read recently, it's about opening up the market to more competition and more choices for consumers. That's where I would put the emphasis.

Senator Klyne: I want to follow up on Senator Wetston's question about whether we should go to open banking. I was hoping an answer might come up with regard to economic benefits and jobs created.

Given that you have studied open banking, could you comment on that?

Mr. Schaan: The potential benefits of open banking are twofold. You can consider them in two ways.

The first is obviously the notion of the benefits to the citizen and the consumer, in the sense they are given additional choice as to the providers that may be able to offer them options.

The second is that you are right. There is a growing fintech industry in the country and in other places that is creating all

Si nous adoptons un système bancaire ouvert, est-ce que l'un d'entre vous a réfléchi à la question de savoir si nous devrions trouver un moyen, au Canada, de l'appeler autrement? Sinon, ce n'est pas grave; je vais passer à autre chose, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Schaan : Je peux commencer, et mes collègues pourront peut-être compléter ma réponse.

J'ai réfléchi à cette notion. Je ne vais pas répondre directement à votre question. Je vais répondre à une question connexe. Nous avons le même problème avec la portabilité des données parce qu'elle donne l'impression qu'il est facile de déplacer les données et de les transférer à quelqu'un d'autre, mais il n'y a pas nécessairement d'entité à qui les envoyer. Les principes utiles auxquels vous renvoyez et qui intéressent fondamentalement le citoyen sont les suivants : je peux contrôler mes données et je peux décider où elles vont.

Le contrôle et la direction sont deux notions qu'il faut, en quelque sorte, intégrer à ce qui émerge dans cet espace particulier. Vous avez le contrôle des renseignements financiers qui vous concernent et vous pouvez les envoyer aux personnes susceptibles de vous offrir des services utiles.

Services bancaires contrôlés et dirigés par les citoyens... C'est un peu long comme titre. Je ne sais pas ce que c'est, mais je dirais que ce sont les deux notions essentielles.

Le sénateur Wetston : Quel est votre avis, monsieur Seidl?

M. Seidl : Le CRTC ne s'intéresse pas particulièrement aux services bancaires ouverts; il s'intéresse plutôt à la concurrence. D'après ce que j'ai lu dernièrement, il s'agit d'ouvrir le marché à une plus grande concurrence et d'offrir plus de choix aux consommateurs. C'est là que je mettrais l'accent.

Le sénateur Klyne : J'aimerais revenir sur la question du sénateur Wetston au sujet de la pertinence d'un système bancaire ouvert. J'aurais aimé avoir une réponse au sujet des retombées économiques et de la création d'emplois.

Puisque vous avez étudié les services bancaires ouverts, pourriez-vous nous donner votre avis?

M. Schaan : Les avantages potentiels d'un système bancaire ouvert sont de deux ordres. Vous pouvez les envisager de deux façons.

Il y a d'abord, évidemment les avantages pour le citoyen et le consommateur, au sens où on élargit l'éventail des fournisseurs qui pourraient leur offrir des services.

Deuxièmement, vous avez raison. Il y a de plus en plus d'entreprises de technologie financière, au pays et ailleurs,

sorts of new disruptive services. It's growing very quickly. It needs the clarity and certainty from a frameworks perspective to be able to grow.

That question is seizing the Department of Finance and its advisory through the framework laws on either the competition, privacy or even intellectual property side. It is seizing us in the sense of how we provide certainty and clarity to business about how these rules are to be set, what will be allowed, and how they will work.

Senator Klyne: That's the segue to the question I really wanted to ask.

You had mentioned in your presentation that PIPEDA and the standing committee which studied it, confirmed that consent should remain core to the privacy regime. You also mentioned that an open banking enhancing consent provision would be consistent with broader objectives.

We heard from another panel that consumers would have control but not necessarily ownership of personal data under Australia's proposed legislation.

Also, in some concluding remarks, you said that the question of open banking is nested in marketplace frameworks and other regulations to spur competition, fuel innovation and protect privacy, which all begs the question of regulatory framework and a regulator.

Where do you see that coming from in terms of a regulator, and who is to pay for that?

Mr. Schaan: That's an important question. I am not going to totally deke it, but I am going to slightly deke it in that I'll say that our framework laws are laws of general application.

When I explain my job to people, I say that I am responsible for all of our economic laws of general application that aren't sector specific. Because if the law regulates a particular sector, it lives somewhere else. In the case of banking, that's finance. In the case of resource industries, that's Natural Resources Canada. There is a number of them.

Our regulator in the case of our framework laws are already well placed to regulate their particular aspect of this piece. In the case of competition, that's the bureau. In the case of PIPEDA, that's the Office of the Privacy Commissioner. In the case of intellectual property, there is a few of them but the primary ones are the Canadian Intellectual Property Office and the Copyright Board of Canada.

qui créent toutes sortes de nouveaux services aux effets perturbateurs. Elles se multiplient très rapidement. Et, pour croître, il faut que les cadres de référence offrent clarté et certitude.

Cette question s'adresse au ministère des Finances et à ses conseillers par le biais des lois-cadres sur la concurrence, sur la protection des renseignements personnels ou même sur la propriété intellectuelle. Elle nous concerne au sens où il nous revient de garantir certitude et clarté aux entreprises quant à la façon dont ces règles seront établies, ce qui sera permis et comment elles fonctionneront.

Le sénateur Klyne : Voilà qui m'amène à la question que je voulais vraiment poser.

Vous avez dit dans votre exposé que la LPRPDE et le comité permanent qui l'a étudiée confirment que le consentement devrait rester au cœur du système de protection de la vie privée. Vous avez également dit qu'une meilleure disposition sur le consentement dans le cas de services bancaires ouverts serait conforme à des objectifs plus généraux.

D'autres témoins nous ont dit que, selon le projet de loi australien, les consommateurs auraient le contrôle, mais pas nécessairement la propriété, de leurs données personnelles.

De plus, dans vos conclusions, vous avez dit que la question des services bancaires ouverts s'inscrit dans des cadres du marché et d'autres règlements visant à stimuler la concurrence, à alimenter l'innovation et à protéger la vie privée, tous ces éléments renvoyant à la question du cadre et de l'organisme de réglementation.

Comment l'envisagez-vous du point de vue de l'organisme de réglementation, et qui va payer pour cela?

M. Schaan : C'est une question importante. Je ne vais pas l'esquiver tout à fait, mais un peu quand même en vous disant que nos lois-cadres sont des lois d'application générale.

Quand j'explique en quoi consiste mon travail, je dis que je suis responsable de toutes nos lois économiques d'application générale qui ne sont pas spécifiques à un secteur. Parce que, si la loi réglemente un secteur particulier, elle relève d'autres institutions. Dans le cas des banques, ce sont les Finances. Dans le cas des industries primaires, c'est Ressources naturelles Canada. Il y en a plusieurs autres.

Dans le cas des lois-cadres, les organismes de réglementation sont déjà bien placés pour remplir leur rôle dans ce cas. S'il s'agit de concurrence, c'est le bureau. S'il s'agit de la LPRPDE, c'est le Commissariat à la protection de la vie privée. S'il s'agit de propriété intellectuelle, il y en a quelques-uns, mais les principaux sont l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et la Commission du droit d'auteur du Canada.

The question you are asking is: Who is the best sectoral regulator for the sector specific activities of banking that live on top of framework law? Framework law applies to everyone and to all activity. We are very certain that we don't exempt industries or sectors from those frameworks. Whatever open banking does will have to be PIPEDA compliant and will have to live up to the Competition Act. I think the question as to which sector specific regulator is best posed to Finance or those who are more familiar with the actual specifics of banking.

In the case of the regulators that relate to my statutes, they are all paid for by general appropriation or, in the case of the Canadian Intellectual Property Office, as a separate operating agency that collects fees through patent and trademark applications. Other regulators like the CRTC have a mixed model. On your question of how to pay for it, it would vary.

Senator Klyne: The latter description is collecting fees; the former one is the taxpayer.

Mr. Schaan: Exactly.

Senator C. Deacon: I am thinking about the 3.5 million Canadians who are operating in an unregulated environment right now. I am also thinking about the portability of innovative, fast growing businesses that are central to the future of our economy. They can move to any country in the world overnight, which means we can attract them or we can reject them by not moving fast enough in terms of regulations that allow them to be profitable.

I layer on that a point you made that access is a precondition to open banking. That scared the crap out of me, because right now that means if we have got till 2021, maybe, and whatever else.

I am looking at that and saying that we need to be doing things now. There are Canadians who are at risk today. We have examples where government has been a leader in sharing data with CRA through Intuit TurboTax. It is a phenomenal example where government has proven it can be a leader. I want to hear where government will be a strong leader, moving swiftly in this area to enable the private sector to run.

Mr. Schaan: Certainly, on the broad questions of data digital, we share your desire and ambition. The national consultations our department ran on data digital were exactly around three core questions: What are the skills required to thrive; how do we fuel innovation; and what are the necessary privacy and trust pillars that need to be in place?

La question que vous posez est la suivante : quel est le meilleur organisme de réglementation sectoriel pour les activités spécifiques du secteur bancaire qui débordent la loi-cadre? Une loi-cadre s'applique à tout le monde et à toutes les activités. Nous sommes tout à fait sûrs de ne pas exempter d'entreprises ou de secteurs de ces lois. Tout système bancaire ouvert devra respecter la LPRPDE et la Loi sur la concurrence. Je pense que la question de savoir quel organisme de réglementation sectoriel serait le mieux placé devrait être posée au ministère des Finances ou à ceux qui connaissent mieux le fonctionnement des banques.

Quant aux organismes de réglementation chargés de l'application des lois que j'applique, ils sont tous payés par des crédits généraux ou dans le cas de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, à titre d'organisme de service distinct qui perçoit des droits par le biais des demandes de brevets et de marques de commerce. D'autres organismes de réglementation, comme le CRTC, relèvent d'un modèle mixte. Leur mode de financement est variable.

Le sénateur Klyne : Cette dernière description renvoie à la perception de frais; la première renvoie au contribuable.

M. Schaan : C'est exact.

Le sénateur C. Deacon : Je pense aux 3,5 millions de Canadiens qui travaillent actuellement dans un milieu non réglementé. Je pense aussi à la transférabilité des entreprises novatrices et à croissance rapide qui sont cruciales pour l'avenir de notre économie. Elles peuvent déménager dans n'importe quel pays du monde du jour au lendemain, ce qui signifie que nous pouvons les attirer ou les rejeter en n'adoptant pas assez rapidement des règlements qui leur permettraient d'être rentables.

Vous avez dit que l'accès est une condition préalable à la création de services bancaires ouverts. Cela m'a fait très peur, parce qu'à l'heure actuelle, on a jusqu'à 2021, peut-être.

Quand je vois cela, je me dis que nous devons agir dès maintenant. Il y a des Canadiens qui sont à risque aujourd'hui. Nous avons des exemples où le gouvernement a pris les choses en main pour mettre les données en commun avec l'ARC grâce à Intuit TurboTax. C'est un exemple remarquable où le gouvernement a prouvé qu'il pouvait être un chef de file. Je voudrais savoir où le gouvernement jouera ce rôle en agissant rapidement pour permettre au secteur privé de fonctionner.

M. Schaan : En ce qui concerne les grandes questions liées aux données numériques, nous partageons certainement votre désir et votre ambition. Les consultations nationales organisées par notre ministère à ce sujet portaient précisément sur trois questions fondamentales : quelles sont les compétences nécessaires pour prospérer, comment stimuler l'innovation et de quels piliers a-t-on besoin en matière de protection de la vie privée et de confiance?

As my minister indicated publicly, there were investments in Budget 2019 and there will be more to come on that front. On the question of open banking specifically, that's a question for my Department of Finance colleagues. In terms of the broad data and digital economy, you would find strong alignment with the notion that we need clarity and a strong approach to ensure that we can seize this moment.

To clarify your point on access as a precondition, I mean that primordially in the sense that if the service is by and large digitally offered, and I don't have the capacity to participate in the digital environment, I can't access the service.

We know from the CRTC numbers that a large majority of Canadians are already willing and potential consumers in that market. The question of universal access is one that the CRTC is striving toward.

Senator C. Deacon: Versus a precondition.

Mr. Schaan: The precondition is as an individual, not necessarily as a whole society. In order to have consumers participate, they need the tools.

Senator Wallin: I want to go back to a bit of blue sky. We have been having a conversation with the Brits and the Australians about language. To Senator Wetston's point and to Senator's Klyne's point, we seem to have come down to talking about control versus ownership. That's clear. We are talking about consumer directed data as opposed to consumer directed banking. It encompasses all sorts of things.

I have two issues to hear from you on. In addition, perhaps you want to make a comment. Looking at the legislative consumer data, the CDR, how do we do that and should we do that? What centralized authority will manage this? I am not referring to framework laws and sectoral regulations, but to a central authority.

Mr. Schaan: I think on the first one, you can come at it in a number of ways. I think people have used their particular frameworks depending on the nature of their jurisdiction and how they are structured.

In the Australian context, the ACCC is a different kind of regulator than our Competition Bureau. It's empowered in a different way, not just because it has sector specific responsibilities, but it also has remedy-making powers.

Comme ma ministre l'a dit publiquement, le budget de 2019 prévoit des investissements, et il y en aura d'autres à cet égard. Quant aux services bancaires ouverts, c'est une question qui s'adresse à mes collègues du ministère des Finances. En ce qui concerne les données générales et l'économie numérique, vous constaterez qu'il y a clairement entente sur l'idée que nous avons besoin de clarté et d'une approche solide pour pouvoir profiter de cette occasion.

Pour clarifier ce que vous avez dit au sujet de l'accès comme condition préalable, ce que je veux dire, c'est que, si le service est généralement offert par voie numérique et qu'on n'a pas la capacité de participer à l'environnement numérique, on ne peut pas avoir accès à ce service.

Nous savons, d'après les chiffres du CRTC, qu'une grande majorité de Canadiens sont déjà des consommateurs intéressés à cet égard. Le CRTC s'efforce actuellement de régler la question de l'accès universel.

Le sénateur C. Deacon : Par opposition à une condition préalable.

M. Schaan : La condition préalable concerne le particulier, pas nécessairement toute la société. Pour que les consommateurs participent, ils ont besoin d'outils.

La sénatrice Wallin : J'aimerais revenir un peu à Blue Sky. Nous avons eu une conversation avec les Britanniques et les Australiens au sujet de la langue. Pour répondre aux sénateurs Wetston et Klyne, il semble que nous en soyons arrivés à parler de contrôle plutôt que de propriété. C'est clair. Nous parlons de données dirigées par les consommateurs plutôt que de services bancaires dirigés par les consommateurs. Cela englobe toutes sortes de choses.

J'aimerais avoir votre avis sur deux questions. Vous voudrez peut-être aussi faire un commentaire. En ce qui a trait aux données législatives sur les consommateurs, les DDC, comment faire et est-ce que nous devrions le faire? Quelle autorité centralisée va s'en occuper? Je ne parle pas de lois-cadres et de règlements sectoriels, mais bien d'une autorité centrale.

M. Schaan : On peut aborder la première question de plusieurs façons. Je crois que les gens utilisent leurs cadres particuliers selon la nature de leur sphère de compétence et leur type de structure.

Dans le contexte australien, la Commission australienne de la concurrence et de la consommation, l'ACCC est un organisme de réglementation différent de notre Bureau de la concurrence. Elle est habilitée d'une façon différente, non seulement parce qu'elle a des responsabilités sectorielles, mais aussi parce qu'elle a des pouvoirs de recours.

You can probably glean from my remarks that we are looking at this through a series of framework laws, but the one that probably lends itself most directly is data mobility or data portability, something that is potentially enshrined in private sector privacy law. If that's the case, you can flow from there potentially, just like in the Australian example where the data right is actually not sector specific and is not unique to banking. It is actually starting in banking and then moving to a whole bunch of sectors thereafter.

Similarly, just like in the GDPR, if it's enshrined as a responsibility or obligation in PIPEDA we have similar ramifications. As I say, we can learn from the GDPR in the sense that the General Data Protection Regulation of the European Union says that you can access your personal information in machine-readable format.

Right now our PIPEDA says that you can get your personal information, but it doesn't specify how and it doesn't necessarily specify in what format. That's one way in which you can potentially think about how to approach the CDR.

To your second question of a stand-alone regulator, again I'll say that my colleagues at finance are probably thinking through this in a different way than I am, in the sense that in laws of general application, as I indicated, we aim not to be sector specific in our approach. We try not to design framework law to fit a particular kind of technology but actually to be technologically neutral. It begs the question in this particular case, though, for those who look at this sector: Who does that and who is best positioned?

Senator Wallin: How can we get there? I ask the same question every week, it seems, of any group of people before us. I think we are now in our seventh session.

How do we go about this? We have seen them do it in the U.K. because they did it sector specific and the banking industry stepped up. How can we just get there and have this discussion?

Mr. Schaan: There are a couple of ways you can get there. One of them is a coordinated cohesive approach between updates and modernization to framework law that match with a sector specific ambition. I think the sector-specific ambition will come potentially from my colleagues at the Department of Finance, as they conclude their advisory on it.

Senator Wallin: You think that is where it has to start. Thank you.

Senator Duncan: My questions will focus on the CRTC and your presentation.

Vous pouvez probablement déduire de mes remarques que nous examinons cette question sous l'angle d'une série de lois-cadres, mais que le point de vue qui s'y prête probablement le plus directement est celui de la mobilité des données ou de la portabilité des données, qui pourrait être enchâssé dans la loi sur la protection des renseignements personnels du secteur privé. Dans ce cas, on peut s'en inspirer, tout comme dans l'exemple australien, où le droit sur les données n'est pas propre à un secteur et n'est pas propre au secteur bancaire. En fait, cela part du secteur bancaire et passe ensuite par toute une série de secteurs.

De plus, comme dans le Règlement général sur la protection des données, le RGPD, s'il s'agit d'une responsabilité ou d'une obligation selon la LPRPDE, il y a des ramifications semblables. Comme je l'ai dit, on peut s'en inspirer puisque le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne prévoit qu'on peut accéder à ses renseignements personnels dans un format lisible par machine.

À l'heure actuelle, la LPRPDE prévoit qu'on peut obtenir ses renseignements personnels, mais elle ne précise pas comment et dans quel format. C'est une façon d'aborder les DDC.

Quant à votre deuxième question concernant un organisme de réglementation autonome, je dirais que mes collègues des Finances y réfléchissent probablement d'une façon différente de la mienne, en ce sens que dans les lois d'application générale, comme je l'ai dit, nous nous efforçons d'avoir une approche non sectorielle. Nous essayons non pas de concevoir une loi-cadre applicable à tel type de technologie, mais plutôt d'être neutres sur le plan technologique. Toutefois, dans le cas présent, il faut se demander qui s'occupe de ce secteur et qui est le mieux placé pour le faire.

La sénatrice Wallin : Comment peut-on y arriver? Il me semble que je pose la même question toutes les semaines à tous les groupes de témoins. Je crois que nous en sommes maintenant à notre septième séance.

Comment s'y prendre? Le Royaume-Uni l'a fait après être intervenu à l'échelle sectorielle, et le secteur bancaire a suivi. Comment y arriver ici et comment tenir ce genre de débat?

M. Schaan : Il y a quelques façons d'y arriver. Par exemple, une approche coordonnée et cohérente entre les mises à jour et la modernisation de la loi-cadre correspondant à un objectif sectoriel. Je pense qu'une perspective sectorielle pourrait découler de la réflexion de mes collègues du ministère des Finances après les consultations en cours.

La sénatrice Wallin : Vous pensez que c'est par là qu'il faut commencer. Merci.

La sénatrice Duncan : Mes questions porteront sur le CRTC et sur votre exposé.

I note you indicated in your presentation that in late 2018 there were published maps showing the regions which have access to universal service and those which do not. Could I ask that those maps be provided through the clerk to members of the committee so that we can exactly see what we are talking about?

Also in your presentation you referred to the program to improve services in rural and remote regions that lack an acceptable level of service. I am wondering if you would provide us with what you determine to be an acceptable level of service. I have a few points on an acceptable level in which I am especially interested.

The first issue is service. Members of the panel will forgive me for relaying this story, but every time someone digs a hole in Fort St. John, the entire banking system and Internet service go down throughout Yukon, along with the ability of people to buy things at Superstore.

The second issue relates to what Senator Stewart Olsen about the price of the Internet service. There is a substantial difference between the price paid for Internet service in Yukon or Hay River, Northwest Territories, and that paid in Calgary or Toronto.

The third point I would like you to address, if you wouldn't mind, is the vulnerable Canadians you mentioned. I noticed that your approach was to develop an Internet code. I would like to ask if you would take a look at the British example presented to us by the open banking implementation entity. They referred to an organization that was established to deal with the vulnerable sector in Great Britain. Their methodology was to reach out to the vulnerable sector themselves, to have that social interaction and to have the ability to sit down with those folks who lack the ability to access the Internet or access online banking.

I am sure everyone here could think of folks who don't do online banking for one reason or another. There is a vulnerable sector in our society who do not have simple things such as identification.

Developing an Internet code, with all due respect, may not be necessarily the CRTC's responsibility. It might be housed in another department, but let's see if there is perhaps a more equitable method to reach the vulnerable Canadians. If you wouldn't mind, would you please address that?

Mr. Seidl: Sure, I'll address your first two points in the question, and I will ask my colleague, Mr. Shortliffe, to cover the last point.

Je rappelle que vous avez dit que, à la fin de 2018, on a publié des cartes indiquant les régions qui ont accès au service universel et celles qui n'y ont pas accès. Est-ce qu'il serait possible de remettre ces cartes aux membres du comité par l'intermédiaire de la greffière afin que nous puissions voir exactement de quoi il s'agit?

Dans votre exposé, vous avez également parlé du programme visant à améliorer les services dans les régions rurales et éloignées qui n'ont pas un niveau de service acceptable. Est-ce que vous pourriez nous dire ce que serait, selon vous, un niveau de service acceptable. Il y a quelques éléments qui m'intéressent particulièrement à ce sujet.

Le premier est le service. Que les membres du comité me pardonnent de raconter cette histoire, mais, chaque fois que quelqu'un creuse un trou à Fort St. John, tout le système bancaire et tout le service Internet tombent en panne partout au Yukon, de même que la possibilité de faire des achats à Superstore.

Le deuxième concerne ce que la sénatrice Stewart Olsen a dit au sujet du prix du service Internet. Il y a une différence importante entre ce que cela coûte au Yukon ou à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à Calgary ou à Toronto.

Troisièmement, j'aimerais discuter, si cela ne vous dérange pas, de la situation des Canadiens vulnérables, dont vous avez parlé. Vous envisagez d'élaborer un code Internet. J'aimerais que vous vous intéressiez à l'exemple britannique qui nous a été présenté par des représentants de l'entité de mise en œuvre d'un système bancaire ouvert. Ils ont parlé d'une organisation chargée de s'occuper du secteur vulnérable en Grande-Bretagne. Leur méthodologie consiste à sensibiliser directement ce secteur, à susciter cette interaction sociale et à se donner la possibilité de discuter avec les gens qui n'ont pas la capacité d'accéder à Internet ou à des services bancaires en ligne.

Je suis sûre que tout le monde ici a en tête des gens qui ne font pas de transactions bancaires en ligne pour une raison ou une autre. Il y a, dans notre société, des gens vulnérables qui n'ont pas de choses simples comme un code d'identification.

Sauf votre respect, l'élaboration d'un code Internet ne relève peut-être pas nécessairement de la responsabilité du CRTC. Il pourrait être hébergé dans un autre ministère, mais voyons s'il existe peut-être un moyen plus équitable d'atteindre les Canadiens vulnérables. Je vous serais reconnaissante d'aborder ce sujet.

M. Seidl : Certainement. Je vais répondre aux deux premiers points et je demanderai à mon collègue, M. Shortliffe, de répondre au dernier.

When we define accessible level, we define the universal service objective. As I mentioned, the speed requirements are 50 down/10 up for that and access to unlimited data so that you don't get throttled when you get to a certain amount of usage. That's how we define universal service.

We also have a quality of service requirement. We define very technical aspects to ensure that the service actually can perform at an appropriate level and can address latency, the delay you get on the connection, the appropriateness of the connection, or even loss of packets that are transferring there. We have set targets for those as well to define what we call our universal services objective for fixed access.

In terms of security, there is a desire for the network to be highly resilient to failures or to issues that happen through construction or other aspects. We look at improving projects that extend the network. Coverage is the most important. When we look at projects, we also have in there as part of our criteria the resiliency of the projects being put forward. We will evaluate those projects based on that criteria as well. We look at several different attributes, and that would be one of them, to ensure projects also improve the resiliency of the network and security as you mentioned on that front.

Obviously competition is very important. In terms of price, we don't regulate the price of Internet except for the Northern Territory, Yukon and Northwest Territories. We regulate price for terrestrial Internet in those regions, but we found there wasn't competition sufficient to protect the interests of consumers. We actually set those rates, and in some cases those rates are set below cost for the provider. Some compensation goes on between urban versus rural in the far northern areas.

We regulate those rates. They have to come to us for approval of any changes to those rates in both cable plants in Yellowknife and Whitehorse, as well as in the Internet plants in more remote regions.

In the applications that come before us the parties must indicate what price they want to offer. We made sure those prices are set as what you would get comparatively in a close urban setting. That will be one of the criteria they must commit to when they deploy these solutions out into the regions. We will look at some of the more granular aspects of that, but our goal is to ensure that the prices are set comparable to what you would get in an urban centre where there is competition from both cable and teleco.

Quand nous définissons le niveau d'accessibilité, nous définissons l'objectif du service universel. Comme je l'ai dit, les exigences en matière de vitesse sont d'au moins 50 en téléchargement et d'au moins 10 en téléversement à cet égard, en plus d'un accès à une quantité illimitée de données, pour éviter d'être coincé à un certain niveau d'utilisation. C'est comme cela que nous définissons le service universel.

Nous avons aussi des exigences en matière de qualité. Nous définissons des aspects très techniques pour garantir que le service peut effectivement fonctionner à un niveau suffisant et qu'il est possible de régler les problèmes liés à la latence, au retard de connexion, à la pertinence de la connexion ou même à la perte des paquets de données transférées. Nous avons aussi des cibles à cet égard, pour définir ce que nous appelons notre objectif de services universels pour l'accès fixe.

En ce qui a trait à la sécurité, on souhaite que le réseau soit très résistant aux défaillances ou aux problèmes qui surviennent au cours de la construction ou d'autres aspects. Nous cherchons des moyens d'améliorer les projets qui élargissent le réseau. La couverture est l'aspect le plus important. Quand nous examinons des projets, nous tenons également compte, parmi nos critères, de la résilience des projets envisagés. Nous évaluons aussi ces projets en fonction de ces critères. Nous examinons plusieurs attributs différents, dont celui-là, pour nous assurer que les projets permettent aussi d'améliorer la résilience et la sécurité du réseau.

Bien entendu, la concurrence est un facteur très important. En ce qui a trait au prix, nous ne réglementons pas le prix d'Internet, sauf pour le Territoire du Nord, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Nous réglementons le prix des services Internet terrestres dans ces régions, mais nous avons constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de concurrence pour protéger les intérêts des consommateurs. Nous fixons ces tarifs et, dans certains cas, ils sont inférieurs au coût pour le fournisseur. Il y a une certaine compensation entre les régions urbaines et les régions rurales du Grand Nord.

Nous réglementons ces tarifs. Ils doivent nous demander d'approuver tout changement apporté à ces tarifs dans les installations de câblodistribution de Yellowknife et de Whitehorse, ainsi que dans les installations d'Internet dans les régions éloignées.

Les entreprises doivent indiquer le prix proposé dans les demandes qu'elles nous adressent. Nous avons veillé à ce que les prix soient fixés en fonction de ce que l'on obtiendrait dans un milieu urbain voisin. Ce sera l'un des critères qu'elles devront respecter quand elles appliqueront ces solutions dans les régions. Nous devrons examiner certains des aspects plus précis de cette question, mais notre objectif est de nous assurer que les prix sont comparables à ce qu'on obtiendrait dans un centre urbain où il y a de la concurrence aussi bien pour le câble que pour le téléphone.

I'll pass it to Mr. Shortliffe.

Scott Shortliffe, Chief Consumer Officer, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: I took great interest in the British example. I confess that I am not familiar with that organization. I will do some more research to better educate myself.

In terms of an Internet code, we are building on what already exists in terms of the wireless and the television service provider codes. These codes were introduced over the last five years. In terms of working with consumers, we have found there was a lack of transparency. There were problems with overbilling.

We introduced codes which we revise every few years. We start with the wireless code. At that time we introduced the idea of a critical information summary so that when you're getting a wireless phone you would see what you're getting and what the billing structure should be.

We embedded PIPEDA in that. We worked and consulted with the Office of the Privacy Commissioner to make sure that we had protection saying, "Your wireless provider must disclose to you how your information will be used." We extended that to television. Now we are extending it to Internet services. It's an open proceeding in front of the commission, so I can't tell you where it will end or I can't discuss what our advice will be.

Concurrent with this, we had a major hearing on misleading and aggressive sales tactics. During that proceeding, in terms of vulnerable Canadians, we saw Canadians speaking a third language other than English or French. Some elderly Canadians and Canadians with disabilities were disproportionately affected by aggressive and misleading sales tactics. We have embedded that knowledge into what we are proceeding with to create in the Internet code.

I think the question you raised, if I understood it, includes the idea of economic vulnerability. It goes a bit wider than what we did in the most recent study. However, it is an important question for us to look at.

As a broader concern that ties into the broadband funding, we are extremely concerned with the growing effects of a digital divide. Canadians don't necessarily have the same access to the same digital tools. That affects their ability to participate in democratic life. If you don't have access to information on an easy basis, you can't participate in society.

Je vais céder la parole à M. Shortliffe.

Scott Shortliffe, dirigeant principal de la consommation, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : L'exemple britannique m'intéresse beaucoup. J'avoue que je ne connais pas cet organisme. Je vais faire d'autres recherches pour mieux m'informer.

En ce qui concerne l'idée d'un code Internet, nous nous inspirons de ce qui se fait déjà dans les services de communications sans fil et de télévision. Leurs codes ont été introduits au cours des cinq dernières années. Quant aux relations avec les consommateurs, nous avons constaté un manque de transparence. Il y avait des problèmes de surfacturation.

Nous avons introduit des codes que nous révisons à intervalles de quelques années. Nous commençons par le code des services de communication sans fil. À l'époque, nous avons lancé l'idée d'un résumé des renseignements essentiels pour que, lorsque vous recevez un téléphone sans fil, vous puissiez vérifier ce que vous obtenez et ce que devraient être les détails de facturation.

Nous y avons intégré la LPRPDE. Nous avons collaboré avec le Commissariat à la protection de la vie privée et l'avons consulté pour garantir une protection indiquant ceci : « Votre fournisseur de services de communication sans fil doit vous dire comment vos renseignements seront utilisés. » Nous avons appliqué ce principe à la télévision. Nous voulons désormais aussi l'appliquer aux services Internet. Le conseil est actuellement saisi de la question, et je ne peux donc pas vous parler de l'issue ni de ce que nous recommanderions.

Parallèlement, nous avons tenu une importante audience sur les tactiques de vente trompeuses et agressives. Au cours de cette instance, en ce qui concerne les Canadiens vulnérables, nous avons vu des Canadiens qui parlent une langue tierce, autre que le français ou l'anglais. Certains Canadiens âgés ou handicapés ont été touchés de façon disproportionnée par des tactiques de vente agressives et trompeuses. Nous avons intégré ces connaissances dans ce que nous sommes en train de créer dans le code Internet.

La question que vous avez soulevée, si j'ai bien compris, englobe la notion de vulnérabilité économique. Cela va un peu plus loin que ce que nous avons examiné dans la plus récente étude. Toutefois, c'est une question importante sur laquelle nous devons nous pencher.

Comme préoccupation plus générale liée au financement de la large bande, nous sommes extrêmement préoccupés par les effets croissants d'un fossé numérique. Les Canadiens n'ont pas nécessairement un accès égal aux mêmes outils numériques. Cela nuit à leur capacité de participer à la vie démocratique. Si vous n'avez pas facilement accès à l'information, vous ne pouvez pas participer à la vie en société.

These questions underline the various tools we are trying to put into place to protect vulnerable Canadians. We are certainly looking for international examples. The advice you have given to look at the British example is something I will take back to and work with my team on.

Senator Marshall: My question is for Mr. Schaan. Mr. Seidl may wish to comment on it also.

I want to talk about the $1.7 billion announced in the budget. For open banking, we will need a lot of infrastructure. I think the funding provided by the government will probably help. I am also aware of the report the Auditor General released last fall with regard to connectivity in rural or remote areas, which I found to be somewhat critical.

Could you tie all those things together and tell us what are the plans for the $1.7 billion? In explaining it to us, could you also tie in what has been happening over the last several years? I believe your department had several initiatives. The one I was looking at was the 2016 Connect to Innovate program, which the government says was so successful and which the $1.7 billion will build on.

Could you talk about the $1.7 billion? What is the plan? How will this happen with open banking? Excuse me, Senator Wetston, I know you don't like the name.

Senator Wetston: You are forgiven.

Senator Marshall: Could you speak about that, please?

Mr. Schaan: Unfortunately, the department has a very strong interest and role in the universal broadband fund announced in Budget 2019. It is not within my purview. I would be happy to have any colleagues within the department come back to you on that question.

My work is on the framework law side, and my colleagues are in telecom policy and other avenues.

Senator Marshall: Would the finding have no impact whatsoever on your area of responsibility?

Mr. Schaan: There is an intersect between connectivity and marketplace framework laws, but the questions I am mandated to steward on behalf of the minister are related to the law and its application, which is not necessarily a direct linkage to connectivity.

Ces questions mettent en relief les divers outils que nous essayons de mettre en place pour protéger les Canadiens vulnérables. Nous cherchons certainement des exemples internationaux. Je vais m'inspirer de votre conseil pour examiner l'exemple britannique et je vais y travailler avec mon équipe.

La sénatrice Marshall : Ma question s'adresse à M. Schaan. M. Seidl voudra peut-être ajouter quelque chose.

Je veux parler du financement de 1,7 milliard de dollars annoncé dans le budget. Pour un système bancaire ouvert, nous aurons besoin de beaucoup d'infrastructures. Je pense que le financement fourni par le gouvernement sera probablement utile. Je suis également au courant du rapport que le vérificateur général a publié l'automne dernier au sujet de la connectivité dans les régions rurales ou éloignées, que j'ai trouvé quelque peu critique.

Pourriez-vous faire le lien entre tout cela et nous dire quels sont les plans pour cette somme de 1,7 milliard de dollars? Pourriez-vous également nous expliquer ce qui s'est passé au cours des dernières années? Je crois que votre ministère avait plusieurs initiatives. Celle que j'examinais était le programme Brancher pour innover de 2016, qui, selon le gouvernement, a connu un tel succès et sur lequel le financement de 1,7 milliard de dollars permettra de faire fond.

Pourriez-vous nous parler du financement de 1,7 milliard de dollars? Quel est le plan? Comment va-t-il être appliqué à un système bancaire ouvert? Excusez-moi, sénateur Wetston, je sais que vous n'aimez pas ce nom.

Le sénateur Wetston : Je vous pardonne.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous nous en parler, s'il vous plaît?

M. Schaan : Malheureusement, le ministère s'intéresse beaucoup au régime universel de financement de la large bande annoncé dans le budget de 2019 et y joue un rôle très important. Ce n'est pas de mon ressort. Je serais heureux que des collègues du ministère vous répondent à ce sujet.

Mon travail porte sur l'aspect juridique du cadre, et mes collègues s'occupent de la politique des télécommunications et d'autres questions.

La sénatrice Marshall : Cette constatation n'aurait-elle aucune incidence sur votre secteur de responsabilité?

M. Schaan : Il y a un recoupement entre la connectivité et les lois-cadres du marché, mais les questions dont je dois m'occuper au nom du ministre sont liées à la loi et à son application, ce qui n'est pas nécessairement en lien direct avec la connectivité.

Connectivity is an important piece of an overall digital environment, but the questions I am asked to consider are: What is the state of our competition law; what is the state of our intellectual privacy laws; and what is the state of our privacy laws?

Senator Marshall: Mr. Seidl, would you have any comments on where you would like to see the government go with that funding?

Mr. Seidl: I can share what I know is in the budget. The $1.7 billion was toward connectivity. To help bridge that digital divide, the government adopted the CRTC target of 50 megabits per second down and 10 megabits per second up.

The $1.7 billion is broken into a couple of aspects. One is to give additional funding to CTI so they can go forward with other projects. They're also introducing a new universal broadband fund, which will add another $1 billion. They've earmarked some of the money to go to low earth orbit satellite capacity to help remote regions with access. Obviously that's the government's program, but I am not familiar with the details.

Senator Marshall: When the government implements these programs, are you aware of the targets? In the past the amounts of money have been quite significant.

Are you aware of what they plan to do with the money, what their targets are and then what they actually achieve? Is that something you track or that you would be aware of?

Mr. Seidl: We definitely follow what they are doing. Obviously, they are contributing to closing the digital divide and that's part of our goal. It helps to inform us on what we need to do on our end.

This is a shared leadership responsibility of the regulator, the private sector and the government, to take on this massive requirement to close the digital divide. It will take all of us to play our parts.

Senator Marshall: For the 2016 Connect to Innovate program, would you be aware of its results were? I find in government is a big fanfare at the beginning when the money and what's going to be done are announced in the budget at the beginning, but not so much emphasis on what it actually cost and what it actually achieved.

Would you be aware of whether that program was successful? Would you know exactly what the government is planning to do with the $1.7 billion or what their targets are?

La connectivité est un élément important d'un environnement numérique global, mais les questions qu'on me pose sont les suivantes : quel est l'état de nos lois de la concurrence; quel est l'état de nos lois sur la protection de la propriété intellectuelle; et quel est l'état de nos lois sur la protection de la vie privée?

La sénatrice Marshall : Monsieur Seidl, pourriez-vous nous dire ce que vous aimeriez que le gouvernement fasse de ce financement?

M. Seidl : Je peux vous parler de ce que je sais qu'il y a dans le budget. Le financement de 1,7 milliard de dollars est destiné à la connectivité. Pour réduire ce fossé numérique, le gouvernement a adopté la cible du CRTC, à savoir 50 mégabits par seconde en téléchargement et 10 mégabits par seconde en téléversement.

Le financement de 1,7 milliard de dollars est divisé en deux volets. L'un consiste à accorder des fonds supplémentaires à Brancher pour innover afin que le programme puisse permettre de réaliser d'autres projets. Ils lancent également un nouveau régime universel de financement de la large bande, qui ajoutera un autre milliard de dollars. Ils ont affecté une partie de l'argent à la capacité des satellites en orbite basse terrestre pour faciliter l'accès dans les régions éloignées à y avoir accès. C'est évidemment le programme du gouvernement, mais je n'en connais pas les détails.

La sénatrice Marshall : Lorsque le gouvernement met en œuvre ces programmes, connaissez-vous les cibles? Par le passé, les sommes d'argent ont été assez importantes.

Savez-vous ce qu'ils prévoient faire avec l'argent, quelles sont leurs cibles et ce qu'ils atteignent en fin de compte? Est-ce quelque chose que vous suivez ou que vous connaissez?

M. Seidl : Nous suivons certainement ce qu'ils font. Évidemment, ils contribuent à réduire le fossé numérique et cela fait partie de notre objectif. Cela nous permet de savoir ce que nous devons faire de notre côté.

C'est une responsabilité partagée de l'organisme de réglementation, du secteur privé et du gouvernement que d'assumer cette énorme obligation de réduire le fossé numérique. Il nous faudra tous jouer notre rôle.

La sénatrice Marshall : En ce qui a trait au programme Brancher pour innover de 2016, êtes-vous au courant de ses résultats? Je trouve qu'au gouvernement, on fait beaucoup de bruit au début lorsqu'on annonce le financement et les objectifs dans le budget, mais qu'on ne parle pas beaucoup de ce qu'un programme coûte vraiment et de ce qu'il permet réellement d'accomplir.

Savez-vous si ce programme a été une réussite? Savez-vous exactement ce que le gouvernement prévoit faire avec ce financement de 1,7 milliard de dollars ou quelles sont ses cibles?

Mr. Seidl: I don't have the details of those programs. I would defer to the department of ISED to provide that information.

Senator Marshall: At some point in time would you be provided with that information?

Mr. Seidl: With everyone else in terms of the results of that, yes. It is their program; it is not our program.

Senator Marshall: Not as a favoured interested party, but you would see it along with everybody else.

Mr. Seidl: Yes.

Senator Wetston: I am wondering if I could get your sense of it. At the end of the day, we are going to have to build a regulatory sandbox. That's what it sounds like to me. It may not be the best way to approach this type of issue. In the U.K. they decided to create the Open Banking Implementation Entity. I am not sure whether we are able to do something that is a bit more focused and directed at the very issue we are trying to address, given the fact we have framework laws and sectoral laws. I know Finance is driving the bus more or less on this issue in the consultations.

Maybe you cannot answer this question, but how would you would view the ideal regulatory model, recognizing federal provincial issues, et cetera, that might allow us to move more quickly with the possibility of introducing what I don't like to call open banking?

If you can't, I understand. I have put my question, and we'll have to think about it. However, if you could possibly provide some thoughts about that, it would be helpful.

Mr. Schaan: I can start. The Department of Finance is the right actor to think about the specific kinds of regulations that may be necessary for the specifics of open banking. Even if it is a trial or a kind of nimble structure that's able to be a bit more agile and allow for the activity to start even though it's not necessarily perfected, I would posit and reinforce the point I made in my opening remarks about coherence. No matter what, the activity will be regulated by existing framework laws, competition, PIPEDA, intellectual property, and others.

So I think, no matter what, we need to make sure that it's coordinated and coherent. We're working toward that end.

On the specific regulatory approach, you're right that we can learn from international best practice in some regards. Hopefully some of this work will not necessarily take as long because we'll be able to learn from what has been done in other places.

M. Seidl : Je n'ai pas les détails de ces programmes. Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ISDE, pourrait fournir cette information.

La sénatrice Marshall : À un moment donné, est-ce qu'on vous fournirait cette information?

M. Seidl : Avec tous les autres, pour ce qui est des résultats, oui. C'est leur programme, pas le nôtre.

La sénatrice Marshall : Pas en qualité de partie intéressée, mais comme tout le monde.

M. Seidl : Oui.

Le sénateur Wetston : J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Au bout du compte, nous allons devoir élaborer un cadre réglementaire. C'est l'impression que j'ai. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon d'aborder ce genre de question. Au Royaume-Uni, on a décidé de créer une entité de mise en œuvre du système bancaire ouvert. Je me demande si nous ne pourrions pas créer un organisme un peu plus ciblé sur la question que nous essayons de régler, étant donné que nous avons des lois-cadres et des lois sectorielles. Je sais que le ministère des Finances sonde le terrain sur cette question dans le cadre des consultations.

Vous ne pouvez peut-être pas répondre à cette question, mais comment verriez-vous le modèle réglementaire idéal, en tenant compte des relations fédérales-provinciales, et ainsi de suite, qui pourrait nous permettre d'agir plus rapidement avec la possibilité d'introduire ce que je n'aime pas appeler un système bancaire ouvert?

Si vous ne pouvez pas répondre, je comprendrais. J'ai posé ma question, et il faudra y réfléchir. Toutefois, il serait utile que vous nous fassiez part de vos réflexions à ce sujet.

M. Schaan : Je peux commencer. Le ministère des Finances est le bon intervenant pour réfléchir aux types précis de règlements qui pourraient être nécessaires pour les particularités du système bancaire ouvert. Même s'il s'agit d'un essai ou d'une sorte de structure souple qui peut être un peu plus malléable et permettre à l'activité de commencer, même si elle n'est pas nécessairement parfaite, je ferais valoir et renforcerais ce que j'ai dit dans ma déclaration préliminaire au sujet de la cohérence. Quoi qu'il arrive, l'activité sera réglementée par les lois-cadres existantes, la concurrence, la LPRPDE, et la propriété intellectuelle entre autres choses.

Je pense donc que, quoi qu'il arrive, nous devons nous assurer que le système est coordonné et cohérent. Nous travaillons en ce sens.

En ce qui concerne l'approche réglementaire en particulier, vous avez raison de dire que nous pouvons tirer des leçons des pratiques exemplaires internationales à certains égards. Il est à espérer que ce travail ne sera pas nécessairement aussi long,

Senator Klyne: I have a quick question for CRTC and then back to ISED.

Regarding the 50/10 speed, what view has been taken to look forward since much of the context of discussion these days is approaching gigabyte speeds? I guess nobody will be playing Fortnite any time soon in the North.

Mr. Seidl: We continue to look at the target periodically. Back in 2011, we set it as 5 down/1 up and in 2016 it is 50/10. We will continuously review what is the appropriate level for Canadians, and we will take action to achieve that going forward. We've also set a target for mobile as well. It's the latest generally deployed technology, which right now is long-term evolution and is available to 99 per cent of households today.

We are looking at both mobile and fixed access.

Senator Klyne: What kinds of resources are required to move up from the 50/10 speeds 10 years from now, say, in time and money?

Mr. Seidl: Technology continues to advance. Ideally, you want something that is scalable and can easily evolve. When fibre optics are put into a home, it's ensuring the technology there can be scalable, though not necessarily inexpensively, once you have that access.

The next generation of mobile, 5G, is coming down the pipe. It will offer significantly higher speeds on the mobile front. That could even be a good solution for rural areas to give them higher speed connections with fixed wireless solutions. The technology will continue to evolve and, as I mentioned, satellite connectivity will also evolve.

Senator Klyne: It's important to be there and that it's scalable, which is good.

Mr. Seidl: Yes.

Senator Klyne: I have questions for ISED. What considerations in your study were looked at? Everything always seems to focus around banks. Credit unions have started to bubble up in the discussion. There is very little consideration of the pillars of their setup and how insurance and banks are kept apart. Then there are also investment dealers and trust companies.

puisque nous pourrons tirer des leçons de ce qui a été fait ailleurs.

Le sénateur Klyne : Rapidement, j'ai une question pour le CRTC, puis je reviendrai à ISDE.

En ce qui concerne les vitesses cibles de 50/10, comment envisage-t-on l'avenir, étant donné qu'une grande partie de la discussion ces jours-ci se fait en gigaoctets? Je suppose que personne n'a l'intention de jouer à Fortnite de sitôt dans le Nord?

M. Seidl : Nous continuons de réexaminer la cible périodiquement. En 2011, nous avons établi un ratio de 5 pour 1 et en 2016, de 50 pour 10. Nous réexaminerons continuellement le niveau approprié pour les Canadiens, et nous prendrons des mesures pour atteindre cet objectif à l'avenir. Nous avons également fixé un objectif pour les appareils mobiles. Il s'agit de la plus récente technologie généralement déployée, qui évolue à long terme et qui est disponible pour 99 p. 100 des ménages aujourd'hui.

Nous examinons à la fois l'accès mobile et l'accès fixe.

Le sénateur Klyne : Quelles ressources faudra-t-il pour accroître les vitesses cibles de 50/10 dans 10 ans, disons, en temps et en argent?

M. Seidl : La technologie continue de progresser. Idéalement, vous voulez fixer des objectifs qui peuvent facilement être revus à la hausse. Lorsque la fibre optique est installée dans une maison, il s'agit de s'assurer que la technologie peut être évolutive, mais pas nécessairement bon marché, une fois que vous avez cet accès.

La prochaine génération de technologie mobile, la 5G, arrive bientôt. Elle offrira des vitesses beaucoup plus élevées pour les appareils mobiles. Cela pourrait même être une bonne solution pour les régions rurales afin de leur donner des connexions à haute vitesse avec des solutions fixes sans fil. La technologie continuera d'évoluer et, comme je l'ai mentionné, la connectivité par satellite évoluera également.

Le sénateur Klyne : Il est important d'être là et d'être évolutif, ce qui est bien.

M. Seidl : Oui.

Le sénateur Klyne : J'ai des questions pour ISDE. Quels éléments ont été examinés dans le cadre de votre étude? Tout semble toujours axé sur les banques. Les coopératives d'épargne et de crédit ont commencé à prendre part à la discussion. On tient très peu compte des piliers de leur structure et de la façon dont les assurances et les banques sont séparées. Il y a aussi les courtiers en valeurs mobilières et les sociétés de fiducie.

The question I really want to ask is about foreign banks and foreign ownership of fintechs and third parties, but foreign banks participating in this open banking practice.

Mr. Schaan: I think that's largely a question for Finance, unfortunately, because they are the regulator of financial activity. The one thing I'd say from a framework law perspective is that we have important provisions in our framework laws that take into account some of those considerations.

In PIPEDA, for instance, there's an accountability principle that follows on. It doesn't matter to whom you transfer the data, the accountability for the continued adherence to PIPEDA rests with the original. You can't transfer it away. In the case of a foreign entity toward whom that data is potentially flowing, the privacy obligations are retained. You can't transfer away your obligations to Canadians under our privacy law and no longer live up to PIPEDA.

Senator C. Deacon: Thank you for a really good session. I want to focus on the issue of net neutrality, on our resilience to that becoming a political whim in the future, as it just happened to be in the United States, and on building from the individual precondition of access.

This is for Mr. Schaan and the CRTC. How resilient are our current legislative and legal frameworks to the whim of net neutrality coming in at a certain point in the future? That could be very disruptive to individual access rights.

Mr. Schaan: I'd say that the general aim of our framework laws, because they are of a general application, is to be technologically neutral.

PIPEDA is a principles-based statute, so it aims to try to ensure that it is not wedded to a particular technological approach. You'll probably hear this in much greater detail in your next panel. There is a feeling, as we modernize PIPEDA, that we need to ensure it is fit for purpose in a data and digitally driven environment. It may not be the fact that it's principles based, but the principles need to reflect the new reality. That's something that we're seized with.

In terms of the Competition Act, it is a general application law that has done fairly being net neutral or technological neutral, but I think it raises some important questions that we're starting to think about.

Ma question concerne en fin de compte les banques étrangères et la propriété étrangère de technologies financières ainsi que les tierces parties, mais les banques étrangères participent à ce système bancaire ouvert.

M. Schaan : Je pense que c'est en grande partie une question qui s'adresse au ministère des Finances, malheureusement, parce que c'est lui qui réglemente l'activité financière. Ce que je dirais, du point de vue de la loi-cadre, c'est que des dispositions importantes dans nos lois-cadres tiennent compte de certaines de ces considérations.

Par exemple, la LPRPDE enchâsse un principe de reddition de comptes. Peu importe à qui vous transférez les données, la responsabilité de l'observation continue de la LPRPDE incombe au responsable du transfert initial. On ne peut pas transférer des données sans conséquence. Dans le cas d'une entité étrangère à laquelle des données pourraient être transmises, les obligations en matière de protection des renseignements personnels sont maintenues. Vous devez continuer de vous acquitter de vos obligations envers les Canadiens en vertu de nos lois sur la protection des renseignements personnels et observer la LPRPDE.

Le sénateur C. Deacon : Merci pour cette excellente séance. Je veux me concentrer sur la question de la neutralité du Net, sur notre détermination à empêcher que des pressions politiques soient exercées sur le Net à l'avenir, comme cela vient de se produire aux États-Unis, et sur l'idée de bâtir à partir de la condition préalable individuelle de l'accès.

Ma question s'adresse à M. Schaan et au CRTC. Dans quelle mesure nos cadres législatifs et juridiques actuels permettront-ils de résister aux caprices de la neutralité du Net à un moment donné dans l'avenir? Cela pourrait avoir un effet très perturbateur sur les droits d'accès individuels.

M. Schaan : Je dirais que nos lois-cadres, parce qu'elles sont d'application générale, visent globalement la neutralité technologique.

Comme la LPRPDE est une loi fondée sur des principes, elle n'est liée à aucune approche technologique particulière. Vous en entendrez probablement parler beaucoup plus en détail par votre prochain groupe de témoins. Nous avons l'impression, au moment où nous modernisons la LPRPDE, que nous devons nous assurer qu'elle est adaptée à l'objectif visé dans un contexte de technologie numérique et de données. Ce n'est peut-être pas le fait qu'elle soit fondée sur des principes qui compte, mais, plutôt que les principes doivent refléter la nouvelle réalité. C'est une question dont nous sommes saisis.

En ce qui concerne la Loi sur la concurrence, il s'agit d'une loi d'application générale qui a été assez neutre sur le plan technologique ou par rapport au Net, mais je pense qu'elle soulève des questions importantes auxquelles nous commençons à réfléchir.

One example I'll give you is that the Competition Act is predicated on human intent. Abuse of dominance or price fixing is predicated on the notion that there is an economic actor, that is a natural person who is perceiving that act.

If it's an algorithm that is actually price fixing or abusing dominance, how does our law apply? Is it necessarily consistent with that approach? There are some people who say that it isn't, and we're continuing to cede that out.

The goal of the digital consultations and where we're heading is to make sure our framework laws are fit for the purposes of a data and digitally driven economy. By and large they've done well. They've stood up to the change in technology, but we are constantly reviewing them to ensure they are actually capable of doing that.

Generally the laws of general application have been structured to be capable of being able to roll with the times.

Mr. Seidl: In terms of the telecom situation, the Telecommunications Act has provisions to ensure common carriage and no unjust discrimination with respect to any content carried over the telecom facilities.

The CRTC has some of the strongest net neutrality regulations in the world. What is happening in the States is not something that influences us. The provisions are there, and the CRTC has made a comment to the legislative review panel that the existing provisions are sufficient for the CRTC to ensure net neutrality remains strong.

Senator C. Deacon: That's reassuring.

Senator Wallin: I have a question for the CRTC's comments on the lack of cost effectiveness of taking service to rural areas where I live, and not just to remote and northern areas.

I guess we've come to accept a whole lot of fronts in terms of access or the view of government that somehow we can do what everybody in the city does when we can't, such as plug in electric cars, which we can't, and all those kinds of things.

I am trying whenever I can to have people focus and say there are two different kinds of Canada. We can't forget about the other one because it's not just a bunch of hillbillies with no cellphones. It's real people who are trying to bank and watch the news and do all sorts of things.

Par exemple, la Loi sur la concurrence est fondée sur l'intention humaine. Les principes d'abus de position dominante ou de fixation des prix sont fondés sur la notion qu'il existe un acteur économique, c'est-à-dire une personne physique qui perçoit cet acte.

Si la fixation des prix ou l'abus de position dominante relève d'un algorithme, comment notre loi s'applique-t-elle? Est-ce nécessairement conforme à cette approche? Il y a des gens qui disent que ce n'est pas le cas, et nous n'avons toujours pas de réponse claire.

Les consultations sur la technologie numérique et sur notre orientation visent à nous assurer que nos lois-cadres sont adaptées aux fins d'une économie axée sur les données et sur la technologie numérique. Dans l'ensemble, elles ont été couronnées de succès. Elles ont résisté aux changements technologiques, mais nous les réexaminons constamment afin de nous assurer qu'elles demeurent efficaces.

Dans l'ensemble, les lois d'application générale sont structurées de manière à tenir compte de l'évolution du contexte.

M. Seidl : En ce qui concerne la situation des télécommunications, la Loi sur les télécommunications renferme des dispositions visant à assurer le transport commun et à éviter toute discrimination injuste à l'égard de tout contenu transmis par les installations de télécommunications.

La réglementation du CRTC en matière de neutralité du Net est l'une des plus rigoureuses au monde. Ce qui se passe aux États-Unis n'a pas d'incidence chez nous. Les dispositions existent, et le CRTC a dit au comité d'examen législatif que les dispositions actuelles sont suffisantes pour que le CRTC puisse assurer la neutralité du Net.

Le sénateur C. Deacon : C'est rassurant.

La sénatrice Wallin : J'ai une question à poser au CRTC au sujet de la rentabilité insuffisante de l'installation du service dans les régions rurales où j'habite, et pas seulement dans les régions éloignées et nordiques.

Je suppose que nous acceptons désormais beaucoup d'entraves en ce qui concerne l'accès et que le gouvernement a réussi à nous convaincre que tous les Canadiens, dans les villes comme à la campagne, ont un accès égal, quand ce n'est manifestement pas le cas. Par exemple, nous ne pouvons pas brancher des voitures électriques.

Chaque fois que j'en ai l'occasion, je rappelle aux gens qu'il existe au Canada deux réalités bien différentes. Les gens qui vivent à la campagne ne sont pas des péquenauds sans téléphone cellulaire. Ce sont de vraies personnes qui essaient de faire des opérations bancaires, de regarder les actualités à la télé et de faire toutes sortes de choses.

You've mentioned 5G. Can you imagine any other possible structures that would take us into a post-tower world that wouldn't have that kind of need? I don't know whether you would use drones or what.

What is the thinking about doing that sometime in the immediate future, rather than in 10 years, when we do not even know what technology we'll be talking about?

Mr. Seidl: There are several solutions out there for the rural areas. I mentioned 5G and fixed wireless. There are other companies experimenting with different solutions.

One that may be most promising is low earth orbit satellites, which are a constellation of satellites that will be deployed in the 2021-22 time frame. There are some experimental solutions up there now. Telesat is one of the companies that will be offering a low latency connection for even the most rural, remote and northern locations in Canada.

Senator Wallin: What kind of service would that provide?

Mr. Seidl: It is to be determined, but it will provide a high level of capacity as well as low latency because of the low earth orbit. It will be equivalent to what we can get from a fairly good Internet connection. We'll have to see when it gets deployed what the pricing is, et cetera.

Senator Wallin: What is your best information on 5G? Some of us are not keen on doing business with Huawei, but are there alternatives?

Mr. Seidl: The standards will be finalized shortly. There are deployments happening in other countries. I was at a recent conference, and every country wanted to be number one in the 5G race.

You will see that coming into Canada in 2020-21 in certain areas. We'll see where that gets deployed first, but it can offer a low latency and higher bandwidth solution with wireless, both mobile and fixed.

Senator Wallin: Anyway we cut it, there is not on the immediate horizon. We are talking about a year out.

Mr. Seidl: The connections are there. It is really getting the networks built out. It may be a fibre connection, a cable connection or a wireless connection. The technologies are there to offer the universal service. It's really getting those networks built to those regions and deploying them where the population densities are sparse in those areas. It's not cost effective for the providers.

Senator Wallin: And then we are full circle to the cost-effective argument.

Vous avez parlé de la technologie 5G. Pouvez-vous imaginer d'autres structures qui pourraient nous mener dans un monde où les stations cellulaires ne seraient plus nécessaires? Peut-être, serait-il possible d'utiliser des drones ou d'autres technologies?

Que pensez-vous de faire cela dans un avenir immédiat, plutôt que dans 10 ans, alors que nous ne savons même pas de quelle technologie nous allons parler à ce moment-là?

M. Seidl : Il existe plusieurs solutions pour les régions rurales. J'ai parlé de la 5G et des services sans fil fixes. D'autres entreprises expérimentent différentes solutions.

L'une des plus prometteuses est peut-être celle des satellites en orbite basse terrestre, une constellation de satellites qui seront déployés vers 2021-2022. Il existe actuellement des solutions expérimentales. Télésat est l'une des entreprises qui offrira une connexion à faible latence, même dans les régions les plus rurales, éloignées et nordiques du Canada.

La sénatrice Wallin : Quel genre de service cela permettra-t-il d'offrir?

M. Seidl : Cela reste à déterminer, mais cette solution fournira un niveau élevé de capacité ainsi qu'une faible latence en raison de l'orbite basse terrestre. Ce sera l'équivalent de ce qu'on peut obtenir d'une assez bonne connexion Internet. Il faudra voir, lorsqu'elle sera déployée, à quel prix elle sera offerte, et ainsi de suite.

La sénatrice Wallin : Quels sont vos meilleurs renseignements sur la 5G? Certains d'entre nous ne veulent pas faire affaire avec Huawei, mais y a-t-il des solutions de rechange?

M. Seidl : Les normes seront finalisées sous peu. Il y a des déploiements dans d'autres pays. J'ai assisté récemment à une conférence, et tous les pays voulaient être au premier rang de la course à la technologie 5G.

Vous la verrez arriver au Canada vers 2020-2021 dans certains domaines. Nous verrons d'abord où elle sera déployée, mais elle pourra offrir une solution à faible latence et à bande passante plus élevée avec le sans-fil, mobile ou fixe.

La sénatrice Wallin : Quoi qu'il en soit, il n'y a rien d'immédiat. Il faudra attendre encore au moins une année?

M. Seidl : Les connexions existent déjà. Il s'agit vraiment de bâtir les réseaux. Il peut s'agir d'une connexion par fibre optique, par câble ou sans fil. Les technologies sont là pour offrir un service universel. Il s'agit vraiment de construire ces réseaux dans ces régions et de les déployer là où les densités de population sont faibles. Ce n'est pas rentable pour les fournisseurs.

La sénatrice Wallin : Nous revenons donc à l'argument de la rentabilité.

Mr. Seidl: Our funding comes from other service providers. We take a percentage of all telecom revenue and fund that for rural and remote areas. It comes from all service providers.

The Chair: Senators, thank you for your questions. Witnesses, thank you for contributions today.

On a general basis, thank you very much for what you are all doing on a daily basis for the country. We will welcome you back at some point.

As we continue our study of the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role, I am very pleased to welcome back to this committee, in the second segment of our meeting, Teresa Scassa, Canada Research Chair in Information Law and Policy, University of Ottawa, faculty of law.

Dr. Scassa, welcome back. It's always good to benefit from your insight. We look forward to your remarks.

Teresa Scassa, Canada Research Chair in Information Law and Policy, University of Ottawa, as an individual: Thank you for the invitation and opportunity to meet with you on this very interesting subject of open banking, and in particular on data ownership questions in relation to open banking.

It's important to think about open banking as the tip of a data iceberg. In other words, if Canada moves forward with open banking, this will become a test case for rendering standardized data portable in the hands of consumers with the goal of providing them with more opportunities and choices while at the same time stimulating innovation in a variety of other sectors and areas.

The question of data ownership is an interesting one. It's one that had been of growing importance in an economy that is increasingly dependent upon vast quantities of data. However, the legal concept of ownership is not a good fit with data. There are no data ownership rights per se in Canada law, or in law elsewhere in comparable jurisdictions, although in the EU the idea has recently been mooted and it kind of bubbles up again from time to time. Instead, we have a patchwork of laws that protect certain interests in data. I will give you a very brief overview before circling back to data portability and open banking.

M. Seidl : Notre financement provient d'autres fournisseurs de services. Nous prenons un pourcentage de tous les revenus de télécommunications et nous finançons ainsi le service dans les régions rurales et éloignées. Le financement provient de tous les fournisseurs de services.

Le président : Honorables sénateurs, je vous remercie de vos questions. Je remercie les témoins de leur contribution aujourd'hui.

De façon générale, je vous remercie beaucoup de ce que vous faites tous quotidiennement pour le pays. Nous vous accueillerons de nouveau à un moment donné.

Alors que nous poursuivons notre étude sur les avantages et les défis éventuels d'un système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral, je suis très heureux d'accueillir de nouveau, dans le deuxième segment de notre réunion, Teresa Scassa, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'information, à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Madame Scassa, nous sommes heureux de vous revoir. Il est toujours bon de profiter de vos connaissances. Nous avons hâte d'entendre vos observations.

Teresa Scassa, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'information, Université d'Ottawa, à titre personnel : Je vous remercie de l'invitation et de me donner l'occasion de vous parler de ce sujet très intéressant qu'est le système bancaire ouvert, et en particulier des questions de propriété des données dans le contexte d'un système bancaire ouvert.

Il est important de considérer le système bancaire ouvert comme la pointe de l'iceberg des données. Autrement dit, si le Canada adopte un système bancaire ouvert, cela deviendra un test pour rendre les données normalisées transférables entre les mains des consommateurs dans le but de leur offrir plus de possibilités et de choix tout en stimulant l'innovation dans divers autres secteurs et domaines.

La question de la propriété des données est intéressante. C'est une question qui a pris une importance croissante dans une économie qui dépend de plus en plus de vastes quantités de données. Toutefois, le concept juridique de la propriété ne s'applique pas bien aux données. Il n'existe pas de droit de propriété des données en tant que tel dans les lois canadiennes ou ailleurs dans des administrations comparables, bien que dans l'Union européenne, l'idée ait récemment été lancée et qu'elle refasse surface de temps à autre. Au lieu de cela, nous avons un ensemble disparate de lois qui protègent certains intérêts en matière de données. Je vais vous donner un très bref aperçu avant de revenir à la portabilité des données et au système bancaire ouvert.

The law of confidential information exists to protect interests in information or data that is kept confidential. Individuals or corporations are often said to own confidential information but the value of the information lies in its confidentiality, and that's what the law protects. Once confidentiality is lost so is exclusivity, and the information is in the public domain.

The Supreme Court of Canada in 1998 also weighed in on the issue of data ownership in the criminal law context. It ruled in *R. v. Stewart* that information could not be stolen for the purposes of the crime of theft largely because of its intangible nature. Someone could memorize a confidential list of names without removing the list from the possession of its owner. The owner would be deprived of nothing but the confidentiality of and control over the information, but they would still have that information.

It's a basic principle of copyright law that facts are in the public domain. There's good reason for it. Facts are seen as the building blocks of expression, and no one should have a monopoly over them. Instead, copyright protects only original expression of facts. Under copyright law, for example, it's possible to have protection for a compilation of facts. The original expression that's protected lies in the way in which the facts have been selected or arranged.

It's only the selection or arrangement that's protected and not the underlying facts. That means those who create compilations of facts may face some uncertainty as to the existence and scope of any copyright. The Federal Court of Appeal recently ruled that there was no copyright in the real estate listing data of the Ontario Real Estate Board.

Of course, the growing value of data is driving some interesting arguments and decisions in copyright law. A recent Canadian case raises the possibility that facts are not the same as data under copyright law. This issue has also arisen in the United States. Some data are arguably authored in the sense that they would not exist without efforts to create them. Predictive data generated by algorithms are an example of this or data that requires skill, judgment and interpretation to generate.

Not that many years ago, Canada Post advanced the argument that they had copyright in a postal code. That's an example of an argument that there's ownership right in data.

In the U.S., a handful of cases have recognized certain data as being authored, but even in those cases copyright protection has been denied on other grounds. According ownership rights over

Les lois sur le caractère confidentiel des renseignements visent à protéger les intérêts associés aux renseignements ou aux données confidentiels. On dit souvent que les particuliers ou les sociétés possèdent des renseignements confidentiels, mais la valeur de ces renseignements réside dans leur confidentialité, et c'est ce que la loi protège. Une fois que la confidentialité est perdue, on peut en dire autant de l'exclusivité, et l'information devient du domaine public.

En 1998, la Cour suprême du Canada s'est également prononcée sur la question de la propriété des données dans le contexte du droit pénal. Dans l'affaire *R. c. Stewart*, la cour a statué que les renseignements ne pouvaient pas être volés, en grande partie en raison de leur nature intangible. Quelqu'un pourrait mémoriser une liste confidentielle de noms sans en enlever la possession à son propriétaire. Le propriétaire ne serait privé de rien d'autre que de la confidentialité et du contrôle de l'information, mais il détiendrait quand même cette information.

Selon un principe fondamental de la Loi sur le droit d'auteur, les faits sont du domaine public. Il y a une bonne raison à cela. Les faits sont considérés comme les éléments de base de l'expression, et personne ne doit en détenir le monopole. Au lieu de cela, le droit d'auteur ne protège que l'expression initiale des faits. En vertu de la Loi sur le droit d'auteur, par exemple, il est possible d'assurer la protection d'une compilation de faits. L'expression initiale qui est protégée réside dans la façon dont les faits ont été choisis ou présentés.

Ce n'est que la sélection ou la présentation des faits qui est protégée, et non les faits sous-jacents. Cela signifie que ceux qui créent des compilations de fait peuvent faire face à l'incertitude quant à l'existence et à la portée d'un droit d'auteur. La Cour d'appel fédérale a récemment statué qu'il n'y avait pas de droit d'auteur associé aux données sur les biens immobiliers de l'Ontario Real Estate Board.

Bien entendu, la valeur croissante des données est à l'origine de certains arguments et décisions intéressants en matière de droit d'auteur. Une affaire récente au Canada soulève la possibilité qu'une distinction soit nécessaire entre les faits et les données en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. Cette question a également été soulevée aux États-Unis. On peut soutenir que certaines données sont associées à un auteur dans le sens où elles n'existeraient pas sans que des efforts soient déployés pour les créer. Les données prédictives générées par des algorithmes constituent un exemple de données dont la création requiert des compétences, du jugement et une interprétation.

Il n'y a pas si longtemps, Postes Canada a fait valoir que le droit d'auteur était inscrit dans un code postal. C'est un exemple de l'argument selon lequel il y a un droit de propriété dans les données.

Aux États-Unis, dans une poignée de cas, on a reconnu que certaines données étaient le fruit d'auteurs, mais même dans ces cas, la protection du droit d'auteur a été refusée pour d'autres

data, and copyright law provides a very extended period of protection, would create significant issues for expression, creation and innovation.

The other context in which the concept of data ownership arises is in relation to personal information. Increasingly we hear broad statements about how individuals own their personal information. Those are not statements grounded in law. There's no legal basis for individuals to be owners of their personal information. Individuals have interests in their personal information. Those interests are defined and protected by privacy and data protection laws, as well as by other laws relating to confidentiality, fiduciary duties, and so on.

The GDPR in Europe was a significant expansion and enhancement of these interests. Reform of PIPEDA in Canada, if it ever happens, could similarly enhance the interests that individuals have in their personal data.

Before I speak more directly of those interests, and in particular of data portability, I want to mention why it is difficult to conceive of interests in personal data in terms of ownership. Think about what personal data you could be said to own and what it would mean.

Some data is observable in public contexts. Do you own your name and address? Can you prevent someone from observing you at work every day and deciding that you are regularly late and have no dress sense? Is that conclusion your personal information or their opinion or both?

If your parents' DNA might reveal your own susceptibility to particular diseases, is their DNA your personal information? If an online bookstore profiles you as someone who likes to read young adult literature, particularly vampire themed, is that your personal information, or is it the bookstore's, or is it both?

Data is complex and there may be multiple interests implicated in the creation, retention and use of various types of data, whether it's personal or otherwise. Ownership or right to exclusive possession is a poor fit in this context. The determination of ownership on the basis of the personal nature of the data will overlook the fact that there may be multiple interests entangled in any single datum.

motifs. Le fait d'accorder des droits de propriété sur des données, et la Loi sur le droit d'auteur prévoit une période de protection très longue, créerait d'importants problèmes en matière d'expression, de création et d'innovation.

L'autre contexte dans lequel le concept de propriété des données apparaît est celui des renseignements personnels. Nous entendons de plus en plus de déclarations générales sur la propriété des renseignements personnels. Ce ne sont pas des déclarations fondées en loi. Il n'y a pas de fondement juridique permettant aux particuliers de revendiquer la propriété de leurs renseignements personnels. Les particuliers détiennent des intérêts dans leurs renseignements personnels. Ces intérêts sont définis et protégés par les lois sur la protection des renseignements personnels et des données, ainsi que par d'autres lois relatives à la confidentialité, aux obligations fiduciaires, et ainsi de suite.

Le RGPD en Europe a donné lieu à une expansion et à un renforcement importants de ces intérêts. La réforme de la LPRPDE au Canada, si jamais elle se concrétise, pourrait également renforcer les intérêts des particuliers à l'égard de leurs données personnelles.

Avant de parler plus directement de ces intérêts, et en particulier de la portabilité des données, je tiens à mentionner pourquoi il est difficile de concevoir l'intérêt dans des données personnelles en matière de propriété. Pensez aux données personnelles que vous pourriez posséder et à ce que cela signifierait.

Certaines données sont observables dans des contextes publics. Êtes-vous propriétaire de votre nom et de votre adresse? Pouvez-vous empêcher quelqu'un de vous observer au travail tous les jours et de décider que vous arrivez régulièrement en retard et que votre tenue vestimentaire laisse à désirer? Ces conclusions représentent-elles vos renseignements personnels, des opinions d'autrui, ou des deux?

Si l'ADN de vos parents peut révéler votre propre susceptibilité à des maladies particulières, fait-il partie de vos renseignements personnels? Si une librairie en ligne vous décrit comme quelqu'un qui aime lire de la littérature pour jeunes adultes, particulièrement autour du thème des vampires, s'agit-il de vos renseignements personnels, de ceux de la librairie ou des deux?

Les données sont complexes et il peut y avoir de multiples intérêts en jeu dans la création, la conservation et l'utilisation de divers types de données, qu'elles soient personnelles ou autres. La propriété ou le droit de possession exclusive s'applique mal dans ce contexte. La détermination de la propriété en fonction de la nature personnelle des données ne tient pas compte du fait qu'il peut y avoir de multiples intérêts en jeu dans n'importe quelle donnée.

What data protection laws do is define the nature and scope of a person's interest in their personal information in particular contexts. In Canada, we have data protection laws that apply with respect to the public sector, the private sector and the health sector. In all cases individuals have an interest in their personal information, which is accompanied by a number of rights.

One of these is consent. Individuals generally have a right to consent to the collection, use or disclosure of their personal information, but consent for collection is not required in the public sector context, and PIPEDA has an ever-growing list of exceptions to the requirements for consent to collection, use or disclosure. This shows how the interest is a qualified one.

Fair information principles reflected in our data protection laws place a limit on the retention of personal information. When an organization has collected personal information that is now no longer required for the purpose for which it was collected, their obligation is to securely dispose of it, not to return it to the individual. The individual has an interest in their personal information but they do not own it. As data protection laws make clear, the organizations that collect, use and disclose personal information also have an interest in it. They may also assert some form of ownership rights over their stores of personal information, whether under copyright law or as confidential information.

As I mentioned earlier, the GDPR has raised the bar for data protection world wide. One of the features of the GDPR is that it greatly enhances the nature and quality of the data subject's interest in their personal information. The right to erasure, limited though it might be, gives individuals control over personal information that they may have at one time shared publicly. The right of data portability, a right that's reflected to some degree in the concept of open banking, is another enhancement of the control exercised by individuals over their personal information.

What portability means in the open banking context is that individuals will have the right to provide access to their personal financial data to a third party of their choice, presumably from an approved list. While technically they can do that now, it's complicated and not without risk. In open banking, the standard data formats will make portability simple and will enhance the ability to bring the data together for analysis and to provide new tools and services.

Les lois sur la protection des données définissent la nature et la portée de l'intérêt d'une personne dans ses renseignements personnels dans des contextes particuliers. Au Canada, nous avons des lois sur la protection des données qui s'appliquent au secteur public, au secteur privé et au secteur de la santé. Dans tous les cas, les personnes ont un intérêt dans leurs renseignements personnels, ce qui s'accompagne d'un certain nombre de droits.

Le consentement est l'un de ces droits. Les particuliers ont en général le droit de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de leurs renseignements personnels, mais le consentement à la collecte n'est pas obligatoire dans le contexte du secteur public, et la LPRPDE comporte une liste toujours croissante d'exceptions aux exigences relatives au consentement à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation. Cela montre à quel point l'intérêt est nuancé.

Les principes d'équité en matière d'information énoncés dans nos lois sur la protection des données limitent la conservation des renseignements personnels. Lorsqu'une organisation a recueilli des renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, elle a l'obligation de les éliminer en toute sécurité, et non de les retourner à la personne. La personne a un intérêt dans ses renseignements personnels, mais elle n'en est pas propriétaire. Comme le montrent clairement les lois sur la protection des données, les organisations qui recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels ont également un intérêt à cet égard. Elles peuvent également revendiquer une certaine forme de droits de propriété sur leurs banques de renseignements personnels, que ce soit en vertu de la Loi sur le droit d'auteur ou en tant que renseignements confidentiels.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le RGPD a relevé la barre en matière de protection des données à l'échelle mondiale. L'une des caractéristiques du RGPD est qu'il améliore grandement la nature et la qualité de l'intérêt du sujet dans ses renseignements personnels. Le droit à l'effacement, aussi limité soit-il, donne aux personnes le contrôle des renseignements personnels qu'elles peuvent avoir communiqués publiquement à un moment donné. Le droit de portabilité des données, qui se reflète dans une certaine mesure dans la notion de système bancaire ouvert, est une autre amélioration du contrôle exercé par les particuliers sur leurs renseignements personnels.

Dans le contexte d'un système bancaire ouvert, la portabilité signifie que les particuliers auront le droit de donner accès à leurs données financières personnelles à un tiers de leur choix, probablement à partir d'une liste approuvée. Même si, techniquement, ils peuvent le faire maintenant, c'est compliqué et non sans risque. Dans un système bancaire ouvert, les formats de données standards simplifieront la portabilité et amélioreront la capacité de rassembler les données à des fins d'analyse et de prestation de nouveaux outils et services.

Although individuals will still not own their own data, they will have a further degree of control over it. Thus, open banking will enhance the interest that individuals have in their personal financial information. That's not to say it isn't without risks and challenges, and I know you've heard a number of those.

Thank you for your attention. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much. It's complicated, isn't it? I think it's complicated.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your presentation. I think it would surprise most Canadians because most Canadians think that we own what's ours. It's a little unsettling.

Do you know how Great Britain and Australia have handled the personal data issue of who owns it? Could we learn from that?

Ms. Scassa: I think legally it's similar to the way it is in Canada. There's no ownership right. I was reading the transcripts. I believe the Australian representative who spoke to this committee also said that there was no ownership right in Australia. It really is a question of interests and personal data.

One of the things that's happened in the EU, and in the U.K. as well through the GDPR, is a significant enhancement of the interests of the data subject. The interests are stronger and there are more rights associated with those interests, but ownership is not one of them.

Senator Stewart Olsen: In your opinion would that be something that Canada should look at, or is it even possible to do?

Ms. Scassa: It's certainly possible to do. PIPEDA and the other data protection statutes give Canadians an interest in their personal information, and a number of rights along with that interest in their personal information.

It's certainly open to the government to enhance the nature and quality of those rights, to add a data portability right in some form or another, to enhance or strengthen consent, and to add a right of erasure or a right to be forgotten. All of these things are possible. It's a question of what the government chooses to do with them.

Senator Wallin: I would love to ask the chair if we could have you back to talk about the right to erasure and to look at the role of the media in continuing to post information online that isn't correct.

I am assuming you have views on that.

Même si les particuliers ne posséderont toujours pas leurs propres données, ils auront un plus grand contrôle sur celles-ci. Ainsi, l'ouverture du système bancaire rehaussera l'intérêt que les particuliers ont dans leurs renseignements financiers personnels. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de risques et de défis, et je sais que vous en avez entendu parler.

Je vous remercie de votre attention. Je suis prête à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. C'est compliqué, n'est-ce pas? Je trouve que c'est compliqué.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci de votre exposé. Je pense que cela surprendrait la plupart des Canadiens, parce que la plupart d'entre eux pensent que nous sommes propriétaires de nos données. C'est un peu troublant.

Savez-vous comment la Grande-Bretagne et l'Australie ont traité la question des données personnelles, à savoir qui en est le propriétaire? Pourrions-nous en tirer des leçons?

Mme Scassa : Je pense que, sur le plan juridique, c'est la même chose qu'au Canada. Il n'y a pas de droit de propriété. Je lisais les transcriptions. Je crois que le représentant australien qui a comparu devant le comité a également dit qu'il n'y avait pas de droit de propriété des données en Australie. C'est vraiment une question d'intérêts et de données personnelles.

Ce qui a été observé dans l'Union européenne, ainsi qu'au Royaume-Uni et dans le cadre du RGPD, c'est une amélioration importante des intérêts du sujet des données. Les intérêts sont plus solides et il y a davantage de droits associés à ces intérêts, mais la propriété n'en fait pas partie.

La sénatrice Stewart Olsen : À votre avis, est-ce un aspect sur lequel le Canada devrait se pencher, ou est-ce même possible de le faire?

Mme Scassa : C'est certainement possible. La LPRPDE et les autres lois sur la protection des données donnent aux Canadiens un intérêt dans leurs renseignements personnels, ainsi qu'un certain nombre de droits connexes.

Il est certainement loisible au gouvernement d'améliorer la nature et la qualité de ces droits, d'ajouter un droit de portabilité des données sous une forme ou une autre, d'améliorer ou de renforcer le consentement et d'ajouter un droit d'effacement ou un droit à l'oubli. Tout cela est possible. Il s'agit de savoir ce que le gouvernement choisit d'en faire.

La sénatrice Wallin : J'aimerais beaucoup demander au président si nous pourrions vous réinviter pour parler du droit à l'effacement et du rôle des médias dans la publication de renseignements inexacts en ligne.

Je suppose que vous avez une opinion à ce sujet?

Ms. Scassa: On the right to erasure and the right to be forgotten, the Privacy Commissioner currently has a reference case heading to Federal Court on this issue.

It raises enormously important issues of freedom of expression, freedom of the media, and the rights of the media. There are a lot of very interesting issues in there.

Senator Wallin: Yes, and the court seems to have been ruling in favour of the media on some occasions.

You've gone right to the point because the 1988 Supreme Court ruling you referenced is about a thousand light years ago, and so much has changed in that time.

On this issue, do you think that we need to create some of these bodies or perhaps, as the Australians have done, a legislative definition of a consumer data right, then test it or ask for a reference, or test it in some real life situation? What's your thinking around that?

Ms. Scassa: One of the things that our Privacy Commissioner has done recently in a number of contexts is argued that Canada needs to adopt a rights-based approach to privacy in Canada, the idea being the way in which PIPEDA was framed as this compromise between the needs of business to collect, use and disclose personal information and the interest of individuals and their data.

This balancing compromise is seen as being too weak now in a big data economy where everybody is trying to collect as much data as possible and individuals are left with very limited ability to realistically control what happens with their personal information.

The argument that we need to move to a rights-based framework would shift the balance and start with the rights of the individual, recognizing there are interests in collecting, using and disclosing that information, but with the rights of the individual up front and perhaps with more mechanisms for individuals and the commissioner to enforce and protect those rights.

Senator Wallin: This is literally off the top of my head. When we talk about legislation needed for a consumer data right to start that shift that you discuss, is that something that you think could helpfully or realistically be done as a stand-alone project?

Mme Scassa : En ce qui concerne le droit à l'effacement et le droit à l'oubli, le commissaire à la protection de la vie privée a soumis un renvoi à la Cour fédérale sur cette question.

Il soulève des questions extrêmement importantes, comme la liberté d'expression, la liberté des médias et les droits des médias. Il y a là beaucoup de questions très intéressantes.

La sénatrice Wallin : Oui, et la cour semble avoir rendu une décision favorable aux médias à certaines occasions.

Vous avez entièrement raison puisque la décision de la Cour suprême de 1988 que vous avez mentionnée remonte à environ un millier d'années-lumière, et énormément de choses ont changé depuis.

À ce sujet, pensez-vous que nous devrions créer certains de ces organismes ou peut-être, comme l'ont fait les Australiens, établir une définition législative des droits relatifs aux données des consommateurs, puis les mettre à l'essai ou demander un renvoi, ou les tester dans une situation réelle? Qu'en pensez-vous?

Mme Scassa : Entre autres choses, notre commissaire à la protection de la vie privée a récemment fait valoir, dans un certain nombre de contextes, que le Canada doit adopter une approche fondée sur les droits en matière de protection de la vie privée au Canada, l'idée étant de faire état de la façon dont la LPRPDE a été conçue, à savoir en conciliant la nécessité pour les entreprises de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels et l'intérêt des personnes et de leurs données.

Cet équilibre est maintenant perçu comme étant trop précaire dans une économie de mégadonnées où tout le monde essaie de recueillir le plus de données possible et où les gens ont une capacité très limitée de contrôler de façon réaliste ce qui est fait avec leurs renseignements personnels.

L'argument selon lequel nous devons passer à un cadre fondé sur les droits modifierait l'équilibre et commencerait par les droits de la personne, en reconnaissant qu'il y a des intérêts dans la collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements, mais en mettant les droits de la personne au premier plan et en instaurant peut-être plus de mécanismes pour permettre aux personnes et au commissaire de faire respecter et de protéger ces droits.

La sénatrice Wallin : J'y pense à l'instant. Lorsque nous parlons d'une loi nécessaire pour amorcer le changement dont vous parlez au sujet des droits relatifs aux données des consommateurs, pensez-vous que cela pourrait être fait de façon utile ou réaliste dans le cadre d'un projet autonome?

Say I put some legislation forward in the Senate saying that I believe in a consumer data right, and it goes to the House of Commons and it's magically accepted there.

Senator C. Deacon: Dream world.

Senator Wallin: Yes, a dream world. I am just dreaming. Would that at least start to form the basis for some of this discussion?

As you heard in our earlier panel, every time we talk about what the body is going to be, we then get into all of the discussions about all the various government departments that are going to look at this. Then they're going to consult, and the horse is so far out of the barn.

Ms. Scassa: It was in 2000 or 2001 that Senator Sheila Finestone introduced a privacy charter. I can't remember the exact title, but I will call it a privacy charter in the Senate. The goal there was to create a kind of bill of rights for privacy, setting out some basic privacy principles. This was before PIPEDA. PIPEDA was still in the bill stage. We hadn't had private sector consumer data protection up to that point, and it wasn't successful.

What the Privacy Commissioner has been talking about seems similar to that. I don't know in terms of what he would like to see. I don't know if it needs to be done as a separate, free-standing privacy bill of rights implemented by data protection laws among other things, or whether it would be significantly reworking PIPEDA and perhaps the Privacy Act so that they start with rights and then get into the details.

Senator Wallin: We are trying to figure some mechanisms as we create a report to actually move the ball forward instead of saying that we really should. We all know we really should.

I am personally in search of some mechanisms that might help that.

Senator Klyne: I think my question might have been answered. We seem to continually keep coming back to data ownership. We think we have it solved, and then another issue comes up.

I am getting wiser as we go along. At the expense of flogging this horse one more time, the whole aspect of data ownership, consent and control seems to be getting a little blurred and

Supposons que je présente un projet de loi au Sénat pour affirmer qu'il faut établir des droits relatifs aux données des consommateurs, et qu'il soit renvoyé à la Chambre des communes, où il est accepté comme par magie?

Le sénateur C. Deacon : On peut toujours rêver.

La sénatrice Wallin : Oui, on peut rêver. Je ne fais que rêver. Est-ce que cela pourrait au moins servir de point de départ à cette discussion?

Comme vous l'avez entendu dans le groupe précédent, chaque fois que nous parlons de ce que sera l'organisme, nous nous lançons dans toutes sortes de discussions au sujet des divers ministères qui vont se pencher sur la question. Ensuite, il y aura des consultations, et il y a toujours loin de la coupe aux lèvres.

Mme Scassa : C'est en 2000 ou 2001 que la sénatrice Sheila Finestone a présenté une charte de la protection des renseignements personnels. Je ne me souviens pas du titre exact, mais disons qu'il s'agissait d'une charte de la protection des renseignements personnels au Sénat. Il s'agissait de créer une sorte de déclaration des droits à la protection de la vie privée, qui énoncerait certains principes fondamentaux en matière de protection de la vie privée. C'était avant la LPRPDE. La LPRPDE en était encore à l'étape de projet de loi. Il n'y avait pas encore de protection des données des consommateurs du secteur privé à ce moment-là, mais cela n'a pas été une réussite.

Ce qu'envisage le commissaire à la protection de la vie privée ressemble à cela. Je ne sais pas ce qu'il aimerait voir. Je ne sais pas s'il faut procéder dans le cadre d'une déclaration des droits à la protection de la vie privée distincte et autonome, mise en œuvre par des lois sur la protection des données, entre autres, ou s'il faudrait remanier en profondeur la LPRPDE et peut-être la Loi sur la protection des renseignements personnels pour commencer par les droits et ensuite entrer dans les détails.

La sénatrice Wallin : Nous essayons de trouver des mécanismes au moment de rédiger un rapport pour faire avancer les choses au lieu de nous contenter de dire qu'il est temps de progresser. Nous savons tous qu'il est temps de faire des progrès concrets.

Personnellement, je cherche des mécanismes qui pourraient être utiles à cet égard.

Le sénateur Klyne : Je pense qu'on a peut-être répondu à ma question. Nous semblons constamment revenir à la propriété des données. Nous pensons avoir réglé le problème, puis un autre problème se pose.

Je suis de plus en plus sage. Au risque de me répéter une fois de plus, toute la question de la propriété des données, du consentement et du contrôle semble devenir un peu floue et être

tossed around in various jurisdictions looking at GDPR or CDR and now PIPEDA.

At the end of the day, if you think about where this is going, whether it's right-based ownership, and what we have available to us, what would be your one strong recommendation? Whatever you do, do not miss this.

The Chair: Or, you could make it two or three.

Senator Klyne: What's keeping you up at night?

Ms. Scassa: A lot of things are keeping me up at night. If I had to really narrow it down, it is extremely important in the focus on the data protection piece not to lose sight of the surveillance piece when it comes to privacy. There is a tremendous overlap between the collection of personal information in the private sector and surveillance, both in terms of private sector and of public sector surveillance.

All of the data collected by the private sector is available in one way or another to law enforcement and national security. The more data is collected in the private sector, the more is available.

If you think about open banking, the idea that open banking will take all consumers' financial information from across all banks, credit card companies and so on and render it into standardized formats, there are enormous consumer benefits. You have heard a lot about how it can stimulate innovation.

If you think about the incredible potential all of that standardized financial data would provide for running data analytics to look for the indicators of financial fraud, money laundering, tax evasion, and all of these sorts of things, then you have really just enabled another dimension of the surveillance state.

While there is a public interest in detecting and catching that criminal activity, there are also real risks with opening those doors without providing the additional safeguards required to ensure that we don't have constant fishing expeditions or this level of surveillance where all of us are being watched at all times, based on the data we leave behind.

My one big thing was: Don't lose sight of the fact that anything that happens in the private sector with collection of personal information also has implications in terms of surveillance. Appropriate measures have to be thought of to

un peu galvaudée dans diverses administrations qui examinent le RGPD ou les droits relatifs aux données des consommateurs et maintenant la LPRPDE.

Au bout du compte, si vous réfléchissez à la direction que prend tout cela, qu'il s'agisse de propriété fondée sur les droits, ou de ce que nous avons à notre disposition, quelle serait votre seule recommandation ferme? Quel est l'objectif, quoi que l'on fasse, qu'il ne faut pas rater?

Le président : Ou vous pourriez peut-être en nommer deux ou trois.

Le sénateur Klyne : Qu'est-ce qui vous empêche de dormir la nuit?

Mme Scassa : Beaucoup de choses m'empêchent de dormir la nuit. Si je dois absolument préciser les priorités, il est extrêmement important de ne pas perdre de vue la question de la surveillance en ce qui concerne la protection des données. Il y a un chevauchement énorme entre la collecte de renseignements personnels dans le secteur privé et la surveillance, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Toutes les données recueillies par le secteur privé sont accessibles d'une façon ou d'une autre aux organismes d'application de la loi et aux responsables de la sécurité nationale. Plus il y a de données recueillies dans le secteur privé, plus il y en a de disponibles.

Par rapport au système bancaire ouvert, si tous les renseignements financiers des consommateurs sont recueillis auprès de toutes les banques, des sociétés émettrices de cartes de crédit et ainsi de suite, et qu'ils sont ensuite normalisés, il y aura d'énormes avantages pour les consommateurs. Vous avez beaucoup entendu parler de la façon dont cela pourrait stimuler l'innovation.

Si l'on pense à l'incroyable potentiel que recèlent toutes ces données financières normalisées au titre de l'analyse des données afin de repérer les indicateurs de fraude financière, de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de toutes ces choses, l'état de la surveillance entrerait alors dans une tout autre dimension.

Bien qu'il soit d'intérêt public de déceler ce type d'activité criminelle, il existe également un risque réel à consentir un accès libre sans instaurer de balises de protection supplémentaires pour éviter l'hameçonnage constant ou la surveillance à un point tel que nous sommes observés en permanence à cause des données que nous laissons derrière nous.

Je voulais dire, principalement, qu'il ne fallait pas perdre de vue le fait que tout ce qui entoure la collecte de renseignements personnels dans le secteur privé aura nécessairement des répercussions sur le plan de la surveillance. Il faut concevoir des

address the extent to which access is provided to data and the conditions under which that access occurs.

Senator Klyne: That keeps me up at night.

The Chair: Thank you for that, Senator Klyne.

Senator Wallin: I want to come back to the line you used when talking about consent:

> Individuals generally have a right to consent . . . but consent for collection is not required in the public sector context, . . .

Ms. Scassa: Yes.

Senator Wallin: Is that what you were just referring to?

Ms. Scassa: No. Governments have to provide notice of collection, but consent isn't typically a requirement because there is a sense that governments have to do what they have to do.

You can't decline to give consent to provide your personal income tax information. There are a whole range of contexts where you simply have to provide information to the government in order to receive services.

Senator Wallin: I am just thinking, on Senator Klyne's point, if the banks have all the information and the government under the surveillance state rules has the right to look at it because they are searching for money laundering activity, once you put it in the public sector we don't have the ability to contest it.

Ms. Scassa: There has been some really interesting case law starting to bubble up around production orders and warrants issued in the criminal context, but for very large volumes of data.

The typical case is a so-called tower dump warrant, where police are conducting an investigation and want data from three cellphone towers in the vicinity of a crime, which was committed, and then are going to look through all that cellphone data. They can go to court, and they require judicial authorization for that.

There are some interesting issues about how ordinary citizens get to raise Charter issues or privacy issues. Those are ex parte hearings. The individuals don't necessarily know that this is taking place, or that their data was captured by those cellphone towers.

How do the privacy interests of the public even get before the courts? Sometimes the telecos raise those issues on behalf of them, but there are also issues about what happens to that data after it has been provided to the police under a production order

moyens adéquats pour déterminer dans quelle mesure cet accès aux données sera permis et à quelles conditions.

Le sénateur Klyne : Cela m'empêche de dormir la nuit.

Le président : Je vous en remercie, sénateur Klyne.

La sénatrice Wallin : J'aimerais revenir à la phrase que vous avez utilisée au sujet du consentement :

> Les particuliers ont en général le droit de consentir à la collecte [...] mais le consentement à la collecte n'est pas obligatoire dans le contexte du secteur public...

Mme Scassa : Oui.

La sénatrice Wallin : Est-ce à cela que vous faisiez allusion?

Mme Scassa : Non. Les gouvernements doivent émettre un avis de collecte de renseignements, mais le consentement n'est habituellement pas exigé parce que l'on comprend généralement que les gouvernements doivent faire ce qu'ils ont à faire.

Vous ne pouvez pas refuser de consentir à fournir vos renseignements fiscaux personnels. Dans toute une gamme de contextes, il faut simplement fournir de l'information au gouvernement pour recevoir des services.

La sénatrice Wallin : Pour revenir à ce que disait le sénateur Klyne, si les banques disposent de toute l'information et que le gouvernement, en vertu de règles de surveillance d'État, a le droit de l'examiner parce qu'il est à la recherche d'activités de blanchiment d'argent, il sera impossible de s'y opposer une fois que les données seront dans le secteur public.

Mme Scassa : Des dossiers très intéressants sur les ordonnances de communication et les mandats émis dans le contexte criminel ont commencé à faire jurisprudence, mais seulement dans le cas de très grandes quantités de données.

Le cas classique est celui d'une ordonnance de communication de type « tower dump », lorsque la police mène une enquête et veut obtenir les données de trois tours de téléphonie cellulaire près du lieu d'un crime qui a été commis et souhaite les examiner toutes. Elle peut s'adresser aux tribunaux, car il lui faut une autorisation judiciaire pour procéder.

La façon dont des citoyens ordinaires en arrivent à invoquer la Charte ou la protection de la vie privée soulève des questions intéressantes. Il s'agit d'audiences ex parte. Les particuliers n'en ont pas nécessairement connaissance, pas plus qu'ils savent que leurs données ont été saisies par des tours de téléphonie cellulaire.

Comment le droit à la vie privée du public peut-il être porté devant les tribunaux? Parfois, les compagnies de télécommunication soulèvent cet enjeu en son nom, mais la question de savoir ce qu'il advient des données après qu'elles ont

and about whether any terms and conditions are placed on the secure retention, disposal and destruction of the data so that it can't be used for other purposes.

There is a lot of detail that isn't necessarily well attended to. The more we create searchable troves of private sector data, the more we have to attend to the detail of how we are going to make sure that access to that is appropriate and subject to oversight.

Senator C. Deacon: Dr. Scassa, I am moving my questions as my colleagues are asking theirs because you are opening up this whole question in a very important way.

I am struggling with the tension of our need to move swiftly because of the risk of losing global business opportunities, the need for our social and economic well-being, and the need for consumers to control and be informed in terms of their own use of data and how it's being used around them.

Could you look to the Baltic states in one way of the ways they have moved into the govtech area? I know this is separate from open banking or consumer-directed banking, but I think there is a connection that every time their data is touched within government they are informed. The individuals at the origin of those data are informed.

I am really starting to feel that the transparency in this world in terms of how your data is being used and control over how your data is being used are probably the only places where we can actually make some real movement today in the shorter term because of all the complexities in law. We have to move swiftly in order to protect Canadians from what's already going on. There are already 3.5 million Canadians who are in an unregulated environment.

Could you speak a bit about the transparency side and whether or not I am on the right track with that?

Ms. Scassa: Yes. I think that what Estonia has managed to do is impressive and interesting. Certainly, that kind of tracking is possible and is implemented in some contexts in Canada. If you go to a hospital in Ottawa and you are subsequently concerned that someone at the hospital has inappropriately accessed your health care data in the hospital systems, there is actually an auditing mechanism to check on who has accessed the data. These things are technologically possible, are implemented in some circumstances and can be very privacy protected.

été fournies à la police en vertu d'une ordonnance de communication demeure entière, de même que celle de savoir si des conditions sont imposées pour la conservation, l'élimination et la destruction sécuritaires de données, pour éviter qu'elles soient utilisées à d'autres fins.

Il y a beaucoup de détails dont on ne se préoccupe pas nécessairement. Plus nous créons de bases de données en provenance du secteur privé, plus nous devons veiller au bien-fondé de l'utilisation de ces données et à la surveillance de cet usage.

Le sénateur C. Deacon : Madame Scassa, je vais poser mes questions comme le font mes collègues, car le sujet est très important et vous avez ouvert la porte toute grande.

Je sens qu'il y a une tension entre, d'une part, notre besoin d'agir rapidement pour ne pas perdre des occasions d'affaires et pour notre bien-être économique et social, et de l'autre côté, la nécessité pour les consommateurs d'être informés et d'avoir leur mot à dire sur l'utilisation de leurs propres données.

Pourriez-vous nous parler des États baltes et de la façon dont ils ont abordé le secteur de la technologie gouvernementale? Je sais que cela n'a rien à voir avec le système bancaire ouvert ou les services bancaires axés sur le consommateur, mais j'y vois un lien, car là-bas, chaque fois que les données d'une personne sont consultées au sein du gouvernement, cette personne en est informée. Les personnes à l'origine de ces données sont informées.

Je commence vraiment à croire que la transparence en ce qui concerne l'utilisation de nos données et l'encadrement de cette utilisation sont les seules choses sur lesquelles nous pouvons enregistrer des progrès à brève échéance, vu la complexité des lois. Il faut agir rapidement pour protéger les Canadiens contre ce qui a déjà cours. Il y a 3,5 millions de Canadiens qui opèrent déjà dans un cadre non réglementé.

Pourriez-vous nous parler brièvement de la transparence et me dire si j'ai tort ou raison à ce sujet?

Mme Scassa : Oui. Je pense que ce que l'Estonie a réussi à faire est impressionnant et intéressant. Ce genre de suivi des données est certainement possible et est mis en œuvre dans certains contextes au Canada. Si vous allez dans un hôpital d'Ottawa et que vous craignez qu'une personne de l'hôpital ait accédé de façon inappropriée à vos données de santé dans les systèmes hospitaliers, vous aurez accès à un mécanisme de vérification pour voir qui a accédé à ces données. Ces mesures sont technologiquement possibles, elles sont mises en œuvre dans certaines circonstances et elles arrivent très bien à protéger la vie privée.

Estonia has enormous advantages, or at least a couple of enormous advantages on the tech side, over Canada. One is that it's small, so doing something like this is a much less daunting prospect than it is in Canada.

Senator C. Deacon: Just to be clear on that important point, only because it is one jurisdiction not suffering from federal and provincial actors.

Ms. Scassa: That was going to be my second point. I was thinking about how to frame that delicately.

I grew up in this country. I understand the value of federalism and I understand the diversity that exists across the country. I don't want to be disrespectful to a political structure that has served Canadian society in some important ways. However, in the digital context, federalism is proving to be a real problem. I am not sure what the solution is. Normally, the solution would be for everybody to sit down and come to some agreement.

The Chair: No, that doesn't work.

Senator C. Deacon: Could I drill into that a bit? We need to hack a solution here, an imperfect solution. Is there ability for the federal government to lead in some ways and allow provinces to opt in? The reason I say that is that these businesses are movable very quickly. They can come into Canada or out of Canada. They will leave Canada if we don't have the right regulatory framework for them to be successful, but Canadians need to be protected. That balance is important.

If the federal government were to lead and allow provinces to opt in, there is both an economic benefit and a consumer benefit that provinces could be able to deliver quite rapidly. Is there that leadership opportunity potentially?

Ms. Scassa: There is, and the federal government has done it with other things in the past. For example, the federal government has shown a lot of leadership on open data and has worked to develop data standards and a standard open licence that could be adopted by provinces and municipal governments to increase the interoperability of open data in Canada. That's an example of that kind of leadership.

PIPEDA is an example, in a sense, because it was national private sector data protection law enacted in the face of a lot of constitutional queasiness. Every once in awhile constitutional issues bubble up around PIPEDA, but less now than they used to. It was essentially one of those schemes where, if the provinces didn't come up with their own legislation, PIPEDA would apply to the provincial private sector in terms of data protection. That's another example, as is open banking to some extent.

L'Estonie a d'énormes avantages, du moins d'énormes avantages technologiques, par rapport au Canada. Premièrement, c'est un petit pays, alors ce genre de projet est beaucoup moins difficile à mettre en place qu'au Canada.

Le sénateur C. Deacon : Pour que les choses soient bien claires sur ce point important, c'est seulement parce qu'il s'agit d'une compétence qui n'est pas partagée entre les deux paliers de gouvernement.

Mme Scassa : C'était mon deuxième point. Je réfléchissais à la manière de le présenter avec tact.

J'ai grandi au Canada. Je comprends la valeur du fédéralisme et la diversité de notre pays. Je ne veux pas discréditer une structure politique qui a bien servi la société canadienne. Toutefois, dans le contexte numérique, le fédéralisme s'avère être un véritable problème. Je ne sais pas quelle est la solution. Normalement, la solution serait que tout le monde s'assoie et s'entende.

Le président : Non, cela ne fonctionnerait pas.

Le sénateur C. Deacon : Puis-je approfondir un peu cette question? Nous devons trouver une solution, même si elle est imparfaite. Le gouvernement fédéral peut-il être un chef de file et permettre aux provinces de participer à un programme? La raison pour laquelle je dis cela, c'est que les entreprises peuvent déménager très rapidement. Elles peuvent entrer au Canada et en sortir. Elles quitteront le Canada si le cadre réglementaire n'est pas propice à leur réussite, mais il faut protéger les Canadiens. Cet équilibre est important.

Si le gouvernement fédéral jouait un rôle de leader et permettait aux provinces de participer, il y aurait à la fois un avantage économique et un avantage pour les consommateurs, que les provinces pourraient offrir assez rapidement. Y a-t-il une possibilité de leadership?

Mme Scassa : Oui, tout à fait, et le gouvernement fédéral l'a démontré avec d'autres projets par le passé. Par exemple, le gouvernement fédéral a fait preuve de beaucoup de leadership dans le cas des données ouvertes. Il a travaillé à l'élaboration de normes et d'une licence ouverte normalisée que les provinces et les administrations municipales peuvent adopter pour accroître l'interopérabilité des données ouvertes au Canada. C'est un exemple de leadership.

La LPRPDE est un autre exemple, dans un sens, parce qu'il s'agissait d'une loi nationale sur la protection des données du secteur privé qui a été adoptée en dépit de certaines réserves sur le plan constitutionnel. Il arrive de temps à autre que des problèmes constitutionnels surgissent au sujet de la LPRPDE, mais moins souvent qu'auparavant. Il s'agissait essentiellement d'une manière de faire en fonction de laquelle, si les provinces n'élaboraient pas leur propre loi, la LPRPDE s'appliquerait au secteur privé provincial en matière de protection des données.

I know you have heard of the situation of credit unions, which are under provincial jurisdiction. We are going to move forward with this issue. I know the federal government is in conversation with provinces around the issues of credit unions and caisses populaires.

This is another example of where some leadership can be shown, but it has to be done carefully. There are risks and challenges, and to some extent those can slow things down.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you, Ms. Scassa, for your presentation.

Do you have any idea how many Canadians are, I wouldn't say reckless, but who don't necessarily care about the personal information that circulates about them?

Ms. Scassa: I don't have any figures, but in my experience, I would say that it's the majority, and maybe even all Canadians, because it's really impossible to know where our personal data goes. This is a considerable problem and a lack of control. We are talking about the control rights that exist over personal information for individuals, but the reality is that, in many contexts, we have completely lost control.

Senator Dagenais: It can become a concern.

Ms. Scassa: Absolutely.

Senator Dagenais: When we talk about adopting a new system, it can be dangerous if we don't have all the guidelines in place. Unless I've misunderstood, it seems to me that our rules may contain a black hole. Where should the government take priority action to enhance consumer protection?

Ms. Scassa: I believe that the reform of the act respecting the protection of personal information in the private sector is a good starting point. There has been talk for many years of reforming this legislation, as it is becoming increasingly ill-suited to our digital environment. I'd start there.

Senator Dagenais: I'll give you an example; often, we travel with our tablets or cell phones and, when we return to Canada, we end up with information that we have not given or that is found indirectly. We have a lot of questions, because I would tell you that I think we have to be careful when travelling with electronic devices. Often, to subscribe to certain services, we quickly provide our email address and then find out that these companies have much more information than that. The

C'est un autre exemple, tout comme celui du système bancaire ouvert, dans une certaine mesure.

Je sais que vous avez entendu parler de la situation des coopératives d'épargne et de crédit, qui sont de compétence provinciale. Nous allons aller de l'avant dans ce dossier. Je sais que le gouvernement fédéral est en pourparlers avec les provinces au sujet des coopératives d'épargne et de crédit et des caisses populaires.

C'est là un autre exemple du leadership dont il est possible de faire preuve, mais il faut faire attention. Il y a des risques et des défis qui peuvent ralentir les choses, dans une certaine mesure.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci, madame Scassa, de votre présentation.

Avez-vous une idée de la proportion des Canadiens qui sont, je ne dirais pas insouciants, mais qui ne se préoccupent pas nécessairement des informations personnelles qui circulent à leur sujet?

Mme Scassa : Je n'ai pas de chiffres, mais, selon mon expérience, je dirais que c'est la majorité, et peut-être même tous les Canadiens, puisque que c'est vraiment impossible de savoir où vont nos données personnelles. C'est un problème considérable et un manque de contrôle. On parle des droits de contrôle qui existent sur les renseignements personnels pour les individus, mais la réalité, c'est que, dans bien des contextes, on a complètement perdu le contrôle.

Le sénateur Dagenais : Cela peut devenir inquiétant.

Mme Scassa : Absolument.

Le sénateur Dagenais : Lorsqu'on parle d'adopter un nouveau système, cela peut être dangereux si on n'a pas toutes les balises en place. À moins que je n'aie pas bien compris, il me semble que, dans nos règles, il y a peut-être un trou noir. Dans quel secteur le gouvernement devrait-il agir de façon prioritaire pour rehausser la protection du consommateur?

Mme Scassa : Je crois que la réforme de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé est un bon point de départ. On parle depuis nombre d'années de réformer cette loi, car elle devient de plus en plus mal adaptée à notre contexte numérique. Je commencerais par là.

Le sénateur Dagenais : Je vous donne un exemple; souvent, on va voyager avec nos tablettes ou nos téléphones cellulaires et, lorsqu'on revient au Canada, on se retrouve avec des informations qu'on n'a pas données ou qui sont retrouvées indirectement. On se questionne beaucoup, parce que je vous dirais que je pense qu'il faut être prudent lorsqu'on voyage avec les appareils électroniques. Souvent, pour adhérer à certains services, on donne vite notre adresse courriel et on s'aperçoit

government will have to take a serious look at the issue of privacy and discuss it with other countries, because it sometimes tends to come out of Canada.

Ms. Scassa: There you go. It is interesting; it is certainly not the majority of companies that decided not to do business in Europe after the General Data Protection Regulation came into force, but there are some American companies that we do business with or the websites of these companies that have decided not to do business in Europe anymore, because of this high protection of personal information. What message does it send?

Senator Dagenais: Thank you very much, Ms. Scassa.

Senator Verner: Thank you very much. Following on from the questions that have already been asked by my colleagues, I have already received a number of answers or at least comments. Still, I'd like to go back to the ownership of our personal information. It's more of a comment than a question, but it seems disturbing to me that we don't have our own personal information. However, if there are problems, justice looks to us to solve them. I am referring in particular to identity theft, where consumers find themselves defending their names. However, at the outset, they were told that they didn't own their data. It seems to me that there is a contradiction in these statements.

You did speak in your presentation, because that was my question, either about a fundamental reform of the federal Personal Information Protection and Electronic Documents Act or about a new act that would apply mainly to financial data in a digital context.

My question is this: Which option do you prefer? I think you mentioned to my colleague that it would certainly be the Privacy Act in a context of such rapid technological change that would deserve attention.

In this context, in the case of other countries that have implemented an open banking system, because we all want to be at the forefront and be part of the future, what privacy tool do they have? Do they have more comprehensive laws than ours here in Canada?

Ms. Scassa: This is certainly the case in the United Kingdom, where the protection of personal information is much more substantial. In Australia, I believe that responsibility has been assigned to the competition bureau. I am not sure exactly what they are doing in this area to protect personal information.

ensuite que ces compagnies ont beaucoup plus d'informations que cela. Le gouvernement devra se pencher sérieusement sur la question de la protection des renseignements personnels et en discuter avec d'autres pays, parce que ces renseignements ont parfois tendance à sortir à l'extérieur du Canada.

Mme Scassa : Voilà. C'est intéressant; ce n'est certainement pas la majorité des compagnies qui ont décidé de ne pas faire affaire en Europe après l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données, mais il y a certaines compagnies américaines avec lesquelles on fait affaire ou les sites web de ces compagnies qui ont décidé de ne plus faire des affaires en Europe, à cause de cette protection élevée vis-à-vis des renseignements personnels. Quel message cela envoie-t-il?

Le sénateur Dagenais : Tout à fait. Merci beaucoup, madame.

La sénatrice Verner : Merci beaucoup. Pour faire suite aux questions qui ont déjà été posées par mes collègues, j'ai déjà obtenu un certain nombre de réponses ou, du moins, de commentaires. Malgré tout, je veux quand même revenir sur la propriété de nos renseignements personnels. C'est davantage un commentaire qu'une question, mais cela me semble troublant qu'on ne possède pas nos propres renseignements personnels. Par contre, s'il y a des problèmes surgissent, la justice se tourne vers nous pour les régler. Je parle notamment du vol d'identité, où le consommateur se retrouve lui-même à défendre son nom. Cependant, d'entrée de jeu, on lui dit qu'il n'était pas propriétaire de ses données. Il me semble qu'il y a une contradiction dans ces affirmations.

Vous avez parlé effectivement dans votre présentation, parce que c'était ma question, soit d'une réforme en profondeur de la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques, soit d'une nouvelle loi qui s'appliquerait principalement aux données financières dans un contexte numérique.

Ma question est la suivante : quelle option privilégiez-vous? Je pense que vous avez mentionné à mon collègue que ce serait assurément la Loi sur la protection des renseignements personnels dans un contexte d'évolution technologique si rapide qu'elle mériterait qu'on s'y attarde.

Dans ce contexte-là, dans le cas des autres pays qui ont mis en œuvre un système bancaire ouvert, parce qu'on veut tous être à l'avant-garde et faire partie de l'avenir, de quel outil de protection des renseignements personnels disposent-ils? Est-ce qu'ils ont des lois plus complètes que les nôtres, ici au Canada?

Mme Scassa : C'est certainement le cas au Royaume-Uni, où la protection des renseignements personnels est beaucoup plus élevée. En Australie, je crois que la responsabilité a été octroyée au bureau de la concurrence. Je ne sais pas exactement ce qu'ils font dans ce domaine pour protéger les renseignements

Moreover, I believe that the laws are not yet in force, so these countries have no practical experience in their implementation.

Whether an amendment is made to a banking law, perhaps to provide for privacy issues in the context of an open banking system, or whether the Privacy Act is used instead, it would certainly be possible to have specific protections in a sectoral law created for an open banking system. This may be necessary in some contexts.

For example, should a general right be created in the Privacy Act on the issue of data portability, or is it done sector by sector? It may be more practical, and individuals may be better protected if we go sector by sector with specific terms, rather than a general law that is impractical in some contexts because, even if there is a right of access to portability, there is no standardization of data.

Senator Verner: Clearly, it isn't easy to implement an open banking system. As for your comment about Canadians in the small business sector who want to join the open banking system, I note that the vast majority are not really aware of how their information flows. I think it will be a major project when we want to move this project forward. Thank you very much.

Ms. Scassa: Yes.

[*English*]

Senator Marshall: Thank you for a very interesting presentation. You mentioned in your opening remarks about the disposition of personal information that's no longer required. Is there something in place now, and what would you see a disposition covered under an open banking scenario?

In your opening remarks you say, "collect personal information." If it's no longer required, the obligation is to securely dispose of it. That's really grey when it's no longer needed. I can see organizations wanting to retain whatever they have and never dispose of it.

Do you see some sort of regulation around this? What is there now and is it satisfactory? What would it be under an open banking system?

Ms. Scassa: Now PIPEDA certainly requires limits on data retention. Those limits are meant to be tied to the purpose for which the data was collected. When it's no longer necessary for

personnels. De plus, je crois que les lois ne sont pas encore en vigueur, donc ces pays n'ont pas d'expérience pratique dans leur mise en œuvre.

Quant à savoir si on fait la modification d'une loi bancaire, pour prévoir peut-être les questions de protection des renseignements personnels dans le contexte d'un système bancaire ouvert, ou si on utilise plutôt la Loi sur la protection des renseignements personnels, il serait certainement possible d'avoir des protections spécifiques dans une loi sectorielle créée pour un système bancaire ouvert. Ce serait peut-être nécessaire dans certains contextes.

Par exemple, est-ce qu'il faut créer un droit général, dans la Loi sur les renseignements personnels, sur la question de la portabilité des données, ou est-ce qu'on procède secteur par secteur? C'est peut-être plus pratique, et les individus sont peut-être mieux protégés si on y va secteur par secteur avec des termes précis, au lieu d'une loi générale qui est peu pratique dans certains contextes parce que, même s'il y a un droit d'accès à la portabilité, il n'y a aucune normalisation des données.

La sénatrice Verner : De toute évidence, il n'est pas simple d'implanter un système bancaire ouvert. Quant à votre commentaire sur les Canadiens qui œuvrent dans le secteur de la petite entreprise et qui souhaitent adhérer au système bancaire ouvert, je retiens que la vaste majorité ne sont pas vraiment au courant de la façon dont circulent les informations qui les concernent. Je pense que ce sera un grand chantier lorsqu'on voudra mettre ce projet de l'avant. Merci beaucoup.

Mme Scassa : Oui.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Merci de cet exposé très intéressant. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de l'élimination des renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires. Y a-t-il quelque chose en place à l'heure actuelle, et quelle disposition, selon vous, serait nécessaire dans le cas d'un système bancaire ouvert?

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné la « collecte de renseignements personnels ». S'ils ne sont plus nécessaires, on a l'obligation de s'en débarrasser en toute sécurité. Il y a vraiment une zone grise en ce qui a trait aux données dont on n'a plus besoin. Je peux très bien imaginer que certaines organisations veuillent conserver ce qu'elles ont et ne jamais s'en départir.

Envisagez-vous une réglementation à cet égard? Qu'est-ce qui existe actuellement et est-ce satisfaisant? À quoi cela ressemblerait-il dans un système bancaire ouvert?

Mme Scassa : La LPRPDE impose certainement des limites à la conservation des données. Ces limites sont censées être en fonction des fins pour lesquelles les données ont été recueillies.

that purpose, it has to be disposed of. In a big data economy, the temptation is to hang on to all data for as long as possible because you never know what it will be useful for or what you can do with it. That can put individuals at enormous risk.

In a number of ways, they can be put at risk because the more data is stored, the more data is vulnerable to hacking. It can also put them at risk in the sense that there can be all kinds of old and out-of-date data about them that may be used to profile them or to inform decision making about them. That is certainly a challenge with respect to data retention. With the problems of data being everywhere and not knowing where it's ended up, it's also a difficult one to control.

In terms of banking, there are fairly strict regulations about the retention of certain types of financial information. Banks have to keep certain types of records for prescribed periods of time. Those are generally fairly well regulated. I am not sure, but I would expect the major banks would also have data retention policies and practices where they specify how long certain data is kept and when it is to be disposed of.

Senator Marshall: And that they will comply. Once you move to open banking, my perception is that the open banking system will be more open, and that you have more players in there accessing the information. Even in regulation, I know there might be a requirement with regard to the secure disposal of records, but who makes sure the data that is supposed to be disposed of is actually disposed of and that it is done securely?

I remember a case several years ago where medical records were supposed to be disposed of and they were all found in a dumpster. Is there any way to make sure that what is supposed to be done is actually done?

Ms. Scassa: The best way to do it is to make organizations accountable for their practices. That's partly why the discussion has been going on around enforcement under PIPEDA and whether the Privacy Commissioner needs additional tools at his disposal because the enforcement mechanisms are fairly weak. Usually what happens is that there is a data breach or it comes to the surface that something hasn't been done. The argument around enforcement is that if you can send a strong message, then that's how you get companies to invest more into making sure their practices are both in place and complied with. I think that informs that discussion.

Lorsqu'elles ne sont plus nécessaires à cette fin, il faut en disposer. Dans une économie de données massives, il est tentant de conserver toutes les données le plus longtemps possible, car on ne sait jamais à quoi elles pourraient servir ni ce qu'on pourrait en faire. Cela peut exposer les personnes à des risques énormes.

Elles sont exposées à un danger parce que plus il y a de données stockées, plus elles sont vulnérables au piratage. Cette situation peut également être risquée en ce sens qu'il peut y avoir toutes sortes de données anciennes et périmées à leur sujet qui peuvent être utilisées pour établir leur profil ou pour éclairer des prises de décisions à leur sujet. En ce sens, la conservation des données est problématique. Comme les données sont omniprésentes et qu'on ne sait pas où elles aboutissent, c'est un problème difficile à résoudre.

Pour ce qui est des services bancaires, il y a des règles assez strictes concernant la conservation de certains types de renseignements financiers. Les banques doivent conserver certains types de registres pendant des périodes prescrites. Elles sont généralement assez bien réglementées. Je n'en suis pas certaine, mais je m'attendrais à ce que les grandes banques aient également des politiques et des pratiques de conservation des données qui précisent la durée de conservation de certaines données et le moment où elles doivent être éliminées.

La sénatrice Marshall : Et qu'ils vont s'y conformer. À mon avis, une fois la transition effectuée vers le système bancaire ouvert, ce sera effectivement plus ouvert : il y aura plus d'intervenants qui auront accès à l'information. Même dans le règlement, je sais qu'il doit y avoir une exigence pour l'élimination sécuritaire des dossiers, mais qui s'assure que les données qui sont censées être éliminées le sont effectivement et qu'elles le sont de façon sécuritaire?

Je me souviens d'un cas, il y a plusieurs années, où des dossiers médicaux qui étaient censés être éliminés avaient tous été trouvés dans une benne à ordures. Y a-t-il un moyen de s'assurer que ce qui est censé être fait l'est vraiment?

Mme Scassa : La meilleure façon consiste à rendre les organisations responsables de leurs pratiques. C'est en partie pourquoi on parle tant de l'application de la LPRPDE et de la question de savoir si le commissaire à la protection de la vie privée a besoin d'outils supplémentaires : les mécanismes d'application sont assez faibles. Ce qui se passe habituellement, c'est qu'on note une atteinte à la protection des données ou on apprend que quelque chose a été négligé. En matière d'application de la loi, l'argument est le suivant : si vous pouvez envoyer un message clair, vous inciterez les entreprises à investir davantage pour s'assurer qu'elles ont instauré des pratiques et que celles-ci sont respectées. Je pense que c'est pertinent pour cette discussion.

There is an interesting around open banking, portability and access that I was listening to Mark Schaan talk about. I am going to try to corner him at some point and talk to him about the intersection between the access right under PIPEDA, because he was talking about the general law, and any data portability right that might arise under open banking. The discussions I have heard so far around open banking have talked about having standardized financial data that customers get to control. They get to decide which companies are on a list of approved companies. The regulator is also involved in making sure that these companies are vetted so that they can share their data.

PIPEDA has the general right of access to data. Mark Schaan talked a bit about access right, and that is a law of general application. It seems to me that once you create accessible and portable data in standardized format under open banking, unless you specifically modify or limit the access right under PIPEDA customers will still have the right to access their data, based on the PIPEDA access rights. They can take that data and give it to anyone they want to whether or not they are approved. That means third party companies that haven't been approved and maybe operate in other jurisdictions could advertise their services to individuals or promote their services to individuals who might decide to port their data to them.

In the same way we are told open banking will protect Canadians against screen scraping. By creating authorized companies and giving them those options, I think there will be a protective element. I am interested in how you reconcile standardized portable data with the right of access under PIPEDA and the fact there will still be others who are interested in encouraging consumers to exercise that right and then share that data. I think that's something that is worth thinking about.

Senator Marshall: That's a big vulnerability. When I think about your comments on the surveillance state in the context of what you have just talked about with regard to the disposal of data, it could be frightening and could lead you to stay awake at night.

The Chair: We have lots of reasons now.

Senator Duncan: Thank you, Senator Marshall, for raising the point of health care records. If you will permit me, in the early 2000s Prime Minister Chrétien raised an issue in conversation about former Minister Lalonde seeking medical treatment in British Columbia. It was a discussion about how come your health care card will not give your doctor the information you need when you are travelling across the country.

J'ai écouté Mark Schaan parler d'un aspect intéressant des systèmes bancaires ouverts, de la portabilité des données et de l'accès à celles-ci. Je vais essayer de le coincer à un moment donné pour lui parler du point d'intersection entre le droit d'accès en vertu de la LPRPDE, parce qu'il parlait de la loi générale, et de tout droit de portabilité des données qui pourrait découler d'un système bancaire ouvert. Les discussions que j'ai entendues jusqu'à maintenant au sujet des services bancaires ouverts ont porté sur la nécessité d'avoir des données financières normalisées que les clients pourraient contrôler. Ils pourraient décider, à partir d'une liste, quelles entreprises ils approuvent. L'organisme de réglementation veille également à ce que ces entreprises soient approuvées aux fins de la communication des données.

La LPRPDE prévoit un droit général d'accès aux données. Mark Schaan a parlé un peu du droit d'accès, qui découle de cette loi d'application générale. Il me semble que lorsqu'on a créé des données accessibles et portables dans un format normalisé dans le cadre d'un système bancaire ouvert, à moins de modifier ou de limiter spécifiquement le droit d'accès en vertu de la LPRPDE, les clients auront toujours le droit d'accéder à leurs données, en fonction des droits d'accès prévus par la LPRPDE. Ils peuvent prendre ces données et les remettre à qui ils veulent, que ces entreprises soient approuvées ou non. Cela signifie que des entreprises tierces qui n'ont pas été approuvées et qui exercent leurs activités dans d'autres pays pourraient faire la publicité de leurs services à des particuliers ou faire la promotion de leurs services à des personnes qui pourraient décider de leur transmettre leurs données.

De la même façon, on nous dit que les systèmes bancaires ouverts protégeront les Canadiens contre la capture de données d'écran. En créant des entreprises autorisées et en leur donnant ces options, je pense que cela ajoutera un élément de protection. J'aimerais savoir comment vous conciliez les données portables normalisées avec le droit d'accès en vertu de la LPRPDE et le fait qu'il y aura encore d'autres personnes qui voudront encourager les consommateurs à exercer leur droit pour ensuite partager ces données. Je pense qu'il vaut la peine d'y réfléchir.

La sénatrice Marshall : Cela représente une vulnérabilité importante. Lorsque je songe à vos observations sur la surveillance d'État dans le contexte que vous venez de décrire en parlant de l'élimination des données, cela a quelque chose d'effrayant qui pourrait nous empêcher de dormir la nuit.

Le président : Nous avons beaucoup de raisons maintenant.

La sénatrice Duncan : Merci, sénatrice Marshall, d'avoir soulevé la question des dossiers médicaux. Si vous me le permettez, au début des années 2000, le premier ministre Chrétien avait soulevé une question lors d'une conversation au sujet de l'ancien ministre Lalonde qui cherchait à obtenir un traitement médical en Colombie-Britannique. Il s'agissait d'une discussion sur la façon dont la carte d'assurance-maladie ne

This is something we have everywhere. That gave birth to, I believe, Canada Health Infoway and that whole system.

We have a complete patchwork of operating systems across the country. On the upside, we have the ability to bill interprovincially, and it works really well and payments are made. Services are rendered and payments are exchanged between the provinces. Of course, it's a provincial responsibility.

Aren't there some applications in that whole exchange of information with which the Privacy Commissioner and Dr. Scassa might be familiar? All of the provincial protection of privacy commissioners have ruled on health care records, disposal of records and breaches of confidentiality.

Are there some parallels? Are there some lessons to be learned that could be applied in our desire for regulation and a framework or a regulatory sandbox around this? To the point of surveillance, it could also help doctors, if we were able to exchange information about drug-seeking clients and pharmacare across the country.

There are parallels, but try to assess your health care information. Good luck, if it's not you.

The Chair: What do you have to say about that, Dr. Scassa?

Ms. Scassa: Sector-specific data retention limits are easier to define. One of PIPEDA's challenges is that it applies across many different types of private sector organizations and activities. The principles tend to be framed in very general terms, and what will be a reasonable retention period will vary depending on the nature of the organization, its size, and all of those sorts of things. It's harder to have clearly defined limits or restrictions. If you're talking about a specific sector, I think you can be more prescriptive.

That's one piece to think about in the context of the discussion on how to implement open banking, how much of it is sectoral, and how much is managed by the broad cross-sectoral legislation like PIPEDA.

Open banking is a very interesting test case in terms of the mobilization to standardize data across the country and across various different organizations and companies that hold that data and of making it portable and interoperable. This is a very interesting piece that was chosen for a variety of different

donne pas à votre médecin les renseignements dont vous pourriez avoir besoin lorsque vous voyagez au pays. C'est quelque chose que nous avons partout. Cela a motivé la création, je crois, d'Inforoute Santé du Canada et de tout ce système.

Nous avons un ensemble disparate de systèmes d'exploitation partout au pays. Pour ce qui est des avantages, nous avons la capacité de nous envoyer des factures d'une province à l'autre et cela fonctionne très bien, les paiements sont faits. Les services sont rendus et il y a échange d'argent entre les provinces. Bien sûr, il s'agit d'une responsabilité provinciale.

N'y a-t-il pas des applications dans tout ce processus d'échange de renseignements que le commissaire à la protection de la vie privée et Mme Scassa pourraient connaître? Tous les commissaires provinciaux à la protection de la vie privée se sont prononcés sur les dossiers de soins de santé, l'élimination des dossiers et les atteintes à la confidentialité.

Y a-t-il des parallèles? Y a-t-il des leçons qui pourraient être tirées et qui seraient applicables à une future réglementation? Y a-t-il un cadre ou une certaine expérimentation réglementaires à cet égard? Pour ce qui est de la surveillance, cela pourrait aussi aider les médecins, si nous pouvions échanger de l'information sur les clients qui cherchent des médicaments et sur l'assurance-médicaments partout au pays.

Il y a des parallèles, mais essayez d'évaluer vos données de soins de santé. Bonne chance si ce n'est pas vous.

Le président : Qu'avez-vous à dire à ce sujet, madame Scassa?

Mme Scassa : Les délais de conservation des données propres à un secteur sont plus faciles à définir. L'un des inconvénients de la LPRPDE est qu'elle s'applique à de nombreux types d'organisations et d'activités du secteur privé. Ses principes ont tendance à être formulés en termes très généraux et ce qui constitue un délai de conservation raisonnable variera selon la nature de l'organisation, sa taille et tout le reste. Il est plus difficile d'y trouver des délais ou des restrictions clairement définis. Si l'on parle d'un secteur précis, je pense qu'il est possible d'être plus normatif.

C'est un élément auquel il faut réfléchir dans le contexte de la discussion sur la mise en activité d'un système bancaire ouvert. Dans quelle mesure la réglementation sera-t-elle sectorielle et dans quelle mesure découlera-t-elle d'une loi générale intersectorielle comme la LPRPDE.

Les systèmes bancaires ouverts sont des cas d'essai très intéressants en ce qu'ils invitent à une mobilisation tant pour la normalisation des données à l'échelle du pays — et entre les diverses organisations et entreprises qui détiennent des données — que pour leur transférabilité et de leur

reasons. It will, if it goes ahead, provide important lessons for other sectors in Canada as well.

Senator Duncan: If we've tried to do it with health information, are there not lessons that we could learn and apply to this discussion? That's my question. Sorry if I wasn't clear.

Ms. Scassa: I think the contexts are a bit different when you're dealing with the private sector. Perhaps there's a bit more agility than with government, so they can move faster. They already have to share information among each other for a variety of different purposes. They work together on a number of issues and in many respects.

It's probably easier to do it in the financial sector and the banking sector than it is in health care sectors across provinces. Even within a single province, you will have different hospitals using different medical data systems. There's a lack of coordination and interoperability that you have to overcome in the first place in the health care sector, whereas banking has the agility of the private sector, is well established, and talk to and interact with each other.

The Chair: Perhaps we can leave it there. We're now five minutes over, but we have one last question from Senator Deacon, if we can be mindful.

Senator C. Deacon: I think you just said what I was hoping to get an answer on. I want to confirm and make sure I get it on the record to the positive or the negative.

The mobilization of standard data practices in the area of banking across this country could be a very effective test case in helping us to develop how this might be rolled out further.

Ms. Scassa: Yes.

Senator C. Deacon: It seems to have the conditions for success or necessary to really see what needs to be done.

Ms. Scassa: Yes, I think that's right. Certainly this kind of data sharing for innovation purposes and for consumer purposes is being talked about in a lot of different contexts. Yes, I think it is an important test case. I think it's a sector where there is some potential for success because of the sophistication of the players.

Senator C. Deacon: The fact the horse has already bolted the stable and in light of the data around the world, in my mind this would seem to be an urgent issue for us to make headway on. It's already happening out there. If we start to bring forward some regulation and containment, we will all win.

interopérabilité. C'est un thème très intéressant qui a été choisi pour diverses raisons. Si on les met en place, ces systèmes seront riches en leçons importantes pour d'autres secteurs au Canada.

La sénatrice Duncan : Nous avons tenté l'expérience avec les données sur la santé, donc n'y a-t-il pas des leçons que nous pourrions en tirer et appliquer à cette discussion? Voilà ma question. Désolée si je n'ai pas été claire.

Mme Scassa : Je pense que les contextes sont un peu différents dans le secteur privé. Peut-être y a-t-il un peu plus de souplesse qu'avec le gouvernement, de sorte qu'il est possible d'agir plus rapidement. Ils doivent déjà échanger des renseignements entre eux à diverses fins. Ils travaillent ensemble sur un certain nombre de questions et à bien des égards.

C'est probablement plus facile à réaliser dans le secteur financier et dans le secteur bancaire que dans le secteur des soins de santé d'une province à l'autre. Même dans une seule province, il y a différents hôpitaux qui utilisent différents systèmes de données médicales. Il y a un manque de coordination et d'interopérabilité qu'il faut d'abord surmonter dans le secteur des soins de santé, alors que les banques ont la souplesse du secteur privé, sont bien établies et communiquent entre elles.

Le président : Nous pouvons peut-être en rester là. Nous avons maintenant dépassé de cinq minutes le temps qui nous était imparti, mais le sénateur Deacon a une dernière question à poser, si vous le voulez bien.

Le sénateur C. Deacon : Je crois que vous venez de donner réponse à mon interrogation. Je tiens à confirmer la réponse et à m'assurer qu'elle figure au compte rendu, qu'elle soit positive ou négative.

La normalisation des données dans le domaine bancaire à l'échelle du pays pourrait servir de modèle pour nous aider à déployer ce genre de système à plus grande échelle.

Mme Scassa : Oui.

Le sénateur C. Deacon : Les conditions du succès semblent être réunies et, ainsi, nous verrons vraiment ce qui doit être fait.

Mme Scassa : Oui, je pense que c'est exact. Il est sûr que ce genre de partage de données à des fins d'innovation et à des fins de consommation est envisagé dans de nombreux contextes différents. Oui, je pense que c'est un cas type important. Je pense que c'est un secteur où il y a un certain potentiel de succès en raison de la sophistication des joueurs.

Le sénateur C. Deacon : La situation est déjà problématique et si l'on songe à toutes les données dans le monde entier, il me semble qu'il serait urgent que nous fassions des progrès dans ce dossier. Le monde ne restera pas là à nous attendre. Si nous commençons à mettre en place des règlements et des restrictions, nous en sortirons tous gagnants.

Ms. Scassa: There's a certain urgency to moving on these things. I would hope and would like to see in the "we will all win," some significant privacy reform come out of this.

Senator C. Deacon: Fair enough, absolutely.

Ms. Scassa: I would also like to see some things that are not just for the financial sector but also take into account the needs and rights of individuals.

Senator C. Deacon: Thank you very much, Dr. Scassa.

The Chair: Senators, thank you. Dr. Scassa, it's great to have you back with us. You're not only intelligent. You're extraordinarily articulate, and we benefit from hearing you. Thank you very much.

Ms. Scassa: Thank you.

(The committee adjourned.)

Mme Scassa : Il y a une certaine urgence à agir dans ce domaine. J'aimerais que de ce « nous en sortirons tous gagnants », il découle une réforme importante de la protection des renseignements personnels.

Le sénateur C. Deacon : Tout à fait.

Mme Scassa : J'aimerais aussi que l'on tienne compte non seulement des intérêts financiers, mais également des besoins et des droits des particuliers.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup, madame Scassa.

Le président : Chers collègues, merci. Madame Scassa, nous avons été heureux de vous revoir. Vous êtes non seulement intelligente, mais vous vous exprimez avec une éloquence extraordinaire, et votre discours nous aide vraiment. Merci beaucoup.

Mme Scassa : Merci.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 11, 2019

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m. to examine and report on the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role.

Senator Carolyn Stewart Olsen (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good morning, senators, ladies and gentlemen and special guests. Welcome to all of you, members of the general public, who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, either here in the room or listening via the web.

My name is Carolyn Stewart Olsen. I'm deputy chair of this committee, filling in for Senator Doug Black who is not able to be here with us.

Today marks the eighth meeting on our study of the potential benefits and challenges of open banking for Canada's financial services consumers with specific focus on the federal government's regulatory role.

During the first portion of our meeting today, I'm pleased to welcome Michael Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa.

Dr. Geist, welcome and thank you for being with us today. Please proceed with your opening remarks and then we'll go to questions and answers for you.

Michael A. Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual: Thank you very much. Good morning, everyone. As you just heard, I'm a law professor at the University of Ottawa, where I hold the Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, and I am a member of the Centre for Law, Technology and Society. My areas of specialty include digital policy, intellectual property, privacy and the Internet. I appear in a personal capacity representing only my own views.

The committee's study on open banking has been exceptionally interesting and insightful, candidly providing more context, nuance and information than the Department of

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 11 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, afin d'examiner, pour en faire rapport, les avantages et les défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral.

La sénatrice Carolyn Stewart Olsen (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour et bienvenue à mes collègues sénateurs, à nos distingués invités ainsi qu'à tous ceux qui assistent à nos délibérations ici même ou via le Web.

Je m'appelle Carolyn Stewart Olsen. Je suis vice-présidente du comité et je remplace aujourd'hui notre président, le sénateur Doug Black, qui ne pouvait pas être des nôtres.

C'est la huitième séance que nous consacrons à notre étude des avantages et des défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral.

Pour la première portion de notre réunion d'aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir M. Michael Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, faculté de droit, Université d'Ottawa.

Monsieur Geist, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Je vous cède maintenant la parole pour vos observations préliminaires après quoi nous passerons aux questions des sénateurs.

Michael A. Geist, chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci beaucoup. Bonjour à tous. Comme on vient de vous le dire, je suis professeur de droit à l'Université d'Ottawa et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique. Je suis également membre du Centre de recherche en droit, technologie et société. Mes domaines de spécialité sont la politique numérique, la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée et l'Internet. Je comparais devant vous à titre personnel et les points de vue que je vais exprimer reflètent uniquement mes propres opinions.

L'étude de votre comité sur le système bancaire ouvert est particulièrement intéressante et révélatrice. Si on la compare à la consultation menée par le ministère des Finances à ce sujet, votre

Finance's consultation on the issue. Yet the review has left me somewhat puzzled. Open banking is typically framed before this committee, by government consultation and in the media, as a matter of if or sometimes when. In other words, sometimes the debate is whether we need it and others suggest that it is only a matter of time.

However, I believe the record confirms that open banking is effectively already here. While the banks have largely not provided data portability to their customers, millions of Canadians already provide their banking data to third parties who frequently use screen scraping to gain access to the banking information. This is presumably provided with customer consent since they are the ones with the necessary login information. The screen scraping approach is widely recognized as risky given questions about the security of the sensitive data, including login information, the identity of third parties and the absence of industry standards.

The willingness to use these third-party services even in the face of the friction that exists without easy data portability, points to the real risk for government policy. In my view, the real risk lies in doing nothing, not doing something.

The prospect of account aggregation, the use of AI and the identification of alternative products and services may sometimes only come from a third party provider. Canada needs to act quickly to facilitate a marketplace that responds to customer demands, fosters innovation and addresses long-standing consumer frustrations with a banking system that invariably insists that trading cost competitiveness for stability is a virtue.

If we adopt a consumer-centric perspective on the issue, we should recognize that consumers have demonstrated their interest in open banking, but they have been placed at risk by banks that make it difficult to port their data and by absence of associated policies and effective privacy safeguards.

Looking through the transcript, I've heard several senators ask witnesses what can or should be done. I would like to offer three recommendations.

étude nous donne accès en toute transparence à une compréhension mieux ciblée, plus nuancée et davantage éclairée de ces enjeux. Reste quand même que cet effort d'examen me laisse un peu perplexe. Aussi bien lors des délibérations de votre comité que dans le cadre des consultations gouvernementales de même que dans les médias, on parle du système bancaire ouvert en se demandant si on va en arriver là un jour ou, parfois, à quel moment ce sera le cas. Autrement dit, pendant que certains débattent de la nécessité d'un tel système, d'autres font valoir que c'est simplement une question de temps.

Tout me semble pourtant indiquer que le système bancaire ouvert existe effectivement d'ores et déjà. Bien que la plupart des banques n'offrent pas la transférabilité des données à leurs clients, des millions de Canadiens transmettent déjà leurs données bancaires à des tiers qui ont fréquemment recours à l'extraction à l'écran pour avoir accès aux renseignements bancaires. On présume que ces renseignements sont fournis avec le consentement du client, car c'est lui qui détient les coordonnées de connexion. Il est généralement reconnu que l'extraction à l'écran est une méthode comportant certains risques étant donné les questions qu'elle soulève relativement à la sécurité des données confidentielles, y compris les coordonnées de connexion, l'identité des tiers et l'absence de normes de l'industrie.

Le fait que les consommateurs soient disposés à avoir recours aux services de tiers malgré les difficultés associées à l'absence de mécanismes facilitant la transférabilité des données témoigne du risque véritable pouvant découler des décisions gouvernementales. À mon avis, on s'expose vraiment à des risques si l'on demeure inactif, plutôt que le contraire.

Il est parfois nécessaire de s'adresser à un fournisseur externe pour avoir accès à des produits et des services différents comme le regroupement de comptes et le recours à l'intelligence artificielle. Le Canada doit agir sans tarder pour faciliter le développement d'un marché répondant aux exigences des consommateurs, favorisant l'innovation et soulageant les frustrations ressenties depuis longtemps à l'égard d'un système bancaire qui considère invariablement qu'il est plus sage de renoncer à des coûts concurrentiels au profit de la stabilité.

Si nous examinons la question dans une perspective axée sur les consommateurs, il faut reconnaître que ceux-ci ont démontré leur intérêt envers un système bancaire ouvert, mais se sont ainsi retrouvés dans une situation périlleuse du fait que les banques ont rendu difficile le transfert de leurs données en négligeant d'adopter les politiques nécessaires et de mettre en place des mesures efficaces pour la protection de la vie privée.

En prenant connaissance des comptes rendus de vos délibérations, j'ai constaté que plusieurs sénateurs demandaient aux témoins ce qu'il conviendrait de faire à leur avis. J'aimerais donc vous soumettre trois recommandations.

First, Canada's private sector privacy law must be updated. Simply put, the law was drafted more than two decades ago and is no longer fit for purpose. There are important debates about the legal protections for data, but the immediate issue is that Canadians rely on PIPEDA for their statutory protections. This law does not have an effective enforcement mechanism meaning there is limited recourse in the event of a potential misuse whether by the big banks or by a third-party provider.

Moreover, privacy law standards that are increasingly common in other jurisdictions are simply absent from the Canadian landscape. In fact, the Privacy Commissioner of Canada has recently taken to re-interpreting the law as a means of expanding its scope and relevance. For example, just a couple of days ago, the OPC, the Office of the Privacy Commissioner, released a new consultation that included its preliminary view that it now believes that cross-border data disclosure of personal information require prior consent. The proposed approach is a significant reversal from long-standing policy that relied on the accountability principles to ensure that organizations transferring personal information to third parties are the ones that are ultimately responsible for safeguarding that information.

The proposed change in approach has enormous implications for e-commerce data flows and potentially open banking. It points yet again to the need for legislative review and reform of the law rather than OPC guidelines that, if adopted, will likely end up being challenged in Canadian courts.

Second, the government needs to mandate data portability for consumer and small business banking. The major banks may talk sweetly about their potential support for open banking, but it was only in 2017 that the Canadian Bankers Association was issuing warnings about open banking risks to consumers and the economy as a whole.

Third party innovative services exist precisely because they offer products and services not offered by the big banks. The way to restore the safety of Canadian consumers who face real risk with screen scraping is to mandate their data must be openly shared by the banks where the customer provides an informed consent to do so. There are undoubtedly securities protocols and

Premièrement, il convient de mettre à jour la législation canadienne sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Disons simplement que cette loi a été rédigée il y a plus de 20 ans et n'est plus adéquate. Il y a d'importants débats qui ont cours quant aux précautions juridiques à prendre à l'égard des données, mais il faut d'abord et avant tout faire le nécessaire relativement à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), la seule à assurer la protection des Canadiens en la matière. Cette loi n'est pas assortie d'un mécanisme d'application à proprement parler. Ainsi, les recours possibles sont limités en cas d'utilisation frauduleuse des données aussi bien par une grande banque que par un fournisseur externe.

En outre, les normes législatives visant la protection de la vie privée que l'on retrouve de plus en plus couramment ailleurs dans le monde sont tout simplement absentes du paysage canadien. De fait, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada a récemment pris l'initiative de réinterpréter la loi afin d'en étendre la portée et la pertinence. À titre d'exemple, son commissariat a rendu public il y a quelques jours à peine un nouveau document de consultation dans lequel il expose notamment sa prise de position préliminaire suivant laquelle il estime maintenant que la communication transfrontalière de renseignements personnels exige un consentement préalable. La nouvelle approche proposée est une véritable volte-face par rapport à la politique bien ancrée voulant que de tels transferts soient régis par le principe de responsabilité. Selon ce principe, les organisations transférant des renseignements personnels à des tiers sont en fin de compte responsables de la protection de ces renseignements.

La nouvelle approche proposée pourrait avoir de lourdes conséquences pour le commerce électronique, la circulation des données et peut-être même le système bancaire ouvert. C'est un élément de plus témoignant de la nécessité de procéder à un examen et à une réforme de la loi, plutôt que de s'en remettre à des directives du Commissariat à la protection de la vie privée qui, si elles sont adoptées, risquent fort d'être contestées devant les tribunaux canadiens.

Deuxièmement, le gouvernement doit rendre obligatoire la transférabilité des données bancaires pour les consommateurs et les petites entreprises. Les grandes banques peuvent bien se targuer de vouloir éventuellement appuyer le système bancaire ouvert mais, pas plus tard qu'en 2017, l'Association des banquiers canadiens émettait des mises en garde quant aux risques associés à un tel système pour les consommateurs et l'économie dans son ensemble.

Les tiers fournisseurs existent justement parce qu'ils sont en mesure d'offrir des produits et des services qui ne sont pas accessibles auprès des grandes banques. Pour que les consommateurs canadiens exposés aux risques bien concrets découlant de l'extraction à l'écran puissent de nouveau se sentir en sécurité, il faut obliger les banques à communiquer

standards to be developed, but the starting point is regulated support for a consumer-focused system that gives consumers control by opening their data at their request.

Third, as the committee identifies consumer protections and other safeguards, recognize that the difference between big banks and third party financial providers will become increasingly blurry for many Canadians. That blurring already exists in other sectors. Think of telecom and incumbent providers who operate alongside third-party services like Skype or WhatsApp that offer functionality that was once limited to incumbent providers.

I believe the same will ultimately be true in banking as consumers come to rely on new service providers who offer their services alongside the big banks. That suggests that consumer protections and the identification of risks should take a big picture perspective. In fact, just yesterday, CBC reported that a report from the Financial Consumer Agency of Canada about aggressive sales tactics by the big banks underwent revisions after early drafts were provided to the government and the banking sector. The revisions included the removal of proposed consumer protections. In other words, we should not pretend that it is only new technologies and third parties that bring consumer risks.

I look forward to your questions.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Geist. We'll turn to our first questioner, Senator Klyne.

Senator Klyne: Good morning and thank you for your attendance with us this morning.

I was going to ask you about reflection on Australia and the United Kingdom with regard to PIPEDA. You kind of lobbed that out there. I don't think you're suggesting that PIPEDA should be cast aside, but should be built on to put some teeth into it. Is it as simple as that or are there other elements missing? I have a second question as well, but I will let you give an answer to that.

ouvertement leurs données lorsqu'un client leur signifie son consentement éclairé en ce sens. Il faudra bien évidemment établir les protocoles et les normes de sécurité nécessaires. mais il convient d'abord d'appuyer par voie réglementaire la mise en place d'un régime axé sur le consommateur de telle sorte que ce soit lui qui décide du moment où ses données seront rendues accessibles à sa demande.

Troisièmement, le comité devra, lorsqu'il se penchera sur les mesures de protection à mettre en place pour les consommateurs et les autres intervenants, être conscient du fait que la ligne de démarcation entre les grandes banques et les tiers fournisseurs de services financiers est de moins en moins claire pour bien des Canadiens. C'est un phénomène que l'on constate déjà dans d'autres secteurs. Vous n'avez qu'à penser aux fournisseurs en place pour les télécommunications qui côtoient des tiers comme Skype ou WhatsApp en offrant des applications autrefois limitées aux seuls titulaires.

Je crois que l'on pourra un jour observer le même phénomène alors que les consommateurs se tourneront vers de nouveaux fournisseurs offrant leurs services parallèlement à ceux des grandes banques. Il en ressort qu'il convient d'adopter une perspective d'ensemble pour cerner les risques et prendre les mesures nécessaires pour la protection des consommateurs. Dans un reportage publié hier, CBC indiquait que l'on avait révisé un rapport de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada au sujet des techniques de vente agressives utilisées par les grandes banques. Parmi les changements apportés, on avait supprimé les mesures de protection des consommateurs proposées dans les premières ébauches déjà fournies au gouvernement et au secteur bancaire. Autrement dit, on ne devrait pas prétendre que les risques auxquels s'exposent les consommateurs viennent uniquement des nouvelles technologies et des tierces parties.

Je serai ravi de répondre à vos questions.

La vice-présidente : Merci beaucoup, monsieur Geist. Je cède la parole au sénateur Klyne, qui sera le premier à vous poser ses questions.

Le sénateur Klyne : Bonjour et merci d'être des nôtres ce matin.

J'allais vous demander ce que vous pensiez des mesures prises en Australie et au Royaume-Uni dans le sens de notre LPRPDE. Vous y avez, en quelque sorte, fait allusion. Je ne crois pas que vous vouliez laisser entendre que nous devrions nous débarrasser de la LPRPDE. Vous souhaiteriez plutôt que l'on donne plus de mordant à cette loi. Est-ce aussi simple que cela ou y a-t-il d'autres éléments qui manquent à l'équation? J'ai une deuxième question à vous poser, mais je vais d'abord vous laisser répondre à celle-ci.

Mr. Geist: I wasn't suggesting that PIPEDA could be cast aside. I was trying to make the case that I think we're now talking about a two-decade-old law from when it was first drafted. I think it is widely regarded, if we compare it to what we find in other jurisdictions, notably the EU, as being inadequate. Frankly, I believe that the Privacy Commissioner of Canada finds it inadequate at this point in time.

I struggle with some of the interpretations we've seen out of the Privacy Commissioner's Office over the last year or so as I think they find themselves constrained by a law that's no longer fit for purpose. I just mentioned the change they announced about 48 hours ago involving cross-border data transfers. They adopted a somewhat similar approach with respect to the so-called right to be forgotten, reading in a right to de-index into the law. That is also currently now before the courts as it's disputed as to whether or not PIPEDA is there. I think this simply reflects a law that doesn't meet the kinds of standards that we find in other places. To the extent to which we want to talk about consumer safeguards in an open banking context where people want to have the ability to make their banking information available on a more frictionless way, it is dependent upon ensuring privacy safeguards and we don't have that right now.

Senator Klyne: Thanks. I assume that PIPEDA 2.0 will find its way into some regulatory framework and be built on that basis.

Mr. Geist: We can hope. PIPEDA includes a mandatory five-year review. The most recent changes, some of which only took effect last year, were the result of the hearing back in 2006.

So if we contrast how long it took from the first set of hearings, literally 2006-07 to review, to take more than a decade from when those recommendations made their way into the legislative process, were passed, regulatory frameworks and then ultimately took effect — and contrast that with the speed at which other jurisdictions have moved on open banking, I would suggest there's a significant disconnect between the speed with which we moved only privacy safeguards and the way in which the sector is moving.

Senator Klyne: I have to comment on that last part. I want to think, with open banking looming on the horizon, that somebody is actually making the connections now and might try to get there a little sooner than history would demonstrate.

M. Geist : Je n'étais surtout pas en train de dire que l'on devrait reléguer aux oubliettes la LPRPDE. J'essayais simplement de faire valoir que nous sommes en présence d'une loi dont la rédaction remonte à deux décennies. Si on la compare aux mesures adoptées par d'autres gouvernements, et notamment par l'Union européenne, il est généralement reconnu que la loi canadienne ne suffit plus à la tâche. En toute franchise, je crois que c'est également l'avis du commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Certaines interprétations émanant du Commissariat à la protection de la vie privée depuis environ un an me posent problème du fait qu'elles me semblent se heurter aux limites d'une loi qui n'est plus adéquate. Je viens de vous parler du changement annoncé il y a environ 48 heures concernant la communication transfrontalière de données. Le commissariat a adopté une approche assez similaire pour ce qui est du droit à l'oubli en concluant que la loi prévoit un droit de déréférencement. Cette dernière conclusion fait d'ailleurs actuellement l'objet de contestations devant les tribunaux. Selon moi, cela témoigne bien du fait que notre loi ne satisfait plus aux normes adoptées ailleurs dans le monde. Si l'on veut qu'il soit possible pour les gens de rendre leurs données bancaires plus facilement accessibles pour les besoins d'un système bancaire ouvert, il faut pouvoir compter sur des mesures de protection de la vie privée, ce que n'offre pas la loi actuelle.

Le sénateur Klyne : Merci, je suppose que la LPRPDE 2.0 nous permettra d'en arriver à un cadre réglementaire qui rendra cela possible.

M. Geist : On peut l'espérer. La LPRPDE prévoit un examen quinquennal obligatoire. Les plus récents changements, dont certains sont entrés en vigueur seulement l'an dernier, font suite aux audiences tenues en 2006.

Depuis le début de ces audiences en 2006-2007, il a donc fallu compter plus d'une décennie pour que les recommandations formulées se concrétisent dans le cadre du processus législatif avec l'adoption d'une loi, la mise en place des cadres réglementaires requis et, finalement, l'entrée en vigueur de toutes ces mesures. C'est tout un contraste avec la façon dont les choses se sont déroulées dans d'autres pays qui sont rapidement passés à l'action relativement au système bancaire ouvert. Je dirais donc qu'il y a un décalage important entre le temps que nous prenons pour mettre en place les dispositifs nécessaires afin d'assurer la protection de la vie privée et la vitesse à laquelle les choses se déroulent par ailleurs dans le secteur.

Le sénateur Klyne : J'aurais un commentaire concernant la dernière portion de votre réponse. Avec le système bancaire ouvert qui se pointe à l'horizon, j'ose espérer que quelqu'un va réagir dès maintenant de manière à ce qu'il soit possible d'accélérer les choses. C'est l'avenir qui nous le dira.

We heard from your colleague Teresa Scassa on April 4, and she provided very important information, not only about who owns consumer data, but who owns and controls the information derived from the data.

What's your perspective on who owns the information derived from synthesizing customer-owned data?

Mr. Geist: Professor Scassa gave an excellent presentation. She was very insightful during the question-and-answer that followed.

I've seen this as part of some of your discussions. The issue for me at this stage is less about who owns it, but about who has control or some means of control over how it's used and where it goes. In fact, in a sense, that's what the Privacy Commissioner might be trying to do now on cross-border data transfers, which is to suggest that the previous view that an organization was accountable for that information, no matter where it went and no matter who had it, didn't provide a sufficient level of control, or we need to buttress that with stronger levels of concepts.

I think it largely comes down to control.

There are lots of players that will look to monetize or benefit from the prospect of data. There are clear benefits for consumers along the way. It's a mistake to take a look at this and think that companies using this information to generate returns are necessarily doing a bad thing. Frankly, they are bringing potential innovations, new products and services, and new levels of choice for consumers. So long as consumers have both an adequate level of information and disclosure about how their information is being used and genuinely understand what is taking place, they are able to proactively offer up consent such that it's not implied in a way that someone assumes they have the time to read the fine print — rather, make it explicitly clear about what is taking place. Then there is a prospect that consumers will enjoy real benefits in terms of being aware of alternatives, more competition and new opportunities in the marketplace.

Senator Klyne: So by taking customer data and synthesizing it or manipulating it for some reason, that doesn't mean they've lost control of it; it's just been reshaped or reformed.

Mr. Geist: Admittedly, it can get messy quickly. I'm the chair of Waterfront Toronto's Digital Strategy Advisory Committee, where we're charged with examining the so-called Smart City project involving Sidewalk Labs, which is Google. You get into

Le 4 avril dernier, nous avons entendu le témoignage de votre collègue, Teresa Scassa. Elle nous a communiqué des renseignements très importants quant à savoir non seulement à qui appartiennent les données fournies par les consommateurs, mais aussi qui détient et contrôle l'information dérivée de ces données.

D'après vous, à qui appartient l'information découlant de l'analyse des données communiquées par les consommateurs?

M. Geist : Mme Scassa vous a présenté un excellent exposé en plus de fournir des réponses très éclairées aux questions qui ont suivi.

Je sais que le sujet a été abordé dans vos délibérations. À mes yeux, la question qui se pose à ce moment-ci n'est pas tellement de savoir à qui appartient l'information, mais plutôt qui la contrôle ou détient les moyens de contrôler son utilisation et sa destination finale. En fait, c'est un peu ce que le commissaire à la protection de la vie privée essaie de faire actuellement relativement à la communication transfrontalière de données. Cette décision nous amène à penser que le précédent principe voulant qu'une organisation soit responsable de ces données, sans égard à leur destination et aux entités qui les détiennent, n'offrait pas un niveau de contrôle suffisant ou nécessitait l'imposition d'exigences plus élevées en matière de consentement.

Je pense que c'est, en grande partie, une question de contrôle.

Il y a de nombreux intervenants qui vont vouloir tirer profit de cet accès aux données. Il est bien certain que les consommateurs vont en bénéficier à un moment ou à un autre. Il ne faut surtout pas croire que les entreprises qui se servent de cette information pour réaliser des bénéfices sont toujours de mauvaise foi. Elles donnent plutôt accès à des produits et services pouvant être novateurs tout en offrant plus de choix aux consommateurs. Il faut simplement que les consommateurs soient suffisamment renseignés au sujet de l'utilisation de leurs données et comprennent assez bien ce qui arrive pour pouvoir donner proactivement un consentement éclairé, plutôt qu'un consentement implicite découlant de la présomption qu'ils ont lu tous les petits caractères. Dans un tel contexte, les consommateurs pourraient bénéficier d'avantages véritables en ayant accès sur le marché à une variété de solutions et d'options nouvelles dans un mode plus concurrentiel.

Le sénateur Klyne : Le fait que l'on prenne les données des consommateurs pour les analyser ou les traiter pour une raison ou une autre ne signifie pas nécessairement qu'il y ait perte de contrôle. C'est simplement que ces données sont reformatées ou agencées différemment.

M. Geist : Je dois admettre que les choses peuvent rapidement se compliquer. Je préside le Comité consultatif sur la stratégie de numérisation du secteur riverain de Toronto. On nous a confié le mandat d'examiner le projet de ville intelligente

some interesting and thorny questions around the data collected. Which data is personally identifiable information such that it falls within our current law? Which is outside of it but might still raise certain kinds of concerns? How might that data be used?

It would be naive to think that it's simply a matter that someone is taking the data and scrolling through, say, my banking statement, and that's the end of the story. It's quite clear that, as we move into using artificial intelligence and other sorts of tools, that data might find itself used in different kinds of ways.

Fundamentally, we need to ensure there are appropriate levels of information and that safeguards are there to ensure that where there is potential misuse, that gets addressed as well.

I'd also note that we also need to be careful about ensuring that other existing laws — human rights laws and laws against engaging in certain kinds of bias — are actively applied. You see that coming up in the context of some online advertising-related issues, where we've seen some of the online advertising raising issues of targeting or de-targeting certain kinds of communities, which may raise various human rights or discrimination issues. Those same kinds of questions may come into play here as well.

Senator Klyne: Thank you.

The Deputy Chair: I was very remiss. I didn't have senators introduce themselves, so we will do that.

Senator C. Deacon: Colin Deacon from Nova Scotia.

Senator Klyne: Marty Klyne, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Wetston: Howard Wetston, Ontario.

Senator Duncan: Pat Duncan, Yukon.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Verner: Josée Verner from Quebec.

mettant à contribution Sidewalk Labs, une entreprise de Google. Nous devons nous pencher sur des questions fort intéressantes et épineuses relativement aux données recueillies. Quelles sont les données permettant d'identifier une personne et relevant donc de la loi en vigueur? Quelles informations ne sont pas visées par cette loi, mais peuvent tout de même soulever certaines préoccupations? Comment peut-on utiliser ces données?

Il faudrait être naïf pour croire qu'une personne va simplement faire défiler à l'écran mon relevé bancaire, par exemple, sans faire quoi que ce soit des renseignements qu'elle y trouve. Dès que l'on commence à utiliser l'intelligence artificielle et toutes sortes d'autres outils, il devient bien évident que ces données vont pouvoir servir à bien d'autres usages.

Il faut essentiellement veiller à communiquer suffisamment d'information et à mettre en place les mesures de protection nécessaires en cas d'utilisation frauduleuse des données.

J'ajouterais qu'il faut également s'assurer que l'on met bel et bien en application les autres lois en vigueur, comme celles touchant les droits de la personne et celles visant à contrer différentes formes de discrimination. Nous avons eu droit à un aperçu de cette problématique avec certaines publicités en ligne qui ciblent ou cherchent à éviter des communautés bien précises, ce qui soulève toutes sortes de préoccupations liées aux droits de la personne et à la discrimination. On pourrait devoir composer avec des problèmes semblables dans le cas des données bancaires.

Le sénateur Klyne : Merci.

La vice-présidente : J'ai complètement oublié d'inviter mes collègues sénateurs à se présenter au début de la séance. Nous allons le faire maintenant.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

La sénatrice Duncan : Pat Duncan, Yukon.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Josée Verner, du Québec.

[*English*]

The Deputy Chair: Thank you. We will now continue with questions.

Senator C. Deacon: Thank you very much, Dr. Geist, for the clarity of your presentation. It's especially helpful at this point in our investigations to be looking for very precise recommendations.

I want to dig in a bit. I share your sense of urgency here that the horse has already bolted. Canadians are at increasing risk, and I think our financial institutions are at an increasing risk, of being disrupted by third parties from other countries, taking away their product lines if we don't start to deal with this within Canada. So I share that concern about the risk of inaction.

I want to focus on the consumer data rights approach taken in Australia, because it really has resonated with me. I like it for a lot of reasons, but one of them is that it doesn't focus specifically on open banking; it has transferability across a lot of areas where our services and activities are being digitized. I think about government. We are at the time of the year where millions of Canadians are giving a lot of very personal information into it, and that's transferred to the CRA through TurboTax and other tools like that. There are our health data. So the consumer data right opportunity is significant, from what I'm hearing.

I would like you to give us your feedback on that line of thinking and the recommendations we've seen along those lines.

Mr. Geist: I would say a couple of things. First, I'll speak to the open banking experiences the committee has spent a lot of time hearing about from both the U.K. and Australia, and then I'll get into the specific issue around data rights.

I'm fortunate enough to get to appear before a lot of committees, and very often, the question is — and it's true with policy-makers, as well — what are other people doing? In a sense, we want to beta test our proposals based on what we're seeing elsewhere. While I recognize it provides a certain amount of comfort — it can be challenging and a little uncomfortable, perhaps, to adopt *sui generis* approaches, or approaches specific to Canada, particularly in this area where the kinds of approaches we're seeing, let's say, in both Australia and the U.K. They are so new and, in certain respects, not even fully baked yet, and we're still seeing them rolled out.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Merci. Nous poursuivons avec les questions.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup, monsieur Geist, pour l'exposé très limpide que vous nous avez présenté. À ce stade-ci de notre étude, il nous est très utile de pouvoir compter sur des recommandations très précises.

J'aimerais que nous poussions l'analyse un peu plus loin. Je partage votre sentiment d'urgence. Il est plus que temps que nous passions à l'action. Les Canadiens s'exposent à de plus en plus de risques, et c'est le cas également de nos institutions financières qui pourraient voir des tiers fournisseurs étrangers s'accaparer de leurs gammes de produits si nous ne faisons pas le nécessaire dès maintenant au Canada. Je suis donc aussi conscient que vous l'êtes des risques que nous fait courir notre inaction.

Je voudrais que l'on parle surtout de l'approche adoptée en Australie relativement aux droits sur les données des consommateurs, car c'est une option qui m'interpelle vraiment. Cette façon de faire me plaît pour plusieurs raisons, y compris le fait qu'elle ne vise pas expressément le système bancaire ouvert. Elle est transférable à tous les secteurs où des services ou des activités sont numérisés. Je pense à ce qui se passe au gouvernement. À cette période-ci de l'année, des millions de Canadiens transmettent des renseignements très personnels à l'Agence du revenu du Canada via TurboTax et d'autres outils semblables. Il y a aussi nos données sur la santé. D'après ce que j'ai pu apprendre, ce droit sur les données des consommateurs m'apparaît une option intéressante.

J'aimerais que vous nous disiez ce que vous pensez de cette façon de voir les choses et des recommandations formulées en ce sens.

M. Geist : Je pourrais vous dire une ou deux choses à ce sujet. Je vais d'abord vous entretenir des expériences relatives au système bancaire ouvert au Royaume-Uni et en Australie dont votre comité a déjà amplement entendu parler. Je vais ensuite aborder plus précisément la question des droits sur les données.

J'ai la chance de pouvoir comparaître devant un grand nombre de comités et il arrive très fréquemment que l'on me demande — comme le font également les décideurs — de parler de ce qui se fait ailleurs. Nous voulons en quelque sorte nous fonder sur les expériences d'autres gouvernements pour mettre à l'essai nos propositions. Bien que je reconnaisse qu'il puisse être difficile et peut-être un peu malaisant d'adopter des approches exclusives au Canada et qu'il puisse donc être quelque peu rassurant de s'en remettre à des approches similaires à ce que l'on peut observer, par exemple, en Australie et au Royaume-Uni, il faut savoir que ces approches sont totalement nouvelles et, à certains égards, pas nécessairement arrivées à maturation même si elles sont mises en œuvre à grande échelle.

I candidly think they offer limited value in terms of a Canadian comparison. In other words, we should not be shy to say that, in terms of what our banking infrastructure looks like, where our priorities lie, our proximity to the United States, what our privacy law looks like and a myriad other considerations that come into play, may mean that the experience in other jurisdictions is very interesting, but the idea that we, at this stage, need to model ourselves on another jurisdiction that has only begun to really explore some of these issues is a mistake. I'd actually like to see Canada be a bit more ambitious in the sense of saying that we can set what we think is the appropriate standard on some of these issues, and we need not rely directly on the experience elsewhere.

As for the specific question of data rights, I referenced a moment ago the experience I'm having right now with the Waterfront Toronto initiative. The government launched its own national data strategy consultation. There is a reasonable expectation that, certainly before the summer, we will see at least the results, as the government saw it, around what they heard in that regard. There is no question that the public debate and the policy investigation into questions around how we govern data is going to be one of our issues we see looking ahead into the fall.

Presumably another government, whoever happens to form that government, will understand that this is one of the important issues they will need to address. Not only in terms of our recognition that this has significant economic import, but also from a consumer perspective and also with the pressure we face, say from an adequacy finding perspective with the GDPR in Europe and the like.

There are a lot of things coalescing around this issue.

For the moment, hearkening back to the discussion we just had, given the experience with how long it has taken to find ways to come up with even basic updates to PIPEDA, I am somewhat less optimistic about the notion that we will get to this quickly.

I'm more comfortable saying let's fix PIPEDA first just because it strikes me as an easier thing to do than develop a full, national data strategy that includes a brand new approach to how we govern data.

That said, the notion that we ought to be thinking about these kinds of issues not solely through the prism of banking information, which I think was an important part of what you just raised, is a really important observation and one that we ought to recognize as the right way to go.

PIPEDA was adopted with a view that you needed a broad-based privacy law that would be equally applicable across all the economic sectors. When we start thinking about data, I think it

Je vous dirais bien franchement que ces approches n'ont pas une grande utilité pour le Canada à des fins de comparaison. Bref, il ne faut pas craindre de dire que nous ferions fausse route en essayant de suivre un modèle étranger qui n'a pas encore fait ses preuves, même s'il peut s'agir d'expériences fort intéressantes, lorsqu'on tient compte de l'infrastructure de notre système bancaire, de nos priorités, de notre proximité avec les États-Unis, de notre Loi sur la protection des renseignements personnels et d'une myriade d'autres considérations qui entrent en jeu. J'aimerais en fait voir le Canada se montrer un peu plus ambitieux en affirmant être capable de mettre en place les normes qu'il estime appropriées relativement à certains de ces enjeux sans avoir à s'en remettre directement à l'expérience d'autres pays.

Pour ce qui est plus précisément des droits sur les données, je faisais référence tout à l'heure à mon expérience personnelle dans le cadre de l'initiative sur le secteur riverain de Toronto. Le gouvernement a lancé ses propres consultations sur une stratégie nationale relative aux données. On peut raisonnablement s'attendre à avoir, d'ici l'été, une idée de ce que le gouvernement a pu apprendre grâce à cet exercice. Il ne fait aucun doute que les questions relatives à nos modes de gestion des données seront encore à l'ordre du jour sur nos tribunes publiques et stratégiques à l'automne.

On peut présumer qu'un prochain gouvernement, quel que soit le parti qui le formera, comprendra que c'est l'un des enjeux importants auxquels s'attaquer. Il ne suffit pas de reconnaître son importance économique, il faut aussi tenir compte de la perspective des consommateurs et des pressions auxquelles nous faisons face, pour trouver un équilibre dans le contexte du RGPD en Europe et ailleurs.

Il y a beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte ici.

Pour l'instant, pour revenir à la discussion que nous venons d'avoir, compte tenu de tout le temps qu'il nous a fallu pour trouver le moyen de faire une simple révision de base de la LPRPDE, je n'ai pas trop d'espoir que nous réussirons à agir rapidement dans ce cas-ci.

Je préférerais qu'on commence par améliorer la LPRPDE, parce que cela me semble bien plus facile que d'élaborer une nouvelle stratégie nationale en matière de données qui proposerait une toute nouvelle façon de gérer nos données.

Cela dit, l'idée qu'il ne faut pas réfléchir à ce genre de chose qu'à travers le prisme de l'information bancaire, comme vous venez de le mentionner, me semble une observation très juste qu'il faudra garder en tête pour la suite des choses.

La LPRPDE a été adoptée parce qu'on avait besoin d'une loi générale sur la protection des renseignements personnels qui s'appliquerait de la même manière dans tous les secteurs

would be a mistake to adopt an approach that is specific solely to the financial industry.

Senator C. Deacon: Just to summarize, if we were to be putting forward short- and long-term recommendations, your short-term recommendation is to move swiftly to bring some updates to PIPEDA, but to consider a longer-term strategy around consumer data rights?

Mr. Geist: Absolutely. A national data strategy that does not include the consumer side of the equation is, from my perspective, faulty to begin with. I'm not saying that's what I think the government is trying to do with respect to its current national data strategy.

The issues that arise in this context have significant implications from an economic and business perspective. It has sovereignty-related perspectives in terms of where that data goes and it has consumer rights-related perspectives, and we need a robust strategy, potentially including new legislation, that addresses all of those issues.

Senator C. Deacon: Focusing back on what Senator Klyne was just questioning you about. The opportunities to find a line around anonymized data once there is personal data shared with an organization and then their use of those data in an anonymized form — is there an opportunity to find a line there somewhere? The waters get murky, I know. One of the companies I've helped to build has had to deal with this issue with its customers.

Mr. Geist: Yes, I think it gets blurry over time. It partly involves considering where the collection takes place and under what circumstances. Again, because I've been living this Toronto waterfront stuff for so long now, to contrast the distinction between data that is not personally identifiable, yet involves, for lack of a better word, some type of a creep factor.

Senator C. Deacon: A signature is that it can be found.

Mr. Geist: It's not just a signature. I'm thinking of data that involves monitoring how many people are crossing a street and other sorts of data that may not be personally identifiable. We're in a new Senate building and people who park at the Rideau Centre have to go through that underpass, so trying to track how many people are using that as the mechanism to come through here is something someone might want to do as part of a city planning exercise. It may not be personally identifiable, but sticking up cameras and engaging in that kind of surveillance raises questions for a lot of people.

économiques. En matière de données, je pense que ce serait une erreur de privilégier une approche conçue exclusivement pour le secteur financier.

Le sénateur C. Deacon : Pour résumer un peu, si nous devions formuler des recommandations à court et à long terme, vous croyez qu'il conviendrait de recommander une simple révision de la LPRPDE à court terme, mais qu'il faudrait, à long terme, envisager d'adopter une stratégie sur les droits des consommateurs en matière de données?

M. Geist : Exactement. À mon sens, ce serait une erreur que d'envisager une stratégie nationale en matière de données qui ne tiendrait pas compte de l'aspect consommateur de l'équation. Je ne dis pas que je crois que c'est le but que poursuit le gouvernement actuel à l'égard d'une stratégie nationale en matière de données.

Les questions qui se posent, ici, sont lourdes de conséquences sur les affaires et l'économie. Il y a lieu de se questionner sur la souveraineté des données, sur les endroits où elles aboutissent et sur les droits des consommateurs. Nous avons besoin d'une stratégie robuste, qui pourrait peut-être même comprendre une nouvelle loi, pour régir toutes ces questions.

Le sénateur C. Deacon : Dans la foulée de la série de questions que le sénateur Klyne vient de vous poser, y a-t-il moyen de trouver un équilibre grâce à l'anonymisation des données quand des données personnelles sont communiquées à une organisation, qui les utilise ensuite sous forme de données anonymes? Nous sommes ici en eaux troubles, je le sais. L'une des entreprises que j'ai contribué à fonder a été confrontée à ce genre de problème avec ses clients.

M. Geist : Oui, je pense que les eaux se troublent parfois. Cela dépend en partie de l'entité qui a recueilli les données et des circonstances de départ. Encore une fois, je réfléchis depuis tellement longtemps à la question pour le secteur riverain de Toronto que je trouve que cette distinction selon laquelle des données ne permettraient pas d'identifier une personne est un peu douteuse, si je puis dire.

Le sénateur C. Deacon : Une simple signature, et le tour est joué.

M. Geist : Pas seulement une signature. Pensons aux données qui pourraient être recueillies pour calculer combien de personnes traversent une rue ou d'autres données qui ne permettraient peut-être pas d'identifier une personne. Nous nous trouvons dans le nouvel édifice du Sénat, et ceux qui se stationnent au Centre Rideau doivent passer par le passage inférieur qui y mène, donc quelqu'un à la ville pourrait vouloir déterminer combien de personnes l'utilisent dans un objectif de planification urbaine. Ces données ne permettraient peut-être pas d'identifier les personnes, mais si l'on installe des caméras pour effectuer ce genre de surveillance, beaucoup de personnes se poseront des questions.

That is somewhat different, in my view, from someone who decides they want this service that holds the promise of using their data to provide very specific kinds of recommendations, and recognizing that data may then be used in some other ways, and they're comfortable with the trade-off. I think it's fair to say that, very often, our experience over the last number of years is that people aren't always fully aware of the kinds of trade-offs that get made and we don't have the sorts of protections in place to make sure they have enforceable remedies where those are abused or misused. That's, to me, is kind of where some of those dividing line issues fall.

Senator Wetston: Welcome, once again.

I'd like to ask you some questions about sidewalks, since I live in Toronto, but I'm not going to do that. I don't think the chair would permit me to do that.

I must say that I think your call to action is purposeful and important. I will give you some examples of calls to action that took quite a bit of time. The financial crisis was one. We were well aware, prior to the financial crisis, that the interconnection of over-the-counter derivatives was going to create a huge crisis globally. It took us a long time to act on it.

We were well aware that digital currency was going to create problems and needed to be regulated. We still haven't done anything, though there is some activity.

The only reason I'm mentioning your call to action here is we had better get on with it and do something here because we're going to face another challenge somewhere. Where might that be? This committee has heard a lot about privacy and data and the importance of it, and we've heard before requests for updating PIPEDA and giving the Privacy Commissioner more authority.

I think where I'm going with this is you have been involved in this area of privacy and PIPEDA for a number of years and I'm familiar with your work. Do you have any views on why it is we've not been able to amend PIPEDA or the privacy laws in the way that you suggest? We've heard witnesses this year from ISED and others. Do you have thoughts about that?

Mr. Geist: Sure, I have several. Up until the last, let's say, 12 to 18 months, post-Cambridge Analytica-Facebook, it has been difficult to get the public's attention in a really significant way. There are a lot of people who are worried about their privacy, but having it rise to the level of what is seen as a true policy priority, it's tended to come further down the list for successive governments. I don't think it is a partisan issue in any real way. We've seen this both under Conservative governments and

Selon moi, ce n'est pas tout à fait comme quand quelqu'un se dit d'accord pour que tel ou tel service utilise ses données pour faire des recommandations très précises, même si elles pourraient peut-être aussi être utilisées autrement, parce que le compromis lui semble acceptable. Je pense que très souvent, selon notre expérience des dernières années, les gens ne sont pas pleinement conscients des compromis qu'ils font, et il n'y a pas de protections en place qui nous offre des recours tangibles en cas de mauvaise utilisation de données. À mon sens, c'est là où la ligne de démarcation ne tient pas toujours.

Le sénateur Wetston : Je vous souhaite de nouveau la bienvenue parmi nous.

J'aimerais vous interroger un peu sur les trottoirs, puisque je vis à Toronto, mais je ne le ferai pas. Je ne pense pas que la présidente me le permettrait.

Je dois dire que je trouve votre appel à l'action très pertinent et important. Je vais vous donner quelques exemples d'appels à l'action qui ont mis du temps à susciter une réaction. Il y a celui de la crise financière. Nous savions très bien, avant qu'elle ne frappe, que l'interconnexion entre les divers instruments dérivés négociés de gré à gré créerait une mégacrise mondiale. Il nous a fallu beaucoup de temps pour passer à l'action.

Nous savions très bien que la monnaie numérique poserait problème et qu'il fallait la réglementer. Nous n'avons pourtant rien fait à ce chapitre, bien que les choses bougent un peu.

La seule raison pour laquelle je mentionne votre appel à l'action, c'est que nous aurions mieux fait de nous en occuper avant, parce que les difficultés qui nous guettent sont de taille. Où se poseront-elles? Notre comité a beaucoup entendu parler de la protection de la vie privée, des données et de leur importance, et ce n'est pas la première fois qu'on nous demande de moderniser la LPRPDE et de conférer plus de pouvoirs au commissaire à la protection de la vie privée.

Bref, vous travaillez dans le domaine de la protection de la vie privée et connaissez la LPRPDE depuis longtemps; je connais bien vos travaux. Comment interprétez-vous le fait que nous n'ayons toujours pas réussi à modifier la LPRPDE ou les autres lois de protection de la vie privée comme vous le recommandez? Nous avons entendu cette année des témoins d'ISDE, entre autres. Avez-vous des pistes de réflexion pour nous à ce sujet?

M. Geist : Certainement, j'en ai plusieurs. Jusqu'à il y a 12 ou 18 mois, avant le scandale de Cambridge Analytica et Facebook, il était difficile d'attirer vraiment l'attention du public sur cette question. Il y a beaucoup de personnes qui s'inquiètent de la protection de leur vie privée, mais de là à ce que ce soit élevé au rang de véritable priorité stratégique, il reste un pas, et les divers gouvernements qui se sont succédé l'ont toujours reléguée plus au bas de l'échelle de priorités. Je ne pense pas que

Liberal governments. It's something that people talk about, but it doesn't rise to the level of a top priority.

I was talking to one government official recently who was lamenting that, having been new to government several years ago, they didn't quite appreciate that the dye is essentially cast from a legislative perspective in the first 12 to 18 months, and it becomes increasingly difficult to get stuff done brand new if they're going to be consulting much after that.

Part of it has to be with our legislative calendar and the challenge with getting legislation through. Part of it is the issues associated with recognizing it as an issue the public deeply cares about, and part of it, frankly, if we take a look at even some of the initiatives, is that this becomes a very heavily lobbied area where, on the one hand, it's comfortable to sit and talk about needing stronger privacy protections, and everyone will say that.

Then you get into the details — and, with all respect to the Canadian Bankers Association, who have now decided they are okay with opening banking, even though about 18 months ago they thought the sky was falling — and there is no doubt that whatever comes through, they, and similar kinds of groups, will slow walk whatever proposed changes come forward and then try to slow walk or delay the regulatory side of the process or seek exemptions.

If you look at some of the specific privacy laws that we have around do-not-call legislation and anti-spam legislation, we have exceptions for newspapers because they try to make the case that freedom of speech and the freedom of the press was at stake if the *Ottawa Sun* couldn't call you at seven o'clock at night.

We make exceptions for all of the political parties, even though it's widely recognized that there are real issues with respect to how that information gets used. We have an exception for businesses that have had any business contact with a customer for a period of time. Those get heavily lobbied and we still get further delays. Even when we get things enacted, such as in the anti-spam legislation with the private right of action, we have now effectively seen that delayed permanently.

So if there is frustration with our inability to move forward on this, it is that once it gets into the sausage-making part of making the legislation, the number of public and consumer voices sometimes get drowned out by some of the large lobby groups who insist they need an exception or further review or further delay.

Senator Wetston: I think Senator Deacon was heading in this direction. We do have to prepare a report. I think having these meetings is very helpful in trying to understand these issues.

ce soit vraiment une question partisane. Cela a été la même chose chez les conservateurs que chez les libéraux. Les gens en parlent, mais ce n'est pas considéré comme une priorité.

Je parlais avec un fonctionnaire, récemment, qui se plaignait du fait que quand il est arrivé au gouvernement, il y a plusieurs années, la fonction publique ne semblait pas vraiment comprendre que tout se joue, législativement, dans les 12 à 18 premiers mois, après quoi il devient de plus en plus difficile d'adopter de nouvelles politiques et de consulter la population.

Le problème vient probablement en partie du calendrier législatif et de la difficulté à faire adopter des lois. Il vient aussi en partie du fait qu'il est difficile de reconnaître que c'est un enjeu cher au public, mais il faut aussi dire, en toute franchise, si l'on regarde ce qui s'est passé dans certains projets, que c'est un domaine dans lequel il y a de plus en plus de lobbying et que c'est très facile de dire qu'il nous faut renforcer la protection des renseignements personnels, puisque tout le monde le dit.

Par contre, il y a tous les détails. Et en tout respect pour l'Association des banquiers canadiens, qui se dit maintenant favorable à un système bancaire ouvert, même s'il y a 18 mois, elle nous disait que le ciel allait nous tomber sur la tête, il ne fait aucun doute que quelle que soit la loi ou la stratégie proposée, cette association et les autres associations du genre seront très lentes à adopter les changements proposés et qu'elles retarderont sans cesse le processus réglementaire ou qu'elles réclameront des exemptions.

Si l'on examine un peu les dispositions législatives qui existent sur les télécommunications non sollicitées et les mesures antipourriel, il y a des exceptions pour les journaux, parce que leurs propriétaires prétendent que la liberté d'expression et la liberté de la presse sont en jeu si l'*Ottawa Sun* ne peut pas vous appeler à 19 heures le soir.

On accorde des exceptions à tous les partis politiques, même s'il est largement admis qu'il y a de véritables problèmes quant à la façon dont ils utilisent l'information. Il y a une exception pour les entreprises qui ont une relation d'affaires avec un client depuis un certain temps. Ils sont très sollicités, et il faudra encore plus de temps avant que ces dispositions s'appliquent à tous. Même quand on réussit à adopter des lois, comme la Loi antipourriel, qui garantit le droit privé d'action, leur application est constamment retardée.

Donc, si nous sommes frustrés que les choses n'avancent pas plus vite, c'est que, dès qu'un projet de loi entre dans la machine à saucisses, les voix des citoyens et des consommateurs sont étouffées par celles des grands lobbyistes, qui réclament à grands cris une exception, un examen approfondi ou un délai.

Le sénateur Wetston : Je pense que c'était justement le sens des questions du sénateur Deacon. Nous devons préparer un rapport. Je pense que ces séances sont très utiles pour nous aider

When we get to the report stage, obviously privacy is a very important part that this committee has been talking about. Maybe this is just a question of my observation, but Canada really likes to be second. We really enjoy watching somebody else do it and then observing it and saying we are going to adopt our policy framework, we have observed what's been done and we have learned the mistakes. Now we can put ours in place. Maybe that's my experience in the securities industry, Madam Chair, because that's certainly the case in Canada in that area.

If that's the culture of the way in which we are going to proceed — because you reference the protocols and standards need to be developed — do you seriously think, given your experience that our governments would consider doing something on screen scraping and privacy without having a good sense of what the framework would look like with respect to the standards and protocols that need to be put in place to ensure not just interoperability, but to ensure privacy protections are in place? Just asking for your opinion.

Mr. Geist: I think it's often the case. You are right that we have a tendency to look elsewhere first for proof of concept or for some assurance that we are not making a mistake with the approach we take. I don't think we are unusual in that regard. I think that's true for a lot of middle power countries that sometimes struggle to become the global standard on issues. You become a bit of a regulation taker as opposed to a regulation maker.

It isn't always the case though. Copyright would be a good example. Senator Verner was actively involved in the copyright file a number of years ago. If we take a look at some of the reforms we enacted in 2012, they were the first of their kind on some of those issues. I don't think we are wholly unable to take the lead here, but I think you are right that we instinctively move more cautiously. I think that is likely to be the case in a banking sector where the view is that the stability of the system is the best feature we have. That we didn't have the meltdown that we saw in other countries is somehow seen as preferable to an innovative sector with more choice. If that is the view we take, then you are quite right, it's unlikely we are going to move rapidly here because ensuring stability ends up being the policy priority ahead of the consumer and innovative benefits that might come from a bit of disruption.

Senator Wetston: Thank you.

à comprendre les enjeux. Quand nous préparerons notre rapport, il est évident que la protection des renseignements personnels sera un aspect très important des discussions du comité. Ce n'est peut-être qu'une observation personnelle de ma part, mais le Canada semble vraiment aimer être le deuxième. Nous aimons beaucoup observer ce que l'autre fait, puis dire que nous adopterons notre propre cadre stratégique, que nous avons observé ce qui se fait ailleurs et que nous en avons tiré des leçons, ce qui fait que nous pouvons maintenant mettre le nôtre en place. C'est peut-être ce que je retiens de mon expérience dans le secteur des valeurs mobilières, madame la présidente, parce que c'est vraiment l'attitude du Canada dans ce domaine.

Si c'est notre culture, notre façon de procéder, parce que vous avez dit qu'il fallait mettre en place des protocoles et des normes, croyez-vous sérieusement, à la lumière de votre propre expérience, que nos gouvernements seraient prêts à envisager de se doter d'un cadre sur les captures d'écran et la protection des renseignements personnels avant d'avoir une bonne idée de la forme que prendront les normes et les protocoles à mettre en place, non seulement pour assurer l'interopérabilité de tout cela, mais pour nous garantir de bonnes protections de la vie privée? Je vous demande simplement votre opinion.

M. Geist : Je pense que c'est souvent ainsi. Vous avez raison : nous avons tendance à regarder d'abord ailleurs pour obtenir une validation de principe ou avoir la certitude que nous ne nous trompons pas dans notre approche. Je ne crois pas que nous soyons très différents des autres à cet égard. Je pense qu'on peut dire la même chose de beaucoup de pays de puissance moyenne, qui ont parfois du mal à établir la norme internationale. On adopte un peu plus la réglementation des autres qu'on ne crée notre propre réglementation.

Ce n'est toutefois pas toujours le cas. La Loi sur le droit d'auteur en serait un bon exemple. La sénatrice Verner a été très proactive dans le dossier du droit d'auteur il y a quelques années. Si l'on jette un coup d'œil aux réformes adoptées en 2012, elles ont été les premières du genre sur certaines questions. Je crois que nous ne sommes pas totalement incapables d'innover, mais vous avez raison de dire qu'instinctivement, nous avons tendance à faire preuve de prudence. Je pense que c'est ce qui risque d'arriver dans le secteur bancaire, puisque la perception générale, c'est que la stabilité de notre système est ce que nous avons de plus précieux. Nous n'avons pas connu l'effondrement que d'autres pays ont connu, et d'une certaine façon, c'est jugé préférable à un secteur novateur, où le choix serait plus grand. Si c'est notre position, vous avez tout à fait raison, il est peu probable que nous passions rapidement à l'action dans ce cas-ci, parce que la stabilité aura préséance sur les avantages que les consommateurs pourraient tirer de l'innovation, qui pourrait s'accompagner de quelques perturbations.

Le sénateur Wetston : Merci.

Senator Marshall: Thank you for being here this morning. I thought that the most interesting part of your opening remarks focused on the CBC report yesterday and the changes that were made to the draft report. We have been focusing a lot on privacy and security. Some people have a lot of confidence that the government is going to look after our security and privacy and I'm sure some people probably think that the banks will do the same. How confident are you? The Department of Finance is now embarking on this open banking review consultation. How confident are you that we can rely on the government and the big banks to look after us when you look at how they are making changes to the report and it seems like they are not that interested in consumer protection. Could you address that?

Mr. Geist: That CBC was a deeply troubling report. That's why I raised it in my opening remarks. I think there is cause for concern that the consumer perspective on these issues gets lost, not just in the example that comes out of the CBC report.

If we take a look at the committee, the Department of Finance established for open banking — and by the look of it, there are some exceptional people there — for me, it is stunning that we talk about a consumer-centric approach on these issues and there is not a single consumer advocate on that committee. I struggle to understand how the government can maintain or the department can suggest that the concern of putting the consumer first or at the centre of their data and banking services, and then establish a committee in which there are no consumer representatives. That suggests to me that I'm not wholly confident we can rely exclusively on the large banks and governments to ensure those consumer interests are represented.

In this country we have some really good consumer groups, including the Public Interest Advocacy Centre, who you are going to hear from in the next panel. They are woefully underfunded. We don't have the structure that ensures the groups that would address these issues have the resources to go up against the major banks in this country. It's not even close.

Senator Marshall: Our previous witnesses have always been unconvinced that the government and the banks are going to look after us. When you see a report like the one on CBC, it is sort of shaky at the beginning, but now that makes it even worse. We are going to proceed to open banking. We are going down that road. There is going to be legislation, rules and policies, and it's going to require certain things. Who is going to police it? You put in these rules on destruction of data, for example. You say you can only use the data for certain purposes. How do we know

La sénatrice Marshall : Je vous remercie d'être ici ce matin. Je pense que la partie la plus intéressante de votre déclaration préliminaire est celle sur le reportage d'hier, à CBC, et les modifications apportées à l'ébauche de rapport. Nous mettons beaucoup l'accent sur la protection de la vie privée et la sécurité. Certaines personnes font très confiance au gouvernement pour s'occuper de notre sécurité et de la protection de nos renseignements personnels, et je suis certaine que beaucoup de personnes pensent qu'on peut en dire autant des banques. À quel point leur faites-vous confiance? Le ministère des Finances lance actuellement ses consultations sur le système bancaire ouvert. À quel point faites-vous confiance au gouvernement et aux grandes banques pour protéger nos intérêts, compte tenu de la façon dont ils ont modifié ce rapport et du fait que la protection des consommateurs ne semble pas les préoccuper plus qu'il ne le faut. Qu'en pensez-vous?

M. Geist : Le reportage de CBC était profondément troublant. C'est la raison pour laquelle j'en ai parlé dans ma déclaration préliminaire. Je pense qu'il y a de quoi s'inquiéter du fait que la perspective du consommateur se perde sur ces enjeux, et pas seulement dans l'exemple donné dans le reportage de CBC.

Regardons un peu le comité que le ministère des Finances a formé pour étudier le système bancaire ouvert — et je souligne que certains de ses membres semblent exceptionnels —, je trouve renversant qu'on dise vouloir mettre l'accent sur les consommateurs dans notre façon d'aborder ces enjeux et qu'il n'y ait pas un seul représentant des consommateurs qui siège à ce comité. J'ai du mal à comprendre comment le gouvernement ou le ministère peuvent prétendre mettre le consommateur en avant-plan dans les services bancaires et la gestion de données, puis établir un comité auquel ne siège aucun représentant des consommateurs. Cela me porte à croire que je ne peux pas pleinement faire confiance exclusivement aux grandes banques et aux gouvernements pour veiller aux intérêts des consommateurs.

Il y a, au Canada, d'excellents groupes de défense des consommateurs, comme le Centre pour la défense de l'intérêt public, dont le directeur général comparaîtra devant vous après moi. Ce centre est gravement sous-financé. Nous n'avons pas la structure nécessaire pour que les groupes qui suivent ces questions de près aient les moyens de tenir tête aux grandes banques dans ce pays, loin de là.

La sénatrice Marshall : Je dois dire que je n'ai entendu aucun témoin jusqu'ici qui m'ait convaincue que le gouvernement et les banques veilleront à nos intérêts. Quand on voit un reportage comme celui qui a été diffusé à CBC, on voit que c'était déjà un peu précaire, mais que c'est encore pire maintenant. Le système bancaire ouvert s'en vient. C'est ce vers quoi nous nous dirigeons. Il y aura une loi, des règles et des politiques le régissant, et il nous faudra certaines garanties. Qui se chargera de l'application de la loi? On adopte des règles sur

that organization is going to destroy that data? Who is going to police it? Who is going to monitor it?

Mr. Geist: PIPEDA establishes a framework for enforcement, but as I mentioned, it's pretty weak. We have, in theory, a Privacy Commissioner who has audit powers, who has the ability to go into organizations and ensure they are compliant with the law, and the ability to respond to complaints. That said, complaints are dependent on consumers knowing that there has been wrongdoing, and often they are sheltered from that and unaware of what is actually taking place.

Further, the commissioner does not have order-making power, so the ability to actually enforce this is dependent not on a commissioner's order, but rather on the commissioner issuing a finding and then later, if there is non-compliance going to a Federal Court, seeking a court order to ensure it gets enforced. That is not a very strong system. Even the provinces have order-making power. If you look at other jurisdictions there is clear order-making power there.

This doesn't take into account this next issue, where many of the providers in this space will not be Canadian. If we say we are only comfortable with Canadian-based innovation for open banking, it's not going to be all that open. We are just erecting another wall around the sector. Assuming that some of the players will be foreign players, that raises questions around the ability of Canadian authorities to enforce as against those players. The approach has long been that if you collect that data, you are accountable for it no matter where it goes. Now we seem to have the Privacy Commissioner hinting that perhaps it isn't all it's cracked up to be.

Senator Marshall: I know open banking is coming, but I do think consumers are vulnerable. Nobody has yet provided any assurance that all of these safeguards are going to be in place.

Mr. Geist: That's true. Let me reiterate the core point I wanted to make earlier: Open banking isn't coming, it's here. Consumers are vulnerable because many of them are already using these services and are using a riskier system to be able to participate in those services, because banks have been creating friction in terms of the ability to try to take that data and ensure it gets used in a more secure manner.

Senator Marshall: And the consumer is looking for the services and they are vulnerable.

la destruction de données, par exemple. On affirme que les données ne pourront être utilisées qu'à certaines fins. Comment saurons-nous si l'organisation détruira vraiment les données? Qui vérifiera? Qui fera appliquer la loi?

M. Geist : La LPRPDE prévoit un cadre d'application, mais comme je l'ai mentionné, il est assez faible. Nous avons, en théorie, un commissaire à la protection de la vie privée qui jouit de pouvoirs de vérification et qui est habilité à surveiller les organisations et à veiller à ce qu'elles respectent la loi, puis à traiter les plaintes. Cela dit, pour qu'il y ait des plaintes, encore faut-il que les consommateurs sachent qu'il y a eu malversation, et souvent, ils n'en savent rien, ils ne sont pas au courant de ce qui se passe.

En outre, le commissaire n'a pas le pouvoir de rendre des ordonnances, donc l'application de la loi ne passera pas par une ordonnance du commissaire, mais plutôt par un constat de sa part puis, si un cas de non-conformité est soumis à une Cour fédérale, il devra demander une ordonnance judiciaire pour assurer l'application de la loi. Ce n'est pas très robuste. Même les provinces ont un pouvoir d'ordonnance. Un peu partout ailleurs, il y a incontestablement un pouvoir d'ordonnance.

Puis il y a une autre chose dont on ne tient pas compte, c'est-à-dire que beaucoup de fournisseurs, dans ce domaine, ne seront pas Canadiens. Si nous n'ouvrons la porte qu'à l'innovation canadienne dans le système bancaire ouvert, il ne sera pas si ouvert. Nous ne ferons qu'ériger un autre mur autour de ce secteur. Donc si l'on présume que certains acteurs, dans ce système, seront des acteurs étrangers, il y a lieu de se questionner sur le pouvoir des autorités canadiennes de leur faire respecter la loi. La philosophie est depuis longtemps que celui qui recueille les données en est responsable, où que ces données aboutissent. Or, le commissaire à la protection de la vie privée nous dit maintenant que ce n'est peut-être pas ce qui arrivera, dans les faits.

La sénatrice Marshall : Je sais que le système bancaire ouvert s'en vient, mais je pense que les consommateurs sont vulnérables. Personne n'a encore réussi à nous garantir que toutes les mesures de protection nécessaires seront bien en place.

M. Geist : C'est vrai. Permettez-moi de réitérer le principal point que je voulais soulever plus tôt. Le système bancaire ne s'en vient pas. Il existe déjà. Les consommateurs sont vulnérables parce que bon nombre d'entre eux ont déjà recours à ces services et utilisent un système qui comporte de plus grands risques pour pouvoir participer à ces services, parce que les banques créent des tensions quant à la capacité de prendre ces données et de s'assurer qu'elles sont utilisées de façon plus sécuritaire.

La sénatrice Marshall : Le consommateur est en quête des services et il est vulnérable.

Senator Moncion: My question is about enabling or looking at bank mergers. Because it's always been that it was attempted at some point and then it was blocked by the government.

How would bank mergers help the process of creating open banking or enable bringing open banking to the country?

Mr. Geist: We are heading more and more into an area that I wouldn't feel expert in. The competitiveness of the banking sector, mergers and acquisitions is not an area I focus on. However, we should recognize that at the heart of open banking — and the reason, in 2017, that the Canadian Bankers Association was seeking to sow some amount of fear about the process — is that it is inherently disruptive. I think this came up a bit in our discussion a few moments ago. Ultimately, there is a policy choice, between do we prioritize stability in the banking sector, which means we are reliant on these handful or slightly more than a handful of large banks for the majority of Canadians' banking activities — although there are some other players in the marketplace. Or have we reached the point where we favour more disruption, recognizing that if we can find ways to create some appropriate safeguards the benefits that come from that disruptive environment may mean more consumer choice, more competition and a better experience for all, including small business.

We have experienced that same debate in other sectors. I'm more familiar with the telecommunications sector where, if we were to go back a number of decades, the telecom sector would have told you that you don't want to make these changes in terms of who controls the long distance charges, or later, the ability of new providers to come into the space. We are reliant on a nice, stable reliable service. Canadians want to ensure that when they pick up the phone, they are able to reach out and call someone. Yes, there is a price to be paid, but that's a price worth paying. In fact, we still hear those same arguments right now when we hear large telecom provider's warning against the entry of new foreign competition, or efforts to allow software-based or third-party independent providers to come into the marketplace. They say you really need facilities-based competition. In other words, you need us as the basis for your competition.

I think the consumer experience to date in the telecom sector is instructive for what it means when you bring in new disruption. It means far more choice, far more consumer benefits and better consumer welfare. We need to have the courage of our convictions to say that we can have a banking sector that we can rely upon. Many Canadians will continue to look to their major banks as both their primary and their exclusive bank. It should be

La sénatrice Moncion : Ma question porte sur l'idée de permettre les fusions bancaires. C'est qu'on a toujours tenté de le faire à un moment donné et le gouvernement a empêché cela.

En quoi les fusions bancaires contribueraient-elles à la création d'un système bancaire ouvert ou permettraient-elles d'instaurer ce système au pays?

M. Geist : Nous nous dirigeons de plus en plus vers un domaine dans lequel je ne suis pas spécialiste. La compétitivité du secteur bancaire, les fusions et les acquisitions ne constituent pas un volet sur lequel je me concentre. Toutefois, nous devrions comprendre qu'essentiellement, le système bancaire ouvert — et c'est la raison pour laquelle, en 2017, l'Association des banquiers canadiens cherchait à susciter une certaine crainte au sujet du processus — est fondamentalement perturbateur. Je crois qu'on en a parlé un peu dans notre discussion il y a quelques instants. Au bout du compte, il y a un choix à faire. Soit on accorde la priorité à la stabilité dans le secteur bancaire, ce qui signifie que nous dépendons de cette poignée de grandes banques, ou un peu plus qu'une poignée, pour la majorité des activités bancaires des Canadiens — bien qu'il y ait d'autres joueurs sur le marché. Soit nous sommes arrivés à un point où nous sommes favorables à plus de perturbations, compte tenu du fait que si nous pouvons trouver des moyens d'élaborer des mesures de protection qui conviennent, les avantages tirés de ce milieu perturbateur peuvent être que plus de choix sont offerts aux consommateurs, qu'il y a une plus grande concurrence et que l'expérience est meilleure pour tous, dont les petites entreprises.

Ce même débat a eu lieu dans d'autres secteurs. Je connais davantage le secteur des télécommunications. Si nous remontions à un certain nombre de décennies, le secteur des télécommunications vous aurait dit que vous ne voulez pas apporter ces changements quant à savoir qui contrôle les frais d'interurbain ou, plus tard, la capacité d'accepter de nouveaux fournisseurs de faire leur entrée. Nous dépendons d'un bon service fiable. Les Canadiens veulent s'assurer que lorsqu'ils décrochent le téléphone, ils sont capables de faire un appel. Oui, il y a un prix à payer, mais il vaut la peine de le payer. En fait, nous entendons encore ces mêmes arguments actuellement lorsque les grands fournisseurs de services de télécommunications font des mises en garde contre l'arrivée de nouveaux concurrents étrangers, ou les efforts déployés pour permettre à des fournisseurs tiers indépendants, par exemple d'entrer dans le marché. Ils disent qu'on a vraiment besoin de concurrence fondée sur les installations. Autrement dit, on a besoin d'eux comme base pour la concurrence.

Je crois que l'expérience qu'a eue le consommateur jusqu'à maintenant dans le secteur des télécommunications est utile pour ce que cela signifie lorsqu'on amène de nouveaux éléments perturbateurs. Cela signifie qu'il y a beaucoup plus de choix, beaucoup plus d'avantages pour le consommateur et une amélioration du bien-être du consommateur. Nous devons avoir le courage de nos convictions et dire que nous pouvons avoir un

clear that nobody should be forced to use open banking solutions. This is all about consumer choice. Once we open the door to that kind of choice, disruption, by its very nature, is somewhat messy. In many respects, I think that's a feature, not a bug.

Senator Moncion: There is always the question of the protection of the data by the financial institution not wanting to provide it to others because of the risk of losing major depositors. I think open banking is more directed at high earners and people who understand the financial system. I think we are talking about maybe 10 per cent of the population who would be using open banking as opposed to maybe 90 per cent who won't even go there because of lack of knowledge — that is, not having the information, not knowing how it works and not having enough money to even go into open banking.

Mr. Geist: The banks will say they're concerned about their customers' data and the security associated with it. At the end of the day, it is the customers' data. That's where much of this debate lies. If you take a look at the early PIPEDA complaints and findings, from 2001 to 2004 only applied to federally regulated entities and it was primarily telecommunications companies and banks that were the target of those complaints. Notwithstanding their professed concern for privacy, they were often the target of various complaints associated with misuse.

I must admit I'm not convinced that when we talk about open banking we're talking about the wealthy or the top 10 per cent. I actually think that in many respects, solutions may provide better benefits for low-income Canadians and others.

Senator Moncion: But they have to understand how it works.

Mr. Geist: Of course they have to understand how it works. I think that we will find a younger generation who have grown accustomed to software-based, cloud-type solutions for any number of activities in their lives, including payment transactions. I always look to my kids for examples: two in university, one in high school. They have barely ever been in a bank branch. Quite frankly, their only interaction is for e-Interac payments or to take a picture of a cheque they may have received in order to upload it. They are often more comfortable with Venmo, or with PayPal, or with a range of other payment providers that have nothing to do with those banks. That generation, which I don't think will start off in the top

secteur bancaire fiable. Bon nombre de Canadiens continueront de vouloir que leurs grandes banques soient tant leurs principales banques que leurs banques exclusives. Bien évidemment, on ne devrait forcer personne à recourir à des solutions de système bancaire ouvert. Il s'agit ici du choix du consommateur. Une fois que nous ouvrons la porte à ce type de choix, les perturbations, par définition, compliquent un peu les choses. À bien des égards, je crois que c'est une caractéristique, et non un défaut.

La sénatrice Moncion : Il y a toujours la question de la protection des données par l'institution financière; on ne veut pas les fournir à d'autres par crainte de perdre de gros déposants. Je crois que le système bancaire ouvert est plutôt destiné aux personnes à revenu élevé qui comprennent le système financier. Je crois que nous parlons d'environ peut-être 10 p. 100 de la population qui utiliserait le système bancaire ouvert, comparativement à peut-être 90 p. 100 qui n'y songerait même pas faute d'avoir les connaissances nécessaires — c'est-à-dire qu'ils n'ont pas l'information, qu'ils ne savent pas comment le système fonctionne et n'ont pas assez d'argent pour même aller vers un système bancaire ouvert.

M. Geist : Les banques diront qu'elles se soucient des données de leurs consommateurs et de la sécurité qui y est associée. Au bout du compte, ce sont les données des consommateurs. C'est beaucoup là-dessus que le débat repose. Si vous regardez les premières plaintes en vertu de la LPRPDE et les conclusions, de 2001 à 2004, cela ne s'appliquait qu'aux organismes sous réglementation fédérale et c'étaient surtout les entreprises de télécommunications et les banques qui étaient visées par ces plaintes. Malgré leurs préoccupations déclarées quant à la protection des renseignements personnels, elles étaient souvent la cible de diverses plaintes concernant l'utilisation abusive des données.

Je dois avouer que je ne suis pas convaincu que lorsque nous parlons du système bancaire ouvert, nous parlons des riches ou de la première tranche de 10 p. 100. Je crois, en fait, qu'à bien des égards, des solutions peuvent offrir de meilleurs avantages à des Canadiens à faible revenu et à d'autres.

La sénatrice Moncion : Mais ils doivent comprendre comment cela fonctionne.

M. Geist : Bien entendu. Je crois qu'il y aura une jeune génération qui est habituée aux solutions à base de logiciel ou en nuage pour toutes sortes d'activités dans leur vie, dont les opérations de paiement. Je prends toujours l'exemple de mes enfants. Deux sont à l'université et l'autre, au secondaire. Mes enfants n'ont à peu près jamais mis les pieds dans une succursale bancaire. À vrai dire, leurs seuls liens avec elle, c'est lorsqu'ils font un paiement Interac ou lorsqu'ils prennent une photo d'un chèque afin de le télécharger. Ils préfèrent souvent Venmo, ou PayPal, ou toutes sortes d'autres fournisseurs de services de paiement qui n'ont rien à voir avec ces banques. Les gens de cette génération, qui ne devraient pas faire partie de la tranche de

10 per cent of earners — although I would be happy if my kids did well — will gravitate quickly because they will be much more comfortable with those kinds of services and don't necessarily have the positive association that some Canadians might with the stability issue of the banks. They just won't see that as a compelling enough reason to stay with the banks.

I actually think that we are trying to create competition here that will benefit a far broader range of society than just the upper echelon who may find better ways to generate higher returns off their investments.

The Deputy Chair: We'll go to second round now.

Senator C. Deacon: This has been fascinating and very helpful for us right now. I want to keep building off of Senator Moncion's point because I think there is an opportunity for Canadians who are not currently served through traditional services to get tailor-made products that could really help them a lot in their lives. That changes how we look at this and the types of protections that need to be in place because in many cases they could be vulnerable Canadians, or in rural and remote communities where they currently don't have access to traditional services.

Is there any specific guidance in that regard? Again, we are trying to find those recommendations that we can make in the short term and the longer term because, as you have very well said, this is already happening. Canadians are unprotected. So we need something that we consider. Something needs to be done now, immediately and over the longer term, to make sure we are clearly protecting those Canadians who may not be as sophisticated in terms of their financial literacy and privacy awareness. I think that privacy awareness could preclude a whole generation.

Do you have any advice specifically around that? That's the tremendous opportunity of open banking or consumer-directed banking, but there are also consumer risks there.

Mr. Geist: First, I believe the committee recognizes this, but I think it's important to recognize that open banking is a consumer choice, not a requirement.

Senator C. Deacon: Exactly.

Mr. Geist: If there is a caution, it's that as we move more and more towards these kinds of solutions, there is a concern that you may find that using some of these kinds of services, even the ones offered by the large banks, becomes a mandated process. Think of e-billing as a good example of that. Prior to that

10 p. 100 des revenus les plus élevés d'entrée de jeu — bien que je serais heureux si mes enfants réussissaient bien —, seront rapidement attirés par ce système, car ils sont beaucoup plus à l'aise avec ce type de services et, contrairement à d'autres Canadiens, ils ne font pas nécessairement ce lien positif avec la stabilité des banques. Ils considèrent simplement que ce n'est pas une raison suffisante pour rester avec les banques.

Je pense que nous essayons de créer de la concurrence ici dont profitera une grande partie de la société et non seulement les gens qui sont aux hauts échelons qui peuvent trouver des façons d'obtenir de meilleurs rendements sur leurs investissements.

La vice-présidente : Nous passons maintenant au deuxième tour.

Le sénateur C. Deacon : C'est fascinant et très utile pour nous. J'aimerais poursuivre dans la foulée de la question qu'a soulevée la sénatrice Moncion, car je crois qu'une occasion est offerte aux Canadiens qui n'ont actuellement pas accès à des services traditionnels d'obtenir des produits conçus sur mesure qui pourraient leur être grandement utiles. Cela change notre façon de voir les choses et les types de mesures de protection qui doivent être mis en place parce que dans bien des cas, il pourrait s'agir de Canadiens vulnérables ou de Canadiens qui vivent dans une région rurale ou éloignée et qui n'ont actuellement pas accès à des services traditionnels.

Avez-vous des conseils précis à cet égard? Encore une fois, nous essayons de trouver des recommandations que nous pouvons formuler pour le court terme et le long terme, car comme vous l'avez dit à très juste titre, cela existe déjà. Les Canadiens ne sont pas protégés. Il faut donc que des mesures soient prises maintenant, immédiatement, et à long terme, pour nous assurer que nous protégeons bel et bien ces Canadiens qui n'ont peut-être pas les connaissances financières voulues et qui ne sont pas bien conscients des risques pour la protection des renseignements personnels. Je crois que cela pourrait exclure toute une génération.

Avez-vous des conseils à donner à cet égard? Il y a l'occasion extraordinaire qu'offrent le système bancaire ouvert ou les services bancaires axés sur le consommateur, mais il y a aussi les risques pour le consommateur.

M. Geist : Tout d'abord, et je crois que le comité le sait, je pense qu'il est important de comprendre que le système bancaire ouvert correspond à un choix du consommateur et non à une obligation.

Le sénateur C. Deacon : Exactement.

M. Geist : S'il y a une réserve à émettre, c'est qu'à mesure que nous nous tournons vers ce type de solutions, il est à craindre que le recours à certains de ces services, même ceux offerts par les grandes banques, devienne obligatoire. La facturation électronique en est un bon exemple. Avant l'adoption

legislation, we've seen some businesses effectively require e-billing. Whether or not that's fair in an environment where we still don't have universal access; or where some people feel more at ease dealing with paper-based bills, strikes me as a cautionary tale for what starts out as an option can ultimately become a requirement.

I was at first surprised to see the CRTC appear before this committee but the issue around universal access is an important one, especially when it comes to rural Canadians and their use of these services. I think that was an important piece to build into this and highlights again why our failure to ensure universal affordable access to communications services is a monumental one that we are paying the price for now and will continue to pay until we get this solved, which now we are told will be 2030, but it has taken way too long.

Basically it starts with access and no firm requirement to use any of these things. In terms of further recommendations, it was Wealthsimple that talked about some of their services. One of the providers talked about the small rounding up as a mechanism to bring people in, which is a really nice example of how we are not talking about the rich. We are talking about people who may be introduced to these services. That requires education, plain language disclosures and a positive opt in to these systems. It's not one based on we are going to presume that based on the fact you did this or that that you are comfortable with these different uses of your information. We need to be much more upfront about these things and to ensure people are clear about it.

Education programs either coming directly from the regulator or government is part of this, but also from the sector itself. One of the values of these providers — this is the glass-half-full view — is that for many people you have to convince them to take a pretty big leap. There are millions of Canadians who have decided they are willing to give their login information to their bank. I'm personally surprised people are willing to do that.

Clearly people are desperate for some of these services. That speaks, at least in part, to services that have had to explain the value proposition they bring to the table. No one is just saying, "Sure, I'll give my login information to my bank."

Companies have taken the time to say here are the things we are able to provide to you that you are not getting right now. In fact, it's so worthwhile we even think you ought to provide us with your personal banking information, but here is what we are going to do to safeguard it. I would feel better if we had clear safeguards around that and laws that would enforce against misuse of that.

de la mesure, nous avons vu des entreprises exiger l'utilisation de la facturation électronique. Que ce soit juste ou non dans un environnement dans lequel l'accès n'est pas encore universel, ou dans lequel des gens préfèrent utiliser des factures papier, cela me semble être une mise en garde à faire quant au risque que ce qui est d'abord optionnel finisse par devenir obligatoire.

Au départ, j'ai été étonné de voir le CRTC comparaître devant votre comité, mais la question de l'accès universel est importante, surtout pour les Canadiens qui vivent en milieu rural et leur utilisation de ces services. Je pense que c'était un volet qu'il était important d'intégrer à l'étude et que cela montre pourquoi notre échec à assurer un accès universel abordable aux services de communications est monumental. Nous en payons le prix actuellement et nous continuerons à en payer le prix jusqu'à ce que ce soit réglé, soit en 2030 d'après ce qu'on nous dit maintenant, mais cela dure depuis trop longtemps.

Pour l'essentiel, il y a d'abord l'accès, et on n'est pas obligé d'utiliser ces choses. En ce qui concerne les recommandations, je crois que c'est Wealthsimple qui a parlé de certains de ses services. L'un des fournisseurs a parlé d'un mécanisme visant à intégrer les gens, ce qui montre que nous ne parlons pas des gens fortunés. Nous parlons de gens qui peuvent avoir accès à ces services. Cela requiert un apprentissage, l'utilisation d'un langage clair et le choix de participer à ces systèmes. Il ne s'agit pas de présumer que puisqu'une personne a fait ceci ou cela, elle accepte les différentes utilisations des renseignements. Il nous faut être beaucoup plus francs au sujet de ces choses et nous assurer que les gens les comprennent.

Cela passe entre autres par des programmes d'information, offerts par l'organisme de réglementation ou le gouvernement, mais aussi par le secteur. L'un des avantages concernant ces fournisseurs — selon le principe du verre à moitié plein —, c'est que dans de nombreux cas, il faut convaincre les gens de faire un changement important. Des millions de Canadiens disent qu'ils sont disposés à fournir leurs renseignements de connexion à leur banque. Je suis étonné que des gens soient disposés à le faire.

De toute évidence, des gens veulent avoir accès à certains de ces services à tout prix. Cela montre, du moins en partie, que les services doivent expliquer la proposition qu'ils font. Personne ne dit simplement : « Bien sûr, je vais fournir mes renseignements de connexion à ma banque. »

Des entreprises ont pris le temps de dire : « Voici les choses que nous sommes en mesure de vous offrir et dont vous ne bénéficiez pas actuellement; en fait, elles valent tellement la peine, que nous pensons même que vous devriez nous fournir vos renseignements bancaires personnels, mais voici ce que nous ferons pour les protéger. » Je me sentirais mieux s'il y avait des mesures de protection claires à cet égard et des dispositions législatives contre l'utilisation abusive.

The innovation and new competition that comes into the marketplace also bring new levels of education and benefits associated with financial literacy. Because those businesses don't come with a baked-in century or more of name, existing on just about every street corner in the country, at least in urban areas. New entrants have to introduce themselves to the marketplace, demonstrate their value proposition, and educate a whole populace about why someone should entrust them and the benefits they provide.

Opening the door to this innovation holds the promise of better financial literacy and awareness in the marketplace, in part because the market requires it in order for any level of success for these services.

Senator Duncan: Thank you very much for your presentation this morning. My question follows up on Senator Deacon, and I thank my colleagues at the table for their assistance. You have talked about competition, and other services being offered. You have talked about the need for change with the privacy legislation. What about the regulatory framework for the financial institutions? Is that something we could also approach? What would it look like? I'm thinking of two things — the requirement to provide services and, as you framed it, education and services itself. Also, as per the U.K. example, where the funding for these developments is provided by the financial institutions as opposed to the taxpayer.

Mr. Geist: The issue of funding for potentially new enforcement or education programs, some kind of a user-pay system in terms of — not user as a consumer, but user in terms of the institutions makes sense. We see that in other spaces as well. Telecommunications is a good example where at times we see telecommunication contributions or participation of civil society groups in hearings to ensure those perspectives are brought to bear. They are ultimately the beneficiaries of a well-run system and so are asked to pay. The argument goes that consumers ultimately pay, whether through taxes or seemingly ever-increasing banking fees, sooner or later we are all going to pay for these services.

One of the advantages of a more competitive environment is it holds the promise of saying that it's not so easy for you to keep ratcheting up the costs because at some point in time, although it's hard for consumers to leave banks — it's a very sticky relationship that consumers have, of course — but there may be a breaking point in many instances where you feel you are paying the bank a whole lot for not very much. When there is more choice, consumers may well be more willing to go elsewhere. That speaks to some of the user-pay side.

L'innovation et les nouveaux compétiteurs qui arrivent sur le marché amènent également de nouveaux niveaux d'éducation et des avantages liés à la littératie financière. Ces entreprises n'ont pas un siècle ou plus d'existence à leur actif et n'ont pas des succursales à chaque coin de rue au pays, du moins dans les régions urbaines. Les nouveaux joueurs doivent se présenter dans le marché, faire connaître leurs atouts, et informer toute une population des raisons pour lesquelles elle devrait leur faire confiance et des avantages qu'ils apportent.

Ouvrir la porte à cette innovation permet d'espérer une amélioration de la littératie financière et de la vigilance dans le marché, en partie parce que pour réussir, le marché a besoin de cela.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie beaucoup de votre exposé. Pour ma question, je reprends le même thème que le sénateur Deacon, et je remercie mes collègues de leur aide. Vous avez parlé de la concurrence, et d'autres types de services offerts. Vous avez parlé de la nécessité d'apporter des modifications aux dispositions sur la protection des renseignements personnels. Qu'en est-il du cadre réglementaire pour les institutions financières? Devrions-nous nous pencher là-dessus également? À quoi cela ressemblerait-il? Je pense à deux choses — l'obligation de fournir des services et, comme vous l'avez formulé, l'éducation et les services en tant que tels. De plus, dans l'exemple du Royaume-Uni, le financement à cet égard provient des institutions financières plutôt que des contribuables.

M. Geist : La question du financement pour de possibles nouvelles mesures d'application ou de nouveaux programmes d'éducation, un genre de principe de l'utilisateur-payeur — non pas l'utilisateur en tant que consommateur, mais en tant qu'institution — est censée. C'est ce que nous voyons dans d'autres secteurs également. Celui des télécommunications est un bon exemple. Parfois, nous voyons les contributions des télécommunications ou la participation de groupes de la société civile à des audiences pour veiller à ce que ces points de vue soient pris en compte. En définitive, ce sont les bénéficiaires d'un système bien géré et on leur demande donc de payer. Certains diront qu'au bout du compte, les consommateurs payent, que ce soit par les taxes ou par les frais bancaires qui semblent ne jamais cesser d'augmenter, que tôt ou tard, nous payerons tous pour ces services.

L'un des avantages qu'apporte un environnement plus concurrentiel, c'est qu'il permet d'espérer de pouvoir dire qu'il n'est pas si facile d'augmenter continuellement les coûts parce qu'à un moment donné, bien qu'il soit difficile pour les consommateurs de quitter les banques — il s'agit d'un lien solide, bien sûr —, dans bien des cas, il peut y avoir un point de rupture où l'on croit qu'on obtient peu par rapport à ce que l'on paye à la banque. Si le nombre de choix augmente, les consommateurs peuvent bien être prêts à aller voir ailleurs. Cela fait ressortir en partie le volet utilisateur-payeur.

In terms of the regulatory environment I mentioned off the top. This speaks to a regulatory mechanism that mandates an open data approach without the friction we see now that presumably comes through the regulation we see at the moment. Coming back to the earlier discussion around the CBC report, and my comments off the top, when we think about consumer-related protections and the safeguards we need in this space it is a mistake to look at this in a siloed way; saying this is what we need to do for these third-party open-banking providers and this is what we need to do for the financial institutions. The right approach is to look at data from a broader perspective than just financial institutions.

Assuming this continues to happen, and given the numbers that exist without a framework, there is every reason to think we will continue to see growth in this space as AI and other technologies and new providers come in and offer better value propositions that they feel Canadians are not being well serviced with.

The distinction between these different players will be increasingly blurry. The consumer protections we need involve banking and financial services, not open banking.

Senator Wetston: I'm a consumer. I'm not dealing with a consent issue; I agree to allow someone to use my data. That data, as we know, is sold because there is a lot of commercial viability in using my data or your data. What benefit should I get as a result of Google or another company using my data and selling that data for commercial value?

Mr. Geist: The starting point response has been that you get free use of services that you value. We can debate whether or not that's a good trade-off or not. I use Google maps every day, I use Gmail pretty much every minute, and I run searches using Google multiple times over the course of a day. There is some amount of value there. Although, yes, in a sense, a transaction taking place even if it isn't well recognized.

There are instances where we would benefit from a more explicit transactional approach. For example, Bell has a relevant advertising program where they will track your various usages for many of their different services and in return give you more relevant ads. That doesn't strike me as a great trade-off in terms of my personal information. In fact, their starting point a number of years ago was they were going to do this without your explicit permission but you could opt out if you didn't want it. That led to complaints. The Privacy Commissioner ruled that was a violation of the law. They now have an opt-in approach. If I contrast with some providers in the United States who have

En ce qui concerne le cadre réglementaire que j'ai mentionné au début, cela revient à un mécanisme de réglementation qui impose une approche axée sur les données ouvertes sans les tensions que nous observons actuellement et qui découlent vraisemblablement de la réglementation existante. Pour revenir à la discussion sur le reportage de CBC et aux commentaires que j'ai formulés, lorsqu'il s'agit des protections liées aux consommateurs et des mesures de sécurité dont nous avons besoin dans ce milieu, c'est une erreur d'aborder la question de façon cloisonnée, par exemple en précisant qu'il faut faire ceci pour les tiers fournisseurs de services bancaires ouverts et qu'il faut faire cela pour les institutions financières. La bonne approche consiste à examiner les données dans un contexte plus vaste qui ne se limite pas aux institutions financières.

En présumant que cela continuera de se produire, et étant donné les nombres qui existent sans qu'un cadre soit établi, tout porte à croire que nous continuerons d'observer une croissance dans ce milieu à mesure qu'on introduira l'intelligence artificielle et d'autres technologies et que de nouveaux fournisseurs constateront que les Canadiens ne sont pas bien servis et leur proposeront des solutions plus intéressantes.

Il sera de plus en plus difficile de faire la distinction entre ces différents intervenants. Nous avons besoin de mesures de protection des consommateurs qui sont liées aux services bancaires et financiers, et non au système bancaire ouvert.

Le sénateur Wetston : Je suis un consommateur. Je ne suis pas confronté à un problème de consentement; j'autorise quelqu'un à utiliser mes données. Comme nous le savons, mes données ou les vôtres sont vendues parce que leur utilisation offre une grande viabilité sur le plan commercial. Quel avantage devrais-je retirer de l'utilisation et de la vente de mes données par Google ou une autre entreprise?

M. Geist : La première réponse que l'on donne à cette question, c'est que vous pouvez utiliser gratuitement des services que vous jugez importants. Nous pouvons tenter de déterminer s'il s'agit d'une compensation adéquate. J'utilise Google Maps tous les jours, j'utilise Gmail presque chaque minute et je fais des recherches sur Google plusieurs fois par jour. Cela représente une certaine valeur. Toutefois, oui, dans un sens, une transaction est effectuée même si elle n'est pas bien reconnue.

Dans certains cas, nous pourrions profiter d'une approche transactionnelle plus explicite. Par exemple, la société Bell exploite un programme de publicité pertinente qui lui permet de suivre l'utilisation que vous faites de ses nombreux services et de vous envoyer ensuite des publicités plus ciblées. Cela ne me semble pas représenter une très bonne compensation pour l'usage de mes renseignements personnels. En fait, il y a quelques années, la société avait décidé de faire cela sans obtenir la permission de ses clients, mais ces derniers pouvaient refuser s'ils n'étaient pas d'accord. Cette pratique a suscité des plaintes. Le commissaire à la protection de la vie privée a déclaré que cela

actually put a dollar value on that willingness to have myself surveilled by my telecom. Companies have said that they will give you $5 off if you agree to this. Some might say, “Is my privacy really worth five bucks?”

Senator Wetston: That sounds like a benefit.

Mr. Geist: But some might say, “Hey, you are recognizing that I am giving you something of value and, in fairness, I ought to get something back.” At the moment, we get it in services from many of these companies, and it’s open debate as to whether or not at this stage it’s a fair exchange.

The Deputy Chair: Mr. Geist, thank you so much for appearing here. You have made a lot of things very clear.

This committee is focused on the protection of consumers. I thank you for raising the troubling issue of the CBC article on the altering of a report. It’s helpful when our witnesses do that for us. Thank you again.

Welcome back, senators and guests, to the meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We are continuing the study of the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial service consumers, with specific focus on the federal government’s regulatory role.

I am pleased to welcome in this second segment of our meeting John Lawford, Executive Director and General Counsel of the Public Interest Advocacy Centre.

Mr. Lawford, welcome, and thank you for being with us today. Please proceed with your opening remarks and then we will go to questions and answers.

John Lawford, Executive Director and General Counsel, Public Interest Advocacy Centre: Thank you, Madam Chair and honourable senators. My name is John Lawford. I am the Executive Director and General Counsel for the Public Interest Advocacy Centre here in Ottawa, or PIAC. PIAC has been active in consumer protection and retail banking for some years now, but open banking is a difficult subject for consumer advocates.

Open banking, on the one hand, promises new freedom for consumers to possibly switch from financial institution to financial institution more easily, or at least use their own

allait à l’encontre de la loi. La société a maintenant adopté une approche fondée sur la participation volontaire. Nous pouvons comparer cette situation à celle des fournisseurs américains, qui ont déterminé le prix de la participation à un programme de surveillance par les entreprises de télécommunications. Par exemple, certaines entreprises donneront 5 $ à leurs clients qui acceptent de participer. Certains clients peuvent se demander si leur vie privée vaut seulement 5 $.

Le sénateur Wetston : Cela semble être un avantage.

M. Geist : Mais d’autres clients pensent que l’entreprise reconnaît qu’ils lui donnent quelque chose qui a une certaine valeur et qu’il est juste qu’ils reçoivent une compensation. Actuellement, un grand nombre de ces entreprises offrent une compensation sous la forme de services, et on est en droit de se demander s’il s’agit d’un échange équitable.

La vice-présidente : Monsieur Geist, nous vous remercions chaleureusement d’avoir comparu devant le comité aujourd’hui. Vous avez apporté de nombreuses précisions.

Le comité se concentre sur la protection des consommateurs. Je vous remercie d’avoir soulevé la question préoccupante de la modification d’un rapport qui a été signalée dans un reportage de CBC. Les témoins qui font cela nous aident beaucoup. Nous vous remercions encore une fois.

Sénateurs et invités, je vous souhaite à nouveau la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous poursuivons notre étude sur les avantages et les défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l’accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral.

Pour cette deuxième partie de la réunion, je suis heureuse d’accueillir John Lawford, directeur général et conseiller juridique général du Centre pour la défense de l’intérêt public.

Bienvenue, monsieur Lawford, et merci d’être ici aujourd’hui. Veuillez faire votre déclaration, et nous passerons ensuite aux questions.

John Lawford, directeur général et conseiller juridique général, Centre pour la défense de l’intérêt public : Merci, madame la présidente et honorables sénateurs. Je m’appelle John Lawford. Je suis directeur général et conseiller juridique général au Centre pour la défense de l’intérêt public, ou le CDIP, qui est situé ici, à Ottawa. Le CDIP est actif dans le domaine de la protection des consommateurs et des services offerts par les banques de détail depuis quelques années déjà, mais le système bancaire ouvert représente un sujet difficile pour les organismes de défense des consommateurs.

D’un côté, le système bancaire ouvert promet aux consommateurs qu’ils auront la possibilité de transférer plus facilement d’une institution bancaire à l’autre, ou du moins

personal financial information, at present largely locked in propriety bank records, for new innovative financial services. On the other hand, open banking risks privacy invasions, fraud and financial loss, and loss of control of Canadians' financial information.

The Minister of Finance's consultation paper on open banking has been released and largely says the same thing, that there are good and bad sides. It appears to suggest, however, that moving forward, open banking is inevitable, as was said in the previous panel, and on balance is a good thing to do both for consumers and, ultimately, for banks. For several reasons, however, we're not quite so optimistic, nor is this vision necessarily inevitable in that form.

First, the underlying foundation of consumer protection in banking in Canada is still very underdeveloped, and we believe it's not adequate to provide baseline rights for retail bank customers. Although Bill C-86 moves us closer to a consumer protective state, there is still considerable work to do that should be done to support innovations such as open banking.

Let me give you some specifics. There is no legislated liability protection for consumers in payment systems or in general banking in Canada. By contrast, the European Union's Payment Service Directive 2, which was put in place prior to open banking being opened in the U.K., limits liabilities of consumers, except in cases of their gross negligence, to €50. Canadians must be protected from liability at approximately this level with open banking participants if they are to embrace the technology.

Canadians also have no right to banking services. There is no obligation to serve them, so customers can be "fired" by their bank at any time. Any open banking initiative should protect consumers who are availing themselves of the new non-bank applications from retaliation by their bank, from tied selling by their bank or others, and other coercive measures.

Second, more important perhaps in the long term, there are significant and far-reaching security and privacy implications of embracing open banking. It is PIAC's view that much of the value of open banking from app providers is derived by engaging in behavioural tracking, targeted advertising and, eventually perhaps, behavioural manipulation of consumers.

d'utiliser leurs renseignements financiers personnels, dont la grande partie est actuellement verrouillée dans des dossiers appartenant aux banques, afin de profiter de nouveaux services financiers innovateurs. D'un autre côté, le système bancaire ouvert présente des risques d'atteinte à la vie privée, de fraude, de perte financière et de perte de contrôle sur les renseignements financiers des Canadiens.

Le document de consultation sur le système bancaire ouvert du ministre des Finances a été publié et il indique en grande partie la même chose, c'est-à-dire qu'il y a des avantages et des inconvénients. Il semble toutefois laisser entendre que l'adoption d'un système bancaire ouvert sera inévitable, comme on l'a dit dans le groupe précédent, et qu'au bout du compte, c'est une bonne chose pour les consommateurs et les banques. Cependant, pour plusieurs raisons, nous ne partageons pas cet optimisme et nous ne croyons pas que la réalisation de cette vision, dans sa forme actuelle, soit nécessairement inévitable.

Tout d'abord, le fondement sous-jacent de la protection des consommateurs dans le système bancaire canadien est encore fortement sous-développé, et nous croyons qu'il n'est pas suffisant pour fournir des droits de base aux clients des banques de détail. Même si le projet de loi C-86 nous rapproche d'un état de protection des consommateurs, il reste beaucoup de travail à faire pour appuyer les innovations comme le système bancaire ouvert.

Permettez-moi de vous fournir quelques détails. La loi ne prévoit aucune protection en matière de responsabilité pour les consommateurs dans les systèmes de paiement ou les services bancaires généraux au Canada. En revanche, la Directive révisée sur les services de paiement dans l'Union européenne, qui a été mise en œuvre avant l'arrivée du système bancaire ouvert au Royaume-Uni, limite la responsabilité des consommateurs, sauf dans les cas de négligence grave, à 50 €. Les Canadiens doivent profiter d'une protection en matière de responsabilité qui atteint un niveau semblable dans un système bancaire ouvert s'ils souhaitent profiter de cette technologie.

De plus, les services bancaires ne sont pas un droit pour les Canadiens. En effet, il n'existe aucune obligation de leur fournir ces services, et les banques peuvent donc « congédier » leurs clients en tout temps. Il s'ensuit que toute initiative en matière de système bancaire ouvert devrait offrir une protection contre les représailles de leur banque à tous les clients qui choisissent d'utiliser des applications non bancaires, qu'il s'agisse de vente liée à leur banque ou à d'autres institutions ou d'autres mesures coercitives.

Deuxièmement — et c'est peut-être plus important à long terme —, l'utilisation d'un système bancaire ouvert entraîne de grandes et vastes répercussions sur la sécurité et la protection de la vie privée. En effet, les intervenants du CDIP sont d'avis que la plus grande partie de la valeur obtenue par les fournisseurs d'applications de services bancaires ouverts réside dans les

Financial services are one of the most important areas that have not yet been fully integrated into online platforms and big data operations of companies such as Google, Microsoft, Amazon and Facebook. Using open banking apps will most likely expose Canadian consumers to terms of services that assume their use of the app is consent to track their financial activities: when, where and how Canadians access their money, which data companies will eventually use to try to influence their spending and other behaviours.

Such a surveillance capitalism, to use the words of Shoshana Zuboff, who is an American academic, has ". . . economic imperatives that will produce the relentless drive to extract and retain information."

This economic imperative means Canadians' privacy and autonomy should be safeguarded in the domain of very sensitive financial information by special privacy rules beyond what the Office of the Privacy Commissioner has already said is required by law.

Yes, open banking will require explicit consent. However, it should also require algorithmic transparency so that Canadians can see how their finances are being judged.

Second, data tracking so Canadians can see where their financial data is being sent, ideally in near real time.

Lastly, deletion rights for financial data once consent to use it is withdrawn or when the data are old or misleading.

I would add that these should be bank-specific rules or financial sector-specific rules, not necessarily in PIPEDA.

Other countries like the U.K. have promised registers of authorized applications to address security concerns. Given the value of financial data, we doubt this will be foolproof without more study and assurances.

One final matter: The issue of consumer redress in open banking. Who will do it: The FCAC? Payments Canada? The OBSI/ADRBO ombudsman? Will it depend on what my open

activités de suivi des comportements, la publicité ciblée et, peut-être même un jour, la manipulation du comportement des consommateurs.

Les services financiers représentent l'un des domaines les plus importants qui n'ont pas encore été complètement intégrés dans les plateformes en ligne et les opérations de mégadonnées menées par des entreprises comme Google, Microsoft, Amazon et Facebook. L'utilisation d'applications de services bancaires ouverts exposera probablement les consommateurs canadiens à des conditions de service qui présumeront que leur utilisation de l'application signifie qu'ils consentent au suivi de leurs activités financières, c'est-à-dire le moment, l'endroit et la façon dont ils ont accès à leur argent. Les sociétés de données utiliseront ensuite ces renseignements pour tenter d'influencer les habitudes des Canadiens en matière de dépenses et d'autres comportements.

Un tel capitalisme de surveillance, pour utiliser les mots de Shoshana Zuboff, une universitaire américaine, a « des impératifs économiques qui entraîneront le besoin insatiable d'extraire et de conserver de l'information ».

Cet impératif économique signifie que la vie privée et l'autonomie des Canadiens devraient être protégées dans le milieu des renseignements financiers très délicats par l'entremise de règlements spéciaux en matière de protection de la vie privée qui vont au-delà des mesures exigées par la loi que le Commissariat à la protection de la vie privée a déjà mentionnées.

Oui, dans le cadre du système bancaire ouvert, on exigera d'obtenir le consentement explicite. Toutefois, on devrait également exiger la transparence algorithmique, afin que les Canadiens puissent voir comment leurs finances sont jugées.

Deuxièmement, il faudra assurer le suivi des données pour permettre aux Canadiens de vérifier où sont envoyées leurs données financières, idéalement presque en temps réel.

Enfin, il faudra accorder des droits de suppression des données financières lorsque le consentement lié à leur utilisation est retiré ou lorsque les données sont anciennes ou trompeuses.

J'aimerais préciser que ces règlements devraient viser spécifiquement les banques ou le secteur financier, et ne pas nécessairement relever de la LPRPDE.

D'autres pays, par exemple le Royaume-Uni, ont promis de créer des registres de demandes autorisées afin de régler des préoccupations liées à la sécurité. Étant donné la valeur des données financières, nous doutons que cette mesure soit à toute épreuve sans une étude plus approfondie et d'autres garanties.

J'aimerais aborder un dernier point, à savoir la question des recours offerts aux consommateurs dans un système bancaire ouvert. Qui s'en occupera? L'ACFC? Paiements Canada?

banking provider is “really” selling me whether that’s robo-investing, pure banking products or payment products?

These are very early days for open banking, but we need not slide inevitably into new problems.

I thank you for the opportunity to present today and I am pleased to answer any questions you might have.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Lawford.

Senator C. Deacon: Thank you, Mr. Lawford. A really important conversation and I’m glad about the specificity you’ve brought to the points you’re making.

Where my head is focused is on steps that reasonably can be taken in Canada to address the fact that the horse has already bolted, that we’ve got global competition coming into Canada at an increasing rate as well as Canadian companies in this space, and it does represent a risk that needs to be managed today.

What I was hearing when you were speaking is sort of immediate, medium, longer term sequencing of recommendations. I’d like you to be as specific as you could be in terms of what you would like to see us be considering in the sequencing of recommendations.

Mr. Lawford: I take Professor Geist’s point in the early part of his submission that many Canadians are already using something that looks like open banking.

Senator C. Deacon: I think we have been told somewhere around 3.5 million Canadians currently today.

Mr. Lawford: What’s going on now is utter madness, that you have to give your password for your banking. It’s a huge security risk, and that should be replaced by what I think the Finance Department is trying to do here, which is requiring the banks to have an open application stack that other providers can access with appropriate consent so that they don’t have to give their banking credentials to third parties.

Senator C. Deacon: Is that an API agreement?

L’Ombudsman des services bancaires et d’investissement/ADR Chambers - Bureau de l’Ombudsman des services? Cela dépendra-t-il de ce que mon fournisseur de services bancaires ouverts me « vend » réellement, par exemple des investissements à distance ou virtuels, des produits bancaires purs ou des services de paiement?

Nous sommes aux premières étapes de la mise en œuvre d’un système bancaire ouvert, mais les nouveaux problèmes ne sont pas inévitables.

Je vous remercie de m’avoir donné l’occasion de vous parler aujourd’hui et je serai heureux de répondre à vos questions.

La vice-présidente : Merci, monsieur Lawford.

Le sénateur C. Deacon : Merci, monsieur Lawford. C’est une conversation très importante, et je suis heurex du degré de précision que vous avez fourni dans les points que vous avez fait valoir.

Je tiens à me concentrer sur les mesures raisonnables qui peuvent être prises au Canada pour composer avec le fait que ce processus est déjà enclenché, et que le nombre de concurrents internationaux qui arrivent au Canada, tout comme le nombre d’entreprises canadiennes, est constamment à la hausse dans ce milieu, et que cela représente un risque qui doit être géré dès maintenant.

J’ai retenu de votre déclaration une série de recommandations urgentes, ainsi que des recommandations à moyen et à long terme. J’aimerais que vous nous indiquiez le plus précisément possible comment nous devrions échelonner ces recommandations.

M. Lawford : J’utiliserai le point que fait valoir M. Geist au début de son mémoire, à savoir que de nombreux Canadiens utilisent déjà des services qui ressemblent à ceux offerts dans un système bancaire ouvert.

Le sénateur C. Deacon : Je pense qu’on nous a dit qu’il s’agissait d’environ 3,5 millions de Canadiens ces jours-ci.

M. Lawford : La situation actuelle est complètement absurde, car les gens doivent fournir le mot de passe qu’ils utilisent pour leurs opérations bancaires. C’est un risque énorme sur le plan de la sécurité, et cela devrait être remplacé par ce que le ministère des Finances tente de faire, selon moi, dans ce cas-ci, c’est-à-dire exiger que les banques offrent une série d’applications ouvertes auxquelles d’autres fournisseurs peuvent avoir accès après avoir obtenu le consentement approprié, afin d’éviter que les gens communiquent leurs renseignements bancaires à des tierces parties.

Le sénateur C. Deacon : Est-ce un accord sur l’IPA?

Mr. Lawford: That is an API agreement. That's something I would think Finance would have to negotiate with the banks and get the technical work done pretty quickly. That should provide a structure where you don't have to give your banking credentials. Now we're doing it. Now we're doing open banking if we make that first step. I think you're right; we have to because it's happening anyway, and it's very insecure at the moment.

Banks don't like open banking. I think it's a little unfair what Professor Geist said because the banks don't like open banking because the companies that are asking for your financial information, although they're asking the consumer, the banks have a duty of confidentiality, and their agreements say don't give it out, because they have that duty.

It's an awkward situation right now where the consumer is saying, "Yes, I want to use it for another purpose," but the banks say, "Our role in your financial life is to protect the confidentiality of your financial information." There is a disconnect there so we have to fix that up.

It would require pretty quick rules and a system to, if you will, bring those 4 million people under a new system. But now once we've done that, we're into the problems I've mentioned, which are what will be the level of privacy accorded to the information? What will you have to consent to? How much will you have to know about the secondary uses of your information before you can agree?

Senator C. Deacon: How do you get actual informed consent?

Mr. Lawford: How do you get informed consent? You see the Privacy Commissioner struggling with that. They tried to add a new section in PIPEDA a few years ago, 6.1, that is really a description of what informed consent is to try to hammer home that you have to explain all the consequences to customers of what will happen.

The trouble with all of the app-based programs that I have seen in other sectors is the value is not so much even in what the app is providing to you. The value to the app provider is in then getting behavioural tendencies out of the data and secondary analysis that I think Professor Scassa talked about, and then selling that off to Google or other environments where they can make behavioural predictions.

M. Lawford : C'est un accord relatif à l'interface de programmation d'applications. Je pense que le ministère des Finances doit négocier un tel accord avec les banques et terminer les travaux techniques rapidement. Cela devrait permettre d'offrir une structure dans laquelle les gens n'auraient pas à fournir leurs renseignements bancaires. Une fois cette étape terminée, nous pourrions profiter d'un système bancaire ouvert. Je crois que vous avez raison; nous devons agir, car ces activités sont déjà en cours, et elles ne sont pas du tout sécuritaires actuellement.

Les banques n'aiment pas le système bancaire ouvert. Je crois que ce qu'a dit M. Geist est un peu injuste, car les banques n'aiment pas le système bancaire ouvert parce que les entreprises leur demandent de leur communiquer les renseignements financiers de leurs clients, et même si elles ont leur consentement, les banques sont tenues de respecter la confidentialité, et les accords qu'elles ont signés indiquent qu'elles ne doivent pas divulguer ces renseignements en raison de cette obligation.

La situation actuelle est délicate, car les consommateurs affirment qu'ils veulent utiliser leurs renseignements personnels pour d'autres services, mais les banques répondent que leur rôle consiste à protéger la confidentialité des renseignements financiers de ses clients. Il y a donc un manque de cohérence qu'il faut régler.

Il faudrait rapidement adopter des règlements et mettre en œuvre un processus qui permettrait de regrouper ces quatre millions de personnes dans un nouveau système. Une fois cela accompli, nous ferons face aux problèmes que j'ai mentionnés, c'est-à-dire qu'il faudra déterminer le niveau de confidentialité qui sera attribué à ces renseignements. Il faudra aussi déterminer les éléments pour lesquels il sera nécessaire d'obtenir le consentement et la mesure dans laquelle les gens devront connaître les utilisations secondaires qu'on fera de leurs renseignements avant de pouvoir donner leur consentement.

Le sénateur C. Deacon : Comment obtient-on le consentement véritable et éclairé?

M. Lawford : Comment obtient-on le consentement éclairé? Cela cause des difficultés au commissaire à la protection de la vie privée. Il y a quelques années, il a tenté d'ajouter un nouvel article à la LPRPDE — l'article 6.1 — qui décrit le consentement éclairé tout en insistant sur le fait qu'il faut expliquer aux consommateurs toutes les conséquences de ce processus.

Le problème avec tous les programmes fondés sur des applications que j'ai vus dans d'autres secteurs, c'est que la plus grande partie de la valeur ne réside même pas dans ce qu'offre l'application au consommateur. En effet, pour le fournisseur, la valeur de l'application réside dans les données et l'analyse secondaire, qui permettent de déterminer des tendances liées au comportement — et je crois que Mme Scassa en a parlé — et de

That's kind of a bigger question, maybe a little beyond where we need to go with this, but that's what the next question is out of this. So I'm rambling a bit but I wanted to answer your question fully.

So the mid and longer term is the consumer data rights and control systems we need to have in place. The medium part is if you are going to roll out open banking to consumers in the very short term, you have some banking-specific sector rules for privacy because the Privacy Commissioner stuff won't get done fast enough. Michael is right. It will take forever.

Put some controls within the Bank Act or that structure. So I would disagree with them and say it has to be within that structure of the medium term, and then longer term we have to solve it for the rest of the economy.

Senator C. Deacon: Specifically the notion of consumer data rights is definitely something that has to wait a little longer.

Mr. Lawford: Yes, because it's so complicated to line up things like all the other general data protection regulations from Europe with our law, with coming up with principles that are applicable across lots of sectors, not just banking. Yes, that is a harder job, and we need to put a little more work on that than we have been. But I think short-term there is nothing wrong with having rules specific to the banking industry that say here is what personal information rules are for financial information, because we need to do open banking right now.

Senator C. Deacon: Thank you, Mr. Lawford.

Senator Klyne: Thank you, Mr. Lawford. This is good information and somewhat — I wouldn't call it academic but very fundamental to the point of, yes. In terms of your advocacy role, is this message getting to government and other people that should be interested in the consumers' rights, and are they considering some of these things, some of the observations you've made should require these things? I ticked off the last three because I think you're absolutely right.

Apart from talking to us, who else have you been talking to, and are they listening, and are you knitting your way into these things?

vendre ensuite ces renseignements à Google ou à d'autres milieux où l'on peut faire des prédictions liées au comportement.

C'est un enjeu un peu plus vaste qui dépasse peut-être ce dont nous avons besoin dans ce cas-ci, mais c'est l'enjeu suivant dans cette situation. Je parle beaucoup, mais je tenais à vous donner une réponse complète.

Donc, à moyen et à long terme, nous devons mettre en œuvre des systèmes de contrôle et des systèmes de protection des droits des consommateurs en matière de données. À moyen terme, si vous souhaitez offrir un système bancaire ouvert aux consommateurs à très court terme, vous devez prendre des règlements en matière de confidentialité qui visent spécifiquement le secteur bancaire, car les mesures du commissaire à la protection de la vie privée ne seront pas mises en œuvre assez rapidement. Michael a raison. Cela prendra une éternité.

Ajoutez des mesures de contrôle dans la Loi sur les banques ou dans cette structure. Je serais donc en désaccord avec eux et je dirais qu'il faut que ce soit dans cette structure à moyen terme et nous devrons ensuite, à plus long terme, résoudre ce problème pour le reste de l'économie.

Le sénateur C. Deacon : Plus précisément, la notion des droits des consommateurs en matière de données est certainement un enjeu qui devra attendre un peu plus longtemps.

M. Lawford : Oui, parce qu'harmoniser nos lois au nouveau Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et établir des principes applicables dans divers secteurs, pas seulement dans le secteur bancaire, est extrêmement complexe. C'est un travail plus difficile, en effet, et nous devons y consacrer plus d'efforts que nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Toutefois, je pense qu'à court terme, il n'est pas mauvais d'avoir des règles propres à l'industrie bancaire relativement aux renseignements financiers personnels, car il faut mettre en place un système bancaire ouvert maintenant.

Le sénateur C. Deacon : Merci, monsieur Lawford.

Le sénateur Klyne : Merci, monsieur Lawford. Ce sont de bonnes informations, quelque peu... Je ne dirais pas qu'elles sont théoriques, mais c'est très fondamental. Dans votre rôle de défenseur des droits, ce message se rend-il au gouvernement et à d'autres acteurs qui devraient porter attention aux droits des consommateurs? Examine-t-on certains aspects que vous avez soulevés? J'ai retenu les trois derniers parce que je pense que vous avez tout à fait raison.

Outre le comité, avec qui avez-vous discuté? Ces gens vous écoutent-ils? Parvenez-vous à vous faire entendre?

Mr. Lawford: It's great to be here, so thank you for being able to say it out loud here. I haven't had that much opportunity with other policy-makers. As Professor Geist pointed out, there was no consumer person on the advisory committee for Finance.

We were asked to come and give our views on the paper by the department, which I did approximately a month ago. He's also quite right that resource constraints means groups like ours and like CCC in Toronto and the Union des consommateurs in Quebec are very stretched. It's hard to find time for this, which is unfunded work.

To be quite honest, we had to take our general understanding of consumer issues in electronic commerce and our general understanding of banking and roll them together in a hurry to be able to come up with ideas about this.

There's also not good consumer research on this. I saw an Accenture poll and there are a lot of consumer concerns with the downside of open banking, I believe. I don't know if it's been released but I certainly saw a reference to it on an Accenture blog. I have seen polls from the U.K. where prior to open banking being launched there was a lot of consumer concern about privacy and security.

I still think that's the same. To be honest, for the majority of banking customers I don't think they're breaking down the door wanting this. There may be value that is hidden that would really help them but it's how it's rolled out and whether it will be helpful to them. But they're not clamouring for it and therefore there is not much research from the consumer side, and there is no money to help us just generate that. So it's a bit of a chicken and egg for us.

I'm doing my best with what we have. I don't think there are a lot of groups engaged on this issue, either. I think a little more push is needed to be. So, if the government has any ability to fund research in this area or there is a way to organize consumer thoughts, that would be useful. I think we need to go back to consumers a bit more on this.

Senator Klyne: I wouldn't be presumptive, but I'm going to be, that I'm sure some of this will find its way into some of our report.

The banks spend a lot of money to get a customer, and they know that once you have a customer, you probably should do everything you can to keep them. So they must be quite torn on this whole process of giving up data. They may hide behind the idea of, "No, we're supposed to protect this data."

Mr. Lawford: Absolutely.

M. Lawford : Je suis ravi d'être ici et je vous remercie de me donner l'occasion d'en parler ici. Je n'ai pas eu beaucoup d'occasions de discuter avec d'autres décideurs. Comme le professeur Geist l'a souligné, il n'y a aucun représentant des consommateurs au comité consultatif des Finances.

Nous avons été invités à présenter nos observations sur le document du ministère, ce que j'ai fait il y a un mois, environ. De plus, il a raison de dire que les ressources des groupes comme le nôtre, comme le CCC à Toronto et l'Union des consommateurs au Québec, sont très limitées. Il est difficile de consacrer du temps à ces questions et ce travail n'est pas financé.

Pour être honnête, nous avons dû faire, en toute hâte, une synthèse de nos connaissances générales du système bancaire et des enjeux des consommateurs liés au commerce électronique pour trouver les idées à ce sujet.

En outre, il manque de recherches sur cet enjeu du point de vue des consommateurs. Selon un sondage réalisé par Accenture, les désavantages du système bancaire ouvert suscitent d'importantes préoccupations chez les consommateurs. Je ne sais pas si le sondage a été publié, mais j'ai vu qu'on y a fait référence dans un blogue d'Accenture. J'ai aussi vu des sondages du Royaume-Uni. Avant la mise en place du système bancaire ouvert, les consommateurs étaient très préoccupés par les questions de confidentialité et de sécurité.

Je pense que c'est toujours le cas. Pour être honnête, je ne pense pas que la majorité de la clientèle bancaire est prête à tout pour que cela se concrétise. Il y a peut-être des avantages cachés qui pourraient leur être utiles, mais cela reste à voir, ce qui dépendra de la mise œuvre. Cela dit, comme les consommateurs ne le réclament pas à cor et à cri, il y a peu de recherche de ce côté et nous n'avons pas de financement à cette fin. Pour nous, c'est comme le paradoxe de la poule et de l'œuf.

Je fais de mon mieux avec les ressources que nous avons. De plus, je ne pense pas que beaucoup de groupes s'intéressent à cet enjeu. Je pense qu'il faut un peu d'aide. Donc, si le gouvernement pouvait financer la recherche dans ce domaine ou s'il y avait un moyen de sonder l'opinion des consommateurs, ce serait utile. Je pense qu'il faut les consulter davantage.

Le sénateur Klyne : Sans vouloir être trop présomptueux, je dirais que cela figurera certainement dans notre rapport, du moins en partie.

Les banques dépensent beaucoup d'argent pour attirer la clientèle et elles savent qu'elles devraient probablement faire tout leur possible pour la conserver. Donc, la perspective de perdre des données doit les préoccuper. Elles pourraient faire valoir qu'elles sont tenues de protéger ces données.

M. Lawford : Absolument.

Senator Klyne: I think consumers will benefit one way or the other, because banks will do whatever they can to hang on to existing customers, and that probably will include being very competitive. At the same time, if they do have to give it up, you can bet there will be a "save call centre," and they will do whatever they can to save that customer for later.

That was a segue to my thought and question here. I'm thinking back to the old banking days and lost it. I'm going to have to come back to that. Sorry.

Mr. Lawford: Are you wondering how the banks are going to deal with this from an economic point of view, how they're going to get into the game, and what effect that will have on consumers?

Senator Klyne: I was going to this whole idea of information they're getting, which you referenced as behavioural tracking and target advertising and eventually behavioural manipulation, which I see as psycho-demographics, and they will understand a person's likes, dislikes and behaviours.

Mr. Lawford: Sure.

Senator Klyne: If people think about that in the midterm of what they are building up for someone, they will know the personality of someone in terms of their likes, dislikes and behaviours, and they will be able to spin that off and monetize that to other non-banking opportunities.

Mr. Lawford: Absolutely.

Senator Klyne: So if you like Chivas and you drive a BMW, you know where those messages will go.

Mr. Lawford: Absolutely. Then you will get Chivas and BMW driver-specific ads and that lifestyle or tendency. That's the long-term problem.

The long-term problem is everyone coming in saying, "I have a great app. It will simplify your life. It will do this one function." And you think, "I don't see the value proposition in this, but sure, I will give my information." Once you've given consent, and it can be very specific, and you can say, "I'll explicitly agree to everything in your privacy policy." Then that allows them to get into the Google or Microsoft or Facebook systems where, let's face it, there is a lot of that work being done to bring specific marketing to people.

Will consumers really understand that's what they're doing when they just want to get — I don't know to pick on any particular robot — a robo-adviser, for example?

Le sénateur Klyne : Je pense que ce sera avantageux pour les consommateurs d'une façon ou d'une autre, parce que les banques sont prêtes à tout pour conserver leurs clients actuels. Elles chercheront probablement à être très concurrentielles. En même temps, si elles devaient perdre des clients, vous pouvez être assuré qu'elles auront un centre d'appels dont le rôle sera de tout faire pour les récupérer.

Cette parenthèse m'amenait à ma question, qui portait sur les anciennes façons de faire du secteur bancaire, mais j'ai oublié ce que je voulais dire. J'y reviendrai. Désolé.

M. Lawford : Vous voulez savoir comment les banques composeront avec cela, sur le plan économique, ce qu'elles feront pour être concurrentielles et quelle sera l'incidence sur les consommateurs?

Le sénateur Klyne : Je pensais aux informations qu'elles reçoivent, à ce que vous avez appelé le suivi du comportement, la publicité ciblée et, éventuellement, la modification du comportement. Pour moi, ce sont des données psychodémographiques qui leur permettront de connaître les préférences et les aversions des gens, ainsi que leurs comportements.

M. Lawford : D'accord.

Le sénateur Klyne : Lorsqu'on y pense, à moyen terme, les données s'accumulent et ils en savent beaucoup sur la personnalité des gens, notamment ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas, leurs comportements, puis ils peuvent vendre ces informations à des entités non bancaires.

M. Lawford : Exactement.

Le sénateur Klyne : Donc, si vous aimez le Chivas et que vous conduisez une BMW, vous savez où aboutiront ces messages.

M. Lawford : Absolument. Vous recevrez ensuite des publicités ciblées sur le Chivas, les BMW et le mode de vie et les tendances connexes. Voilà le problème à long terme.

À long terme, le problème est que tout le monde dit avoir une application formidable pour vous simplifier la vie grâce à une fonction précise. Ensuite, même si vous ne voyez pas l'utilité de l'application, vous acceptez de divulguer des renseignements. Dès que vous avez donné votre consentement — qui peut être très précis, comme accepter explicitement toutes les conditions d'une politique de confidentialité —, ils ont accès aux systèmes de Google, Microsoft ou Facebook, qui font des efforts considérables sur le plan de la publicité ciblée.

Les consommateurs comprendront-ils vraiment ce qu'ils font, alors qu'ils veulent simplement avoir accès à un robot, disons un robot-conseiller, par exemple?

Senator Klyne: Some people might say that's here already, but this is going to put this on steroids.

Senator Marshall: Thank you very much and thank you for your presentation. I found your presentation a bit different from the other presentations we've had. I personally have some hesitancy with it, but most of the witnesses seem to be saying, "It's either here or it's coming," one or the other, but I get the feeling you're saying, "Don't do it." Am I misinterpreting your presentation? You're saying, "Don't do it, but if you are going to go ahead, here is what you need."

Mr. Lawford: I guess I'm not under any illusion that it won't get done, and it's not necessarily a bad thing. It depends on the kind of world we want at the other end.

I don't want legislators to give up on the prospect of putting some sensible rules in place just because somebody says it's inevitable and it's coming, and you've got to hurry because we're in a hurry here. All I see is a bunch of consultancies trying to make a quick buck here, and a bunch of new app providers are going to funnel data out to third-party processors as the ultimate goal.

Yes, I think there is a prospect for helping consumers get out of their bank because, as you pointed out, we don't churn much between providers, but I don't see much talk in open banking about me switching from the Bank of Nova Scotia to CIBC quickly and easily. I see a lot of talk about glomming on 10 new services to my CIBC that I'll never switch from. So I thought that was the first thing open banking would be about, but when I started looking into it, it's more about entrusting my banking with a bunch of extra services.

Is that to consumers' benefit? Yes, for some of them, but the main issue, the competition amongst banks, it doesn't seem to be the focus of what we're talking about.

Senator Marshall: The train is coming. I don't know what the train looks like or what's on board, but there is something coming.

This is a question I asked the previous witness. How confident are you? You're talking about the rules, and you made reference to destruction of data when it's no longer required or useful. How confident are you that the rules are going to be in place? Witnesses are saying this is coming, but I'm not getting a whole lot of confidence that the rules are going to be in place or, if the rules are in place, that they're going to be strong enough to do what they should be doing.

Le sénateur Klyne : Certains diront que cela existe déjà, mais que ce sera amplifié.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. Merci de votre exposé. J'ai trouvé qu'il était quelque peu différent des autres présentations qui ont été faites. Personnellement, j'hésite à me prononcer, mais la plupart des témoins semblaient dire que cela existe déjà ou que ce sera bientôt une réalité, mais j'ai l'impression que vous nous conseillez de ne pas aller dans cette direction. Ai-je mal compris votre présentation? Vous recommandez de ne pas aller de l'avant, mais vous nous donnez des conseils au cas où nous décidions de le faire quand même.

M. Lawford : Je suppose que je n'ai pas l'illusion de croire que cela n'arrivera pas, et ce n'est pas nécessairement mauvais en soi. Cela dépend du genre de monde que l'on veut, en fin de compte.

Je ne veux pas que les législateurs renoncent à l'idée de mettre en place une réglementation sensée, simplement parce que certains disent que c'est inévitable, que c'est pour bientôt et qu'il faut se dépêcher parce que c'est urgent. Je ne vois qu'un groupe de consultants qui souhaitent s'enrichir rapidement et un groupe de fournisseurs de nouvelles applications dont le but ultime est de fournir des données à de tierces parties.

Oui, je pense qu'il est possible d'aider les consommateurs à changer de banque, car nous n'avons pas tendance à changer souvent, comme vous l'avez indiqué, mais dans les discussions sur le système bancaire ouvert, on n'évoque pas souvent la possibilité de passer rapidement et facilement de la Banque Scotia à la CIBC. Toutefois, on parle beaucoup d'ajouter 10 nouveaux services à mon compte de CIBC, où je resterai toujours. Donc, au début, je pensais que c'était le principal objectif d'un système bancaire ouvert, mais lorsque j'ai commencé à étudier la question, j'ai constaté qu'il s'agissait plutôt d'ajouter un paquet de services à mes services bancaires.

Est-ce à l'avantage des consommateurs? Oui, pour certains d'entre eux, mais le principal enjeu — la concurrence entre les banques — ne semble pas être au centre des discussions.

La sénatrice Marshall : Le train s'en vient. Je ne sais pas à quoi il ressemble ou ce qu'il contient, mais quelque chose s'en vient.

J'ai posé la question au témoin précédent. À quel point avez-vous confiance? Vous parlez de règles et vous avez fait référence à la destruction de données qui ne sont plus requises ou utiles. À quel point avez-vous confiance que les règles seront mises en place? Les témoins disent que c'est imminent, mais on ne semble pas avoir confiance que des règles seront mises en place ou, s'il y en a, qu'elles seront assez étoffées pour être efficaces.

Mr. Lawford: Right. I think we need to concentrate on the essential rules to ward off the worst harm and do that first. I think you have to start sector-specific. I think it's perfectly reasonable for the Banking Committee to say they know there is a privacy law, but this technology raises issues in the banking sector which are specific, and we need to act in a quick manner. We can do it more quickly in this sector. The challenges are more about banking than they are about privacy at the end of the day.

Senator Marshall: So who is looking after the consumer?

Mr. Lawford: The Department of Finance, presumably, but in consultation with us. There is not much of that going on.

Senator Marshall: The previous witness mentioned the report on CBC last night, and it ran several times this morning, about the report that had been changed. It seemed like the banks and the Department of Finance were behind the changes. What they didn't like, apparently, is they weren't really looking after the consumer. So you're left, at the end of the day, with this big change is coming, and we can't stop it. Consumers need to be protected, and the organizations that we think should be looking after the consumer seem to be letting us down. So there's a big problem now, but it seems like there's going to be a bigger problem down the road.

Mr. Lawford: Some of the agencies in the space could do a better job of going out to the public and seeing what they think. The FCAC's role is to do financial literacy, but it could be a good agency to be polling Canadians and figuring out what their needs are. What do they need in open banking, and what could it help with?

There have been some references in the committee to whether open banking would help low-income consumers get more "banked" or have more services. That's the kind of thing they should be asking about, because I don't know how that would work. They might have more of a reach, budget and be able to do that, and be able to bring that back to Finance and say, "Listen, if we're going to do open banking and we want to help disadvantaged Canadians, here is a couple of ways it would help." Otherwise what we're going to get for low-income banking customers is an app or two that's semi-functional that gets some people into the banking system, but maybe we will get other apps that just try to mine their data and offer them payday loans.

Senator Wetston: I'm going to date myself. In 1982, I worked for the Consumer Association of Canada. You may know that, Mr. Lawford. It was a time of very active consumer activity, in which it was funded and supported, and an important

M. Lawford : Exactement. À mon avis, il faut d'abord se concentrer sur les règles essentielles pour éviter les pires désavantages. Je pense que vous devez commencer par des règles propres au secteur. Le Comité des banques a tout à fait raison de dire, même s'il reconnaît l'existence d'une législation sur la protection des renseignements personnels, que cette technologie soulève des enjeux propres au secteur bancaire et qu'il faut agir rapidement. Il est possible d'agir très rapidement dans ce secteur. En fin de compte, ce sont plus des enjeux liés au secteur bancaire qu'à la protection de la vie privée.

La sénatrice Marshall : Donc, qui se soucie des intérêts des consommateurs?

M. Lawford : Le ministère des Finances, je suppose, mais en consultation avec nous. Toutefois, c'est plutôt calme en ce moment.

La sénatrice Marshall : Le témoin précédent a mentionné un reportage diffusé sur les ondes de CBC hier soir et qui a été rediffusé plusieurs fois ce matin. Il portait sur un rapport qui a été modifié par les institutions bancaires et le ministère des Finances, semble-t-il. Ce qu'on n'aimait pas, apparemment, c'était que le consommateur n'était pas vraiment protégé. Donc, en fin de compte, il y aura bientôt un grand changement qu'on ne peut empêcher. Les consommateurs doivent être protégés, et il semble que les organismes qui devraient défendre leurs intérêts les laissent tomber. Il y a un problème important actuellement, mais il semble qu'il y aura un problème encore plus grave à l'avenir.

M. Lawford : Certains organismes du secteur pourraient faire un meilleur travail de consultations auprès du public. Le rôle de l'ACFC est de diffuser les connaissances financières, mais elle pourrait aussi sonder les Canadiens afin de connaître leurs besoins, notamment par rapport au système bancaire ouvert et à l'aide qu'on pourrait leur apporter.

Au comité, on a cherché à savoir si le système bancaire ouvert favoriserait la bancarisation des personnes à faible revenu ou leur permettrait d'avoir plus de services. Voilà le genre de question qu'il faut poser, car je ne sais pas comment cela fonctionnerait. L'organisme pourrait avoir de meilleurs moyens de communication et plus de budget pour le faire, et ensuite informer le ministère des Finances des mesures à prendre pour aider les Canadiens défavorisés si un système bancaire ouvert était mis en place. Autrement, le résultat sera que les consommateurs à faible revenu auront accès à une ou deux applications semi-fonctionnelles pour accéder au système bancaire, mais peut-être d'autres applications visant uniquement à recueillir leurs données et à leur envoyer des offres de prêts sur salaire.

Le sénateur Wetston : Je vais trahir mon âge. En 1982, j'ai travaillé pour l'Association des consommateurs du Canada, comme vous le savez peut-être, monsieur Lawford. À l'époque, les associations de consommateurs étaient très actives. Elles

part of dealing with issues of privatization, deregulation, new services in telecom, energy markets becoming competitive. It was a very interesting time, from my perspective.

The point I'm trying to make here — and I wonder whether we might consider this as we move forward — is we were a funded organization. We had a core funding of $1 million from the government to support our activity, which I thought allowed us to engage in a number of areas of important activity, but we also received money from the public, not corporations.

Senator Duncan was getting at this, more or less, in the sense of how aspects of the British system was being funded, perhaps focusing a little less on the consumer side but perhaps you were getting at this as well. What is your view about where we are at today when it comes to funding consumer activity in important areas like open banking? And I should say that I'm a great supporter of innovation, competitive services and the opportunity to grow and provide those services to the public, but an important voice may be missing.

How do we get that voice heard by governments and large organizations? Because open banking is not just about banking, and I feel we are falling into the trap of considering it just banking and it's not just that. Do you have any thoughts on that?

Mr. Lawford: It's desperate times for consumer groups. Our organization is on the edge of bankruptcy. A number of other groups have reduced staff. We are all sticking to activities that are the ones we can scrape a little money out of. There is no core funding, as you point out, and there hasn't been since 1989 at the federal level. Some provinces have a little, notably Quebec.

For the most part, everyone works with the money is, which isn't very obvious. There are some regulatory boards we can work in. But areas like financial services, privacy, competition law, all unfunded for consumer groups, which means that we dabble when we can. We do what we can. It's not easy to be fair-minded because people will tempt you, as you say, for corporate donations or to take a position. And often the work that we do is not as in depth as we'd like. So it's a pretty desperate situation at the moment.

It would be sensible to me to have some minimal government funding to bring competence level to this area, to focus consumer thoughts. Because just asking consumers to comment on a public consultation, it's pretty diverse. You will get a few comments.

étaient appuyées et financées. Leurs activités étaient surtout axées sur la privatisation, la déréglementation, les nouveaux services de télécommunications et la compétitivité accrue des marchés de l'énergie. C'était une époque très intéressante, à mon avis.

Ce que je veux dire, c'est que notre organisme était financé. Je me demande s'il conviendrait d'envisager cette solution pour la suite des choses. Le gouvernement nous offrait un financement de base de 1 million de dollars en appui à nos activités, ce qui nous a permis, à mon avis, d'intervenir dans divers secteurs d'activité importants. Nous avons aussi reçu du financement du public, mais pas des entreprises.

D'une certaine façon, la sénatrice Duncan a évoqué cette idée lorsqu'elle a parlé du financement de certains éléments du système britannique. C'était peut-être moins lié aux consommateurs, mais il y avait peut-être aussi un lien. Selon vous, où en sommes-nous aujourd'hui pour le financement d'activités axées sur les consommateurs dans des domaines importants comme le système bancaire ouvert? Je dois ajouter que je suis très favorable à l'innovation, aux services concurrentiels, aux possibilités de croissance et à l'offre de tels services au public, mais il manque peut-être une voix importante.

Comment peut-on s'assurer que les gouvernements et les grandes organisations entendent cette voix? L'enjeu du système bancaire ouvert n'est pas uniquement lié au secteur bancaire, et j'ai l'impression que l'on tombe dans le piège et que c'est perçu ainsi, alors que ce n'est pas le cas. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Lawford : Les temps sont durs pour les groupes de consommateurs. Notre organisme est au bord de la faillite et plusieurs autres groupes ont réduit leur effectif. Nous nous concentrons tous sur les activités qui sont financées. Comme vous l'avez souligné, il n'y a pas de financement de base et le fédéral n'offre aucun financement depuis 1989. Certaines provinces offrent un léger financement, notamment le Québec.

En général, on intervient là où il y a des fonds, ce qui n'est pas très évident. Nous pouvons travailler dans certains organismes de réglementation, mais dans des domaines comme les services financiers, la protection de la vie privée, le droit de la concurrence, il n'y a pas de financement pour les groupes de consommateurs, ce qui signifie que nous devons nous débrouiller. Nous faisons notre possible. Il n'est pas facile d'être impartial, comme vous l'avez indiqué, car il y aura certaines tentations, comme des dons d'entreprises ou une prise de position. Souvent, nous ne pouvons intervenir de façon aussi sentie qu'on le souhaiterait. Donc, nous sommes plutôt en fâcheuse posture.

Il me semble logique que le gouvernement offre un financement minimal pour accroître les connaissances dans ce domaine et connaître l'opinion des consommateurs, car demander l'avis des gens dans le cadre d'une consultation

Their comments need to be focused and argued, and that's what we do. That's missing in Canada and unfortunately, culturally, it's not supported in other ways from foundations. It is totally appropriate for government to reconsider core funding for consumer groups and it would help us to help you because the industries have their consultants and there is no counterweight to them.

Senator Wetston: If I may pick up on Senator Marshall's point, I think — without putting words in your mouth — you have an anxiety about how government will be able to protect consumers. Given what is occurring today and what you have indicated — and a lot of witnesses come here and expound on the value and merit of it. I'm not suggesting there may not be, and I think we need to support much of that. We cannot stop technology. We cannot stop advancement.

I could take this a step further, if that is what we are hearing and the consumer voice is just not heard and cannot be well represented because it's underfunded — I don't know if you heard Senator Duncan's question or not about what's occurring in the U.K. and how that is being developed with respect to the trustee for open banking. And we have heard from that gentleman here at the committee. Do you think there is a way in which this voice could be heard and funded so you could adequately represent the kinds of issues you are discussing here today? And it may not necessarily be the government that funds it, but it might be participants that fund the opportunity for the consumers' voice in this very important area.

Mr. Lawford: Yes. There are a few models where on the redress side, the industry pays for the redress, like the OBSI and the telecom ombudsman. In terms of industry funding, in a sense for advocates who are going to argue against them, there is never much appetite. It would require at least government saying, "Let's do this because we are only hearing one side of the story and you will put into the pot to do it," rather than taxpayers.

Senator Wetston: But it is not just about being against them; it is about ensuring that we have a framework that recognizes all of the issues and they are well represented in the framework we adopt.

Mr. Lawford: I agree but I would say, senator, they will view it that way so that's always the friction we find. But I agree with you; the more voices, the better. The one you are missing is often the consumer side.

publique donne des résultats mitigés. Les commentaires sont peu nombreux. Il faut des observations pertinentes et étayées, et c'est ce que nous faisons. C'est quelque chose qui manque au Canada. Malheureusement, les fondations n'ont pas l'habitude d'appuyer de telles activités; ce n'est pas dans leur culture. Il serait tout à fait légitime que le gouvernement reconsidère la décision de ne pas financer les groupes de consommateurs. Cela nous aiderait à vous aider. Les industries embauchent des consultants, mais il n'y a aucun contrepoids.

Le sénateur Wetston : Pour revenir au point soulevé par la sénatrice Marshall, je pense, sans vouloir vous prêter des propos, que vous vous préoccupez de la capacité du gouvernement de protéger les consommateurs. Étant donné ce qui se passe aujourd'hui ce que vous avez dit... Beaucoup de témoins viennent ici pour en vanter la valeur et le mérite. Je ne soutiens pas que ce n'est pas vrai, et je pense que nous devons y être favorables, en grande partie. On ne peut arrêter la technologie et le progrès.

Je pourrais aller un peu plus loin, si ce que nous entendons est vrai et que le sous-financement empêche les consommateurs d'être entendus et d'être bien représentés. Je ne sais pas si vous avez entendu la question de la sénatrice Duncan sur la situation au Royaume-Uni et la mise en œuvre, avec un fiduciaire pour le système bancaire ouvert. C'est d'ailleurs ce qu'a soutenu notre témoin, ici. Selon vous, pourriez-vous représenter adéquatement les consommateurs et faire connaître leur point de vue sur les enjeux que vous avez soulevés aujourd'hui si vous aviez du financement? Ce financement ne proviendrait pas nécessairement du gouvernement; il pourrait provenir de participants souhaitant faire connaître le point de vue des consommateurs sur cet enjeu très important.

M. Lawford : Oui. Il y a quelques exemples du côté des recours. Par exemple, l'industrie finance le mécanisme de recours comme l'OSBI et l'ombudsman des télécommunications. Toutefois, l'industrie ne sera jamais très favorable à l'idée de financer ses opposants. Il faudrait au moins que le gouvernement intervienne en disant qu'il agit ainsi parce qu'il n'entend qu'un point de vue et qu'il veut que l'industrie — et non les contribuables — finance les activités pour obtenir l'autre point de vue.

Le sénateur Wetston : Mais ce n'est pas seulement une question d'être contre; l'idée est de veiller à ce que le cadre adopté tienne compte de toutes les problématiques et à ce qu'elles y soient bien représentées.

M. Lawford : Je suis d'accord, mais je vous dirais, sénateur, que les banques vont le voir de cette façon, d'où les inévitables tensions. Toutefois, je suis d'accord avec vous : plus il y a de gens qui s'expriment, mieux ce sera. Souvent, ce qui nous manque, c'est l'avis du consommateur.

Senator Duncan: Thank you very much for your presentation. I was heartened by your comment about banking services and the lack of an obligation to serve on the part of the banks. And following up on what Senator Deacon was getting, my concern is about the relationship between the consumer and the banks. Open banking is already here in that gold mine of data on my Visa statement, which CIBC has and tells every purchase made by our family, exactly how much we spend on what. So the bank, to me, is sitting on a gold mine of information. And there is no obligation in their ability to have that gold mine of information for them to provide services to rural Canada, for example.

We see in the telecoms where Canada is putting a great deal of money into ensuring that services in telecommunications are made available to rural Canada. We are wiring north of 60 so we can have Internet access. I don't see as many dollars put in by the telecom industry.

My question was more focused on that general comment but would you see addressing this issue to serve through the regulatory framework and what would that look like for the new entrants into the financial services industry? What would be the interoperability of the regulatory framework?

Mr. Lawford: I think you could require those who are regulated under the Bank Act to have an obligation to serve. It has never been asked for and there is no reason why we couldn't ask for it. There is a bank review every five years. It could be asked for as a quid pro quo to the information that they hold that is now more valuable. And that could be your justification for it, or just for having that special licences to be a bank. Because for the third party players, I don't think we need to say there is an obligation for them to serve you.

My comment was two-sided. On the one hand, the bank might say you are using an open banking app and taking all that value away and we have a similar product where we partner with somebody and because you are using a competitor, we don't want you as a client anymore. That could happen. Or on the other hand, you could be forced by the bank to take their own version as a tied selling kind of thing, this comes with your program. We don't know how this is going to roll out. It all depends on whether the banks are going to get into the game, welcome this and partner with those providers to get something out of open banking.

I'm not sure how going to try to monetize it, whether they will get into this behavioural game or not and who they are going to partner with. But it's absolutely appropriate for the legislators and the regulators to say whatever you do, you are in a

La sénatrice Duncan : Merci beaucoup pour votre exposé. Vos commentaires sur les services bancaires et l'absence d'obligation pour les banques de servir leur clientèle me réconfortent. Pour poursuivre dans la même veine que le sénateur Deacon, la relation entre le consommateur et les banques me préoccupe. Le système bancaire ouvert est déjà une réalité, avec la mine de renseignements sur mon relevé VISA, relevé que la CIBC possède et qui indique chaque achat effectué par ma famille, ce que nous achetons et son prix exact. Donc, de mon point de vue, la banque est assise sur une mine d'or. Et cette mine de renseignements n'est associée à aucune obligation, par exemple celle d'offrir des services en région rurale.

Prenons le secteur des télécommunications, dans lequel le Canada investit énormément d'argent pour assurer l'accessibilité des services en milieu rural. Nous déployons l'accès Internet au nord du 60e parallèle. Je ne vois pas le secteur des télécommunications investir autant dans ces efforts.

Ma question portait davantage sur ce commentaire général, mais envisageriez-vous un cadre de réglementation pour remédier au problème des services et, le cas échéant, à quoi ressemblerait-il pour les nouveaux venus du secteur des services financiers? Quelle serait l'interopérabilité du cadre de réglementation?

M. Lawford : Je crois que vous pourriez exiger que les institutions régies par la Loi sur les banques aient l'obligation d'offrir des services. On ne leur a jamais demandé et il n'y a pas de raison qui pourrait s'y opposer. Il y a un examen des banques tous les cinq ans. On pourrait le demander en contrepartie des renseignements qu'elles détiennent et qui ont pris de la valeur. Vous pourriez justifier votre demande de cette façon, ou simplement pour l'émission des permis spéciaux dont les banques ont besoin. Parce que, du point de vue des tiers, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de préciser qu'elles ont l'obligation de vous offrir des services.

Il y a deux façons d'interpréter mes propos. D'une part, la banque peut vous dire que vous utilisez une application de services bancaires ouverts dont vous tirez beaucoup de valeur, tandis que vous avez recours à un tiers pour un produit semblable. Et donc, parce que vous faites affaire avec un concurrent, la banque ne veut plus de vous comme client. C'est une possibilité. D'autre part, la banque pourrait vous forcer à adopter sa propre version selon le principe de la vente jumelée, par exemple, ce qui veut dire qu'elle viendrait avec votre produit. On ne sait pas comment tout va se passer. Tout dépend de la volonté des banques de se prêter au jeu, d'accepter la situation et de s'associer à ces tiers pour tirer profit du système bancaire ouvert.

Je ne sais trop de quelle façon elles vont essayer d'en tirer profit, si elles vont accepter de jouer le jeu et avec qui elles vont s'associer. Il est tout à fait convenable pour les législateurs et les organismes de réglementation de souligner aux banques que, peu

privileged spot, you have a banking charter, and with that comes responsibilities.

One that has always been a complaint source for me from consumers is that they get into a dispute with their bank and their bank fires them. Then they have even more trouble trying to resolve their problem because they are no longer a client. The opposite of that is it's very hard to switch from Royal to TD because it's difficult. If there were an open banking aspect that just let you flip overnight, all your accounts and everything — and it's potentially possible with this thing — that would be great.

The obligation to serve would help there because the second bank couldn't blackball you and say that you could not have service with any of the banks because you were switching. I'm rambling a little bit, but I get your point.

There is certainly authority to say this is a requirement or that we have community reinvestment, as they have in the United States, for lower income individuals who need loans and who feel that they have not been given them because where they live or their ethnic background or whatever. We don't have those requirements in Canada, but we could.

Senator Moncion: I see open banking as having benefits for consumers and for financial institutions, and for the government also. When you look at the aggregation of financial information, I think open banking will be provided that information. The concern is how we are going to build the framework.

I have seen a little bit of open banking or data information provided by customers to, let's say, their financial planner. So that the financial planner can give you a better outlook of the possibilities that you have. One of the concerns that the federal government has — and it's why I think they are looking at the aggregation of financial information — is also being able to look at household debt. Right now when we look at the customer's information, even as a banker, you will look at the investment, you will look at the borrowing, but you don't know what's going on with the loan you have at the Brick, or at this place or that place.

I see open banking as an aggregation of all that financial information where you get a better picture of the financial information of the customer. I'd like to hear your comments on that. I am concerned about how we build a framework around this but I'd like to hear your comments about what I'm bringing forward.

importe leur décision, la charte bancaire leur confère un statut privilégié, ce qui vient avec son lot de responsabilités.

Je sais qu'il y a une source intarissable de mécontentement chez les clients : supposons qu'ils ont un différend avec leur banque, puis qu'elle les mette à la porte. Ils ont ensuite encore plus de difficultés à résoudre leur problème, puisqu'ils ne sont plus des clients de la banque. En revanche, il est très difficile de passer de la Banque Royale à la TD. Si un aspect du système bancaire ouvert permettait de changer de fournisseur du jour au lendemain, en emportant tous ses comptes, tout son dossier — ce qui pourrait être possible avec ce truc —, ce serait super.

L'obligation d'offrir des services serait utile ici, car elle empêcherait la deuxième banque d'avoir des exigences démesurées en vous interdisant de faire affaire avec toute autre banque sous prétexte que vous changez d'institution. Je m'égare un peu, mais je vois ce que vous voulez dire.

Vous avez assurément le pouvoir d'en faire une exigence ou d'obliger les banques à réinvestir dans la collectivité, comme c'est le cas aux États-Unis, où une telle mesure bénéficie aux personnes à faible revenu qui ont besoin d'un prêt et qui estiment ne pas l'avoir obtenu en raison de leur lieu de résidence, de leurs origines ethniques, ou peu importe. Nous n'avons pas ces exigences au Canada, mais nous pourrions les avoir.

La sénatrice Moncion : J'estime que le système bancaire ouvert pourrait être avantageux pour les consommateurs et les institutions financières, de même que pour le gouvernement. Prenons l'agrégation des renseignements financiers; je crois que le système bancaire ouvert aura accès à ces renseignements. Ce qui me préoccupe, c'est la façon dont nous allons établir le cadre.

J'ai vu quelques exemples d'opérations faites avec ce système ou de données transmises par les clients à, entre autres, leur conseiller financier, afin qu'il puisse leur donner un meilleur aperçu des possibilités qui s'offrent à eux. L'une des préoccupations du gouvernement fédéral — et c'est pourquoi il s'intéresse à l'agrégation des données financières, j'imagine — est de pouvoir aussi se pencher sur l'endettement des ménages. À l'heure actuelle, quand on consulte les renseignements sur le client, même quand on est banquier, on jette un coup d'œil aux investissements, on regarde les emprunts, mais on n'a aucune idée de ce qui se passe avec le prêt que lui a accordé Brick ou qu'il a obtenu ailleurs.

Je vois le système bancaire ouvert comme l'agrégation de tous les renseignements financiers à partir desquels on obtient un meilleur aperçu des renseignements financiers d'un client. J'aimerais vous entendre là-dessus. Je suis préoccupée par la façon dont nous allons établir un cadre qui tienne compte de ces aspects, mais j'aimerais obtenir vos commentaires sur ce que j'avance.

Mr. Lawford: It's an interesting question because, again, with everything in open banking, I get pulled in two directions. One direction is if behavioural data and fine-grained financial detail can be culled from millions of consumers easily and then used for forward-thinking policy development by the government, because then they know better what their citizens are doing financially — how they are doing and where the money is flowing. That is potentially good information that could lead to better legislation.

Senator Moncion: As long as consent is provided by the person who wants to use the platform.

Mr. Lawford: That would be the trick. The question would be, would someone agreeing to open banking also agree to have government policy makers use an aggregated version of that for policy making? If they say yes, that could be used.

Senator Moncion: The government already has that information for a lot of Canadians because they can provide information on household debt. It is the data that we hear about. The portion we don't hear about is the one outside of the regular monitored system right now — the third parties that are lending money. So that's the part that the government doesn't get information from.

Mr. Lawford: So the question then would be: Would the third party nonbank providers have to give relevant information to the government at a certain level to help them understand?

Senator Moncion: I think open banking would have to be open to all companies who provide lending or investment to Canadians. It would not be just for the banks.

Mr. Lawford: No. I agree with you. It shouldn't be. I don't want to mislead the committee in saying that although there is a lot of potential downfalls to open banking, there isn't a lot of potential competition and benefits to consumers if it has protections and it is done correctly. Maybe I'm speaking one way, but I'm trying to imply both are possible. In other areas I see there is not much public involvement in how companies are structuring the data flows. That is why this committee is very interesting to me, because it's a regulated area where you have the hook that we are talking banking here, so let's hear what you are going to do with the data companies. In a lot of other sectors — fitness trackers, home automation systems — there is no oversight committee looking at this.

M. Lawford : C'est une question intéressante, parce que, je le répète, je suis ambivalent par rapport à tous les aspects du système bancaire ouvert. D'un côté, si des données comportementales et des données financières très ciblées sont facilement extraites des renseignements concernant des millions de clients, puis utilisées par le gouvernement pour concevoir des politiques proactives, bref que le gouvernement est davantage au fait des décisions de la population, de sa santé financière et de l'utilisation qu'elle fait de son argent, il s'agit là de renseignements qui pourraient servir à adopter des lois mieux avisées.

La sénatrice Moncion : Tant que la personne qui souhaite utiliser la plateforme y consent.

M. Lawford : C'est l'idée. Reste à savoir si quelqu'un qui accepte les conditions du système bancaire ouvert accepte également que les décideurs gouvernementaux se servent de sa version agrégée à des fins législatives. Si c'est le cas, on pourrait s'en servir.

La sénatrice Moncion : Le gouvernement détient déjà ces renseignements sur beaucoup de Canadiens, parce qu'ils permettent de mieux cerner l'endettement des ménages. Ce sont des données connues. Ce qui nous manque, ce sont les données sur les activités en dehors du système réglementé actuel, c'est-à-dire celles des tiers qui prêtent de l'argent. Donc, c'est sur cet aspect que le gouvernement n'obtient pas de renseignements.

M. Lawford : Bref, la question serait la suivante : est-ce qu'un tiers qui offre des services non bancaires doit, dans une certaine mesure, fournir des renseignements pertinents au gouvernement pour l'aider à mieux évaluer la situation?

La sénatrice Moncion : Je crois que le système bancaire ouvert devrait être accessible à toutes les entreprises qui offrent des prêts ou des services d'investissement aux Canadiens. Il ne serait pas limité aux banques.

M. Lawford : Non. Je suis d'accord avec vous. Ce ne devrait pas être le cas. Je ne veux pas induire le comité en erreur en disant que, même si le système bancaire ouvert peut avoir bien des conséquences néfastes, l'adoption de mécanismes de protection et une mise en œuvre adéquate de ce système ne présentent pas beaucoup d'avantages pour les consommateurs et ne favorisent pas vraiment la concurrence. Peut-être que je donne l'impression de pencher d'un côté, mais j'essaie de démontrer qu'il y a deux avenues possibles. Dans d'autres secteurs, je constate que le gouvernement n'intervient pratiquement pas dans l'établissement du flux des données des entreprises. C'est pourquoi je trouve ce comité si intéressant : c'est un secteur réglementé où vous avez la capacité de restreindre les activités — on parle des banques ici —, alors voyons ce que vous allez faire avec les entreprises de traitement de données. Dans beaucoup d'autres secteurs, comme avec les moniteurs d'activité physique et les systèmes de domotique, il n'y a pas de comité de surveillance qui se penche là-dessus.

Senator Moncion: No. That's why it goes back to what Senator Deacon was asking you earlier.

The other question I have is something that you said in your statement. Let me give you some specifics. There is no legislated liability protection for consumers in payment systems or general banking in Canada. Could you explain that, please?

Mr. Lawford: If there is a dispute you have with a payment you have made through credit cards, debit cards, pre-authorized payments, there is a mishmash of rules at Payments Canada and in the credit card policies, but none of that is in the Bank Act or in the Canadian Payments Act. There are these voluntary rules and they are, to a greater or lesser extent, enforceable by consumers. They haven't risen to the level of legislated protection like in Europe where they say if you are using a payment system it's 50 euros to the consumer as long as they are not fraudulent or grossly negligent with it. That's the limit of how much money they can lose. In Canada that's not the limit, you can lose a lot more.

Senator Moncion: I think it is on credit cards but not on debit cards.

Mr. Lawford: Yes, I agree with you, but you are protected as long as Visa wants to protect you. When they decide you're not a good client anymore, they will not cover you the next time. It's all voluntary. It's not legislated. If we want consumers to always be protected, it would help to have it in the Bank Act. Open banking is a good opportunity to introduce that because we are widening the scope of who touches it.

Senator Moncion: Thank you.

Senator C. Deacon: I am firmly looking at open banking or consumer-directed banking as an opportunity for us to get a lot of things right. I look at Air Miles, and the amount of data we share. Two thirds of Canadian households use Air Miles. Air Miles knows everything about what they do. Not just about part of their life, but how much they drink, everything. I don't have Air Miles. I have one or two secrets left.

Screen scraping is happening now with 10 per cent of Canadians. I understand it's expected this year that 90 per cent of Canadians will e-file their tax returns or use an online cloud-based system. We are there now, 100 per cent. I'm hearing the points you are making through that lens. I feel we have to make recommendations about how to move forward here.

La sénatrice Moncion : Non. Cela nous ramène à ce que le sénateur Deacon vous demandait plus tôt.

L'autre question que je voulais poser porte sur un aspect de votre déclaration. Je vais vous fournir les détails. Les consommateurs ne bénéficient d'aucun régime de responsabilité dans les systèmes de paiement ou bancaires généraux au Canada. Pourriez-vous expliquer pourquoi, s'il vous plaît?

M. Lawford : S'il y a un différend par rapport à un paiement que vous avez fait par carte de crédit, carte de débit ou prélèvement préautorisé, Paiements Canada dispose d'un mélimélo de règles et on en trouve également dans les politiques d'utilisation des cartes de crédit, mais rien de tout cela ne figure dans la Loi sur les banques ou la Loi canadienne sur les paiements. Il y a des règles volontaires auxquelles les consommateurs peuvent recourir, dans une certaine mesure. Nous n'en sommes pas encore à la protection légale offerte en Europe, où il est établi qu'un client qui utilise un système de paiement s'expose à des pertes de 50 euros, tant qu'il ne se sert pas du système à des fins frauduleuses et qu'il ne fait pas preuve de négligence grave. C'est tout ce qu'il perd. Au Canada, il n'y a pas de limite. Vous pouvez donc perdre beaucoup plus.

La sénatrice Moncion : Je pense que c'est pour les cartes de crédit, mais pas pour les cartes de débit.

M. Lawford : Oui, je suis d'accord avec vous, mais vous êtes protégé tant que VISA veut bien vous accorder sa protection. Quand VISA décidera que vous n'êtes plus un bon client, elle vous retirera sa protection. Tout est sur une base volontaire. Il n'y a rien dans les lois. Si nous voulons que les consommateurs soient toujours protégés, il serait utile de l'inclure dans la Loi sur les banques. Le système bancaire ouvert est une bonne occasion d'introduire cette notion, car nous élargissons le groupe des acteurs concernés.

La sénatrice Moncion : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Je tiens à ce que nous profitions de la question du système bancaire ouvert ou du système bancaire axé sur les clients pour remédier à beaucoup de choses. Je songe à Air Miles et à la quantité de données que nous fournissons. Les deux tiers des ménages canadiens utilisent Air Miles. Air Miles sait tout ce qu'ils font. L'entreprise ne connaît pas seulement certains aspects de leur vie, mais bien la quantité d'alcool qu'ils consomment, et tout le reste. Je n'ai pas de carte Air Miles. Il me reste donc un ou deux secrets.

Aujourd'hui, 10 p. 100 des Canadiens sont victimes de grattage d'écran. De ce que je sais, 90 p. 100 des Canadiens devraient soumettre leur déclaration de revenus sous forme électronique ou à l'aide d'un système nuagique en ligne cette année. Nous en sommes là : 100 p. 100. Je reçois vos arguments sous cet angle. J'estime que nous devons faire des recommandations sur la façon d'aller de l'avant en tenant compte de cette réalité.

I have heard a lot of cautionary notes that I think are really important, but I want to look at the ones you have just started to touch on where we can make life a lot better for Canadians if we move down this road. There are ways we can create some significant opportunities for consumers.

I would really like you to give us a list, from your standpoint, about what those might be. We have heard your cautionary tones, and I think those are important, but I want to hear the cup half full side now.

Mr. Lawford: I'm a cup half empty kind of guy, but I'll try.

Senator C. Deacon: I picked that up.

Mr. Lawford: I'm probably not much fun to listen to.

The first one for open banking has to be that you can move amongst Canadian banks in a frictionless manner. I should be able to switch banks five days a week if I want to. It would be disruptive, but it should be possible. Moving on from there are other things that are obvious consumer benefits. I think you have heard about robo-advisers already, these are electronic-based programs that try to replicate financial advice without a financial adviser at a certain level. I think because human advisers are trapped in a system where there are a lot of trailing fees that robo-advisers can be cheaper for consumers. That's a good thing.

After that it starts to get murky, because most of the other advancements are just starting. The U.K. is just getting into this and Australia is coming on board and we don't know what they will be yet. My suspicion is that a lot of the apps will tackle a specific part of your financial needs, but will largely be linked to other information and that will be their real purpose. Maybe I'm missing your question.

Senator C. Deacon: Let me be clearer. This gives us an opportunity to bring in protections for consumers. Can you give us a list of protections that you think might naturally fit with a move towards open banking that would address these concerns you have? I'm not in any way trying to negate your concerns. I'm trying to say there's an opportunity here for us to start to get a lot of things right, looking into the future.

This is happening with or without government involvement, regulated or unregulated. Given that, let's focus on the list of items that we need to make sure we have touched on so that we have taken advantage of this as an opportunity to better protect Canadian consumers.

J'ai entendu beaucoup de mises en garde qui, selon moi, sont fort importantes, mais je veux m'attarder aux points que vous avez à peine abordés, où nous pouvons améliorer grandement la vie des Canadiens si nous empruntons cette voie. Il y a des façons de créer des possibilités majeures pour les consommateurs.

J'aimerais vraiment que vous nous donniez votre liste de ces possibilités. Nous avons bien compris vos réticences, et je crois qu'elles sont importantes, mais je veux maintenant connaître les aspects positifs.

M. Lawford : Je suis du genre pessimiste, mais je veux bien essayer de vous répondre.

Le sénateur C. Deacon : J'avais cru remarquer, oui.

M. Lawford : Je suis probablement fort ennuyeux alors.

La première, pour le système bancaire ouvert, doit être la possibilité de passer d'une banque canadienne à l'autre de façon transparente. Je devrais être en mesure de changer de banque cinq jours par semaine si j'en ai envie. Ce serait perturbateur, mais ce devrait être possible. Partant de là, il y a d'autres avantages évidents pour les consommateurs. Je pense qu'on vous a déjà entendu parler des robots-conseillers, ces programmes électroniques qui tentent dans une certaine mesure de reproduire les conseils financiers que vous fournirait un conseiller. Je crois que, comme les conseillers financiers sont coincés dans un système où il y a beaucoup de frais administratifs, les robots-conseillers peuvent être plus abordables pour les consommateurs. C'est une bonne chose.

Ensuite, c'est moins clair, car la plupart des progrès dans le domaine sont tout récents. Le Royaume-Uni vient de s'y mettre et l'Australie entre dans la ronde, et on ne sait pas encore quelle forme cela prendra. Je soupçonne que la majorité des applications vont gérer une partie précise de vos besoins financiers, mais mèneront essentiellement à d'autres renseignements, et que ce sera au bout du compte leur réelle fonction. Peut-être que je ne réponds pas à votre question.

Le sénateur C. Deacon : Voyons si je peux être plus clair. Nous avons l'occasion d'ajouter des protections pour les consommateurs. Pouvez-vous nous donner une liste des protections qui, à votre avis, seraient naturellement compatibles avec l'adoption d'un système bancaire ouvert et qui répondraient à vos préoccupations? Je n'essaie aucunement de nier vos réticences. Ce que je veux dire, c'est que nous avons aujourd'hui l'occasion de rectifier bien des choses, en prévision de l'avenir.

Cela va se produire, que le gouvernement y participe ou non, qu'il réglemente ou non. Donc, concentrons-nous sur la liste des points dont nous devons absolument traiter afin de vraiment profiter de cette occasion pour mieux protéger les consommateurs canadiens.

Mr. Lawford: I think the principle I would base it on is consumer autonomy and control. If you keep that in mind, then the specifics follow out of that, like liability control so things don't get out of control financially. We are talking about financial stuff, at the end of the day, with this. Canadians want to make sure they don't lose their entire life savings through some app. That is one, and then there is the power to choose which provider you have and not to be stuck with one or penalized for using a particular provider so that you actually have choice in the market and you have the autonomy to switch.

Senator C. Deacon: Power to forget would be forgotten.

Mr. Lawford: Yes. One of the things I didn't mention was deletion, meaning that there has to be some data control here above what we presently have. Europe is struggling with it and we are all struggling with it. I heard the committee ask about data ownership earlier on in the hearings. There is no ownership of data. It's only control. You have to give consumers more right to say, "Okay, bank or third-party open banking provider, you can no longer use my data and I want assurances you won't."

The only way to vindicate that would have to be fines on the corporation if they use it. It would have to be that specific, and maybe even fines to the executives of the company if they don't follow. I don't know if you need that kind of extra protection or not.

Again, regarding transparency and where the data is flowing, you can write to the Privacy Commissioner now and ask the company where your data went, and they have to respond to you, but it's a one-off. You could have a transparent tool where you can see it makes three hops.

Senator C. Deacon: And who is looking at it.

Mr. Lawford: If you can do open banking, why can't you do that?

Senator C. Deacon: Thank you. I just think it was an important point. If we get to that point and if we start to listen and see action around those areas, do you believe this would then be a net positive?

Mr. Lawford: Yes. Technology is neutral. It can be positive if we ask to have certain things required so that it's positive for consumers and we keep in mind whom this is being done for.

M. Lawford : Je crois que j'aurais comme principe fondamental l'autonomie et le contrôle des consommateurs. Partant de là, les points plus précis se confirment d'eux-mêmes, comme la gestion de la responsabilité pour éviter une dérive financière. Au bout du compte, on parle finances. Les Canadiens veulent s'assurer de ne pas perdre les économies de toute une vie à cause d'une application. C'est la première possibilité. Ensuite, il y a le droit de choisir son fournisseur plutôt que d'être limité à celui que l'on a déjà ou d'être pénalisé quand on a recours à un fournisseur en particulier. Ainsi, on peut vraiment profiter de la diversité du marché et avoir la liberté de changer de fournisseur.

Le sénateur C. Deacon : On laisserait donc tomber le concept du droit à l'oubli.

M. Lawford : Oui. Dans ce que j'ai cité plus tôt, je n'ai pas parlé de la suppression des données, c'est-à-dire qu'il doit y avoir un contrôle des données supérieur à ce qui est actuellement en vigueur. C'est un concept qui donne du fil à retordre aux Européens, comme à nous tous d'ailleurs. Les membres du comité ont posé des questions sur la propriété des données plus tôt au cours des audiences. La propriété ne s'applique pas aux données. C'est strictement une question de contrôle. Vous devez donner aux consommateurs une plus grande latitude afin qu'ils puissent dire : « Très bien, madame la banque ou monsieur le fournisseur tiers du système bancaire ouvert, vous ne pouvez plus utiliser mes données et je veux des garanties que vous ne le ferez plus. »

La seule façon d'appliquer cela serait l'imposition d'amendes en cas d'utilisation. Ce devrait être aussi précis que cela, peut-être même des amendes aux hauts dirigeants de l'entreprise s'ils ne respectent pas la volonté du consommateur. Je ne sais pas si vous devez offrir ce type de protection supplémentaire ou pas.

Encore une fois, du point de vue de la transparence et de la circulation des données, il est possible d'écrire au commissaire à la protection de la vie privée et de demander à l'entreprise où se trouvent maintenant vos données, et elle doit vous répondre, mais ce recours ne peut être utilisé qu'une fois. Vous pourriez avoir un outil qui permettrait de voir en toute transparence la chaîne de transmission des données.

Le sénateur C. Deacon : Ainsi que les personnes qui la consultent.

M. Lawford : S'il est possible d'avoir un système bancaire ouvert, pourquoi cela serait-il impossible?

Le sénateur C. Deacon : Merci. Je pense simplement que c'était un point important à soulever. Si nous en arrivons là et nous constatons que des mesures sont prises en ce sens, croyez-vous que cela serait positif en fin de compte?

M. Lawford : Oui. La technologie est neutre. Elle peut avoir des effets positifs si nous exigeons certaines choses en faveur des consommateurs et nous n'oublions pas pour qui nous le faisons.

Senator C. Deacon: Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Lawford. You have added to our knowledge base on this. As I said, our focus is consumer protection and you have contributed a lot to that. Thank you so much.

(The committee adjourned.)

Le sénateur C. Deacon : Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup, monsieur Lawford. Vous nous avez beaucoup appris sur le sujet. Comme je l'ai dit, nous nous concentrons sur la protection des consommateurs, et votre contribution sur le sujet a été très grande. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Thursday, April 4, 2019

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch.

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:

Chris Seidl, Executive Director, Telecommunications;

Scott Shortliffe, Chief Consumer Officer;

Renée Doiron, Director, Broadband and Network Engineering, Telecommunications.

As an individual:

Teresa Scassa, Canada Research Chair in Information Law and Policy, University of Ottawa.

Thursday, April 11, 2019

As an individual:

Michael A. Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa.

Public Interest Advocacy Centre:

John Lawford, Executive Director and General Counsel.

TÉMOINS

Le jeudi 4 avril 2019

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Chris Seidl, directeur exécutif, Télécommunications;

Scott Shortliffe, dirigeant principal de la consommation;

Renée Doiron, directrice, Ingénierie de la large bande et des réseaux, Télécommunications.

À titre personnel :

Teresa Scassa, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'information, Université d'Ottawa.

Le jeudi 11 avril 2019

À titre personnel :

Michael A. Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, faculté de droit, Université d'Ottawa.

Centre pour la défense de l'intérêt public :

John Lawford, directeur général et conseiller juridique général.